

LE
CORRESPONDANT

TALLEYRAND ÉVÊQUE D'AUTUN

I

L'ABBÉ DE PÉRIGORD

Suivant une anecdote de salon fort goûtée en son temps, le prince de Condé qui, gouverneur de la Bourgogne en 1789, avait connu Talleyrand à l'évêché d'Autun, lui aurait demandé à brûle-pourpoint lorsqu'il reçut sa visite au retour de l'émigration : « Monsieur de Talleyrand, qu'est donc devenu un de vos parents, assez triste sire, qui était autrefois évêque d'Autun ? » Dans la bouche du vieux Condé, — aussi malin que brave, — la question était une spirituelle impertinence. Mais il faut avouer que l'épiscopat a occupé si peu de place dans la vie du personnage le plus fécond de son siècle en métamorphoses, que, dans la postérité, beaucoup ont pu oublier sans malice l'évêque d'Autun sous l'ambassadeur, sous le plénipotentiaire, sous le ministre des affaires étrangères, sous le vice-grand électeur ou sous le grand chambellan de Bonaparte et des Bourbons.

Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, — l'abbé de Périgord, comme on l'appelait, — avait trente-quatre ans sonnés, quand le roi Louis XVI, triomphant de ses longs scrupules, l'avait nommé, le 2 novembre 1788, à l'évêché d'Autun. Il était alors un des membres très en vue du clergé de France. D'une famille illustre, qui plongeait dans le passé le plus lointain de notre histoire, puisque

ce serait un de ses aïeux qui aurait lancé à Hugues Capet, venant de monter sur le trône des Carolingiens, l'apostrophe audacieuse : « Qui t'a fait roi ? » — Maurice de Talleyrand était, d'après un mot de Sainte-Beuve, « un abbé malgré lui¹ » ; et lui-même aurait pu dire, comme le dit dans ses Mémoires le cardinal de Retz, qu'il avait « l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers. »

Ses parents, parce qu'il avait une jambe plus courte que l'autre, avaient décidé que, ne pouvant faire un soldat, il fallait qu'il fût un prêtre. Ils avaient cherché à lui inculquer de gré ou de force, par tous les moyens, des idées de vocation religieuse ; ils n'avaient pas craint, vis-à-vis de leur enfant, de « violer, selon une parole de Fénelon, le retranchement impénétrable de la liberté d'un cœur ». Ces vocations obtenues par la contrainte étaient, d'ailleurs, on doit le reconnaître, une des plaies de la vieille Eglise de France. Déjà, du temps de Louis XIV, quand elle brillait de son éclat le plus pur, Bossuet s'était rencontré avec Fénelon pour flétrir cet intolérable abus. « Messieurs, s'était-il écrié du haut de la chaire, je vous en conjure par la foi que vous devez à Dieu, par l'attachement inviolable que vous devez à l'Eglise, à qui vous voulez donner des pasteurs selon votre cœur plutôt que selon le cœur de Dieu, et, si tout cela ne vous touche pas, par le soin que vous devez à votre salut : Ah ! ne jetez pas vos amis, vos proches, vos propres enfants, vous-même ; ah ! pour Dieu ! ne vous jetez pas volontairement dans un péril si manifeste. »

Ces accents solennels n'avaient plus d'écho dans la société du dix-huitième siècle. Le comte Charles-Daniel de Talleyrand et sa femme, née Eléonore de Damas, n'en tinrent aucun compte ; et plus tard, vieux, triste, désabusé, leur fils pourra écrire au Souverain Pontife, — ce sera sa meilleure excuse : — « Le respect que je dois à ceux de qui j'ai reçu le jour ne me défend pas non plus de dire que toute ma jeunesse a été conduite vers une profession pour laquelle je n'étais point né². »

Il y avait, du reste, dans cette féodale famille, un précédent qui lui faisait comme une loi de figurer grandement dans l'Eglise : c'était le souvenir du cardinal Hélie de Talleyrand-Périgord que chanta Pétrarque, son ami, et à qui son influence impérieuse, dans les conclaves du quatorzième siècle avait valu le surnom de « Faiseur de papes. » On l'avait vu se mêler de diplomatie à l'est et à l'ouest de l'Europe, tenter la paix entre la France et l'Angleterre, intervenir

¹ Sainte-Beuve, *Monsieur de Talleyrand* (1880), p. 5.

² Lettre de Talleyrand au Pape, accompagnant sa rétractation, signée le 17 mai 1838

la veille de la bataille de Poitiers pour amener une trêve, faire sans cesse de la politique, faire même du commerce, et y gagner une fortune colossale qu'il étalait par des fondations magnifiques, par son goût des arts, par la splendeur de son luxe. Homme d'Eglise, il avait été si exclusivement homme d'Etat, qu'à Saint-Pierre aux Liens, dont il avait porté le titre cardinalice, une inscription romaine, consacrée à sa mémoire, relate encore que, « poursuivant les choses terrestres, il fut tenu en religion » — *relligione fui tenuis terrena sequendo*¹. Cette image du grand-oncle planait-elle toujours sur la maison de Périgord? Quoi qu'il en soit, dans cette Eglise de France où était déjà le prêtre Alexandre-Angélique de Talleyrand, — coadjuteur et archevêque-duc de Reims avant la Révolution, et, sous la Restauration, cardinal-archevêque de Paris, — une malheureuse inspiration de famille allait faire entrer son jeune neveu, Charles-Maurice, qui devait ressembler davantage au Périgord du quatorzième siècle par ses occupations profanes, par ses aptitudes diplomatiques et mercantiles, par ses sympathies pour l'alliance anglaise, et qui, plus encore que lui, « fut tenu en religion ».

*
* *

Les parents de Charles-Maurice avaient laissé à l'écart du monde l'enfant voué par eux au sacerdoce. Lorsqu'il était sorti, à quatre ans, estropié, des mains de sa nourrice, au lieu de le garder à leur foyer, ils l'avaient envoyé chez sa grand-mère, la princesse de Chalais, dont l'existence simple et sereine au fond du Périgord, inspira un jour à Talleyrand une page charmante de ses Mémoires. Puis, à huit ans, ils l'avaient mis à Paris, au collège d'Harcourt. De là, pour le tenter peut-être et pour l'éblouir par le spectacle des grandeurs sacerdotales, ils l'avaient conduit à Reims, auprès de son oncle, Alexandre-Angélique, qui était le modeste et pieux coadjuteur de l'imposant et spirituel cardinal, M. de La Roche-Aymon. C'est pendant ce séjour dans la ville de saint Remi, que M^{me} de Genlis l'aperçut : « Il était déjà en soutane, dit-elle dans ses Mémoires, quoiqu'il n'eût que douze ou treize ans. Il boitait un peu, il était pâle et silencieux, mais je lui trouvai un visage très agréable et un air observateur qui me frappa². »

¹ Mgr Dupanloup, qui avait remarqué à Saint-Pierre ès Liens l'inscription, a démontré dans une note manuscrite que, quoiqu'elle ne portât aucun nom, elle ne pouvait s'appliquer qu'au cardinal Hélié de Talleyrand-Périgord. La voici tout entière : « Francia me docuit. Tellus Aquitana creavit. Roma catenarum præposuit titulo. Relligione fui tenuis terrena sequendo. »

² *Mémoires de la comtesse de Genlis* (Paris, 1825), t. II, p. 87-88.

De l'archevêché de Reims, Maurice de Talleyrand, qui n'avait pas eu « une semaine dans sa vie la douceur de se trouver sous le toit paternel, » passa sans transition au séminaire de Saint-Sulpice. « Je n'avais, écrit-il avec une pointe de mélancolie¹, aucun moyen de défense, j'étais seul; tout ce qui m'entourait avait un langage fait, et ne me laissait apercevoir aucun moyen d'échapper au plan que mes parents avaient adopté pour moi... Mon esprit fatigué se résigna. Je me laissai conduire au séminaire de Saint-Sulpice. »

Entré dans la sévère maison l'âme pleine de pensées mondaines, il semble bien qu'il ait été un séminariste peu encourageant pour ses maîtres, sombre, taciturne, replié sur lui-même, enfermé dans son sourd ressentiment.

Les récits, qui sont très divers sur la jeunesse de Talleyrand, s'accordent tous à peindre cette mélancolie, voisine de la misanthropie, durant sa période de préparation aux ordres sacrés. Un de ses camarades, M. de Béthisy, qui devint évêque d'Uzès, racontait plus tard, en émigration, à l'époque où les plus vives colères étaient amassées contre Talleyrand, qu'il éprouvait pour lui une sorte de sympathie triste. Il vantait son amabilité et sa franchise. Il n'avait pas oublié une circonstance où le séminariste contraint et forcé, lui ouvrant son cœur, avait dit : « Ils veulent faire de moi un prêtre : eh bien ! vous verrez qu'ils en feront un sujet affreux. Mais je suis boiteux, cadet, il n'y a pas moyen de me soustraire à ma destinée². » Tandis que Mgr de Béthisy causait de la sorte avec un émigré, Talleyrand, émigré à son tour dans de tout autres conditions, renouvelait à Londres ses douloureuses confidences à Dumont de Genève, et celui-ci les transcrivait ainsi : « Lorsqu'il était au séminaire, il vivait dans une très petite société, et son chagrin habituel qui le rendait peu sociable lui avait donné une réputation de hauteur³. » La plaie resta toujours saignante et ineffaçable. Dans son extrême vieillesse, Talleyrand avait encore l'accent dont parlent l'évêque d'Uzès et le publiciste genevois, pour évoquer le souvenir tragique de son temps de séminaire. Un soir, à Valençay, devant ses hôtes surpris de voir qu'une amertume irritée remplaçait soudain sur ses lèvres son ton ordinaire de scepticisme enjoué, il s'écria : « Je fus si malheureux que je passai mes deux premières années de séminaire sans presque parler à personne. Je vivais seul, en silence, retiré pendant les récréations dans une bibliothèque où je cherchais

¹ *Mémoires de Talleyrand*, t. I^{er}, p. 49.

² Note recueillie par Mgr Dupanloup dans les *Mémoires inédits* du chevalier de Caqueray.

³ *Souvenirs sur Mirabeau et sur les deux premières Assemblées législatives* (Paris, 1832), p. 360.

et dévorais les livres les plus révolutionnaires que je pouvais trouver, me nourrissant de l'histoire des révoltes, des séditions et des bouleversements de tous les pays. J'étais indigné contre la société, et je ne comprenais pas comment, parce que j'étais affligé d'une infirmité d'enfance, j'étais condamné à ne pas occuper la place naturelle qui m'appartenait¹. »

Que le séminariste ne se soit pas contenté de pleurer et de souffrir, qu'il ait cherché bien vite des distractions volages à son immense ennui, c'est un fait que la légende a sans doute grossi, mais qu'elle n'a pas inventé. Tout habilement voilé qu'il pût être, le scandale fut patent. Dumont de Genève, qui connut Talleyrand de très près, constate qu'à Saint-Sulpice, ses mœurs n'étaient « rien moins que cléricales. » Talleyrand lui-même, qui se peint en beau dans ses Mémoires, rapporte avec complaisance la dissipation amoureuse où le jeta une belle jeune fille de théâtre qui logeait rue Férou, à deux pas du séminaire. Il l'avait rencontrée un jour d'averses à la sortie de Saint-Sulpice, et lui avait offert la moitié de son parapluie. Comme lui, elle avait été contrariée dans ses goûts, et, tout de suite, ils se comprirent. « Ses parents, écrit-il, l'avaient fait entrer malgré elle à la comédie, j'étais malgré moi au séminaire. »

De mœurs légères, Talleyrand ne s'est-il pas aussi, dès Saint-Sulpice, essayé à l'agiotage qui fut un des poisons de sa vie ? Un de ses confrères, mort évêque de Blois, M. de Sausin, qui était son voisin à Valençay et qui le dénigrait facilement, l'affirme. « L'argent, dit-il, était sa passion². »

Avec cela, quoique sa pensée vagabondât souvent par-dessus les murs de Saint-Sulpice, Talleyrand avait l'esprit trop délié pour ne pas saisir au passage les éléments, et comme le suc de la théologie. Il n'avait pas la méditation qui creuse ; il avait un bon sens superficiel à la Voltaire, qu'il faisait butiner avec fruit sur tous les sujets. Il n'est donc pas extraordinaire qu'ayant cultivé la théologie en amateur très profane, il en ait cependant retiré des méthodes d'esprit qui le servirent dans les phases si diverses de sa carrière. A plusieurs reprises, lors des pourparlers du Concordat, on remarqua la façon leste et avisée dont, — à propos, par exemple, de la liberté des cultes qui effarouchait les négociateurs romains, — il fit les distinctions nécessaires et trancha les difficultés : à ce moment-là, le séminariste de Saint-Sulpice reparaisait sous l'habit doré du

¹ Lettre inédite de la duchesse de Dino, née princesse de Courlande, à l'abbé Dupanloup, du 10 mai 1839.

² Souvenirs manuscrits de Mgr de Sausin, dans les Matériaux pour la vie de M. Emery, t. IV. (Manuscrit conservé à la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice.)

ministre. — Plus de trente années après, non moindre fut la surprise lorsque Talleyrand, voulant faire comme une belle sortie de ce monde où il avait tant brillé, choisit pour son discours d'adieu à la société l'éloge d'un de ses obscurs et laborieux collègues de la diplomatie, le comte Reinhard. Il se mit à proposer à l'Institut étonné la théologie comme la meilleure école des diplomates ; pensant à lui-même, il nomma les cardinaux Duprat, d'Ossat et de Polignac, qui avaient précisément fait, dans le passé, par le Concordat de François I^{er}, par la réconciliation de Henri IV avec le Saint-Siège, par le traité d'Utrecht, ce que lui-même avait tâché de réaliser par le Concordat de 1802, par le sacre de Napoléon, par le congrès de Vienne.

Il avait, de plus, eu la bonne fortune de rencontrer à Saint-Sulpice un jeune prêtre, l'abbé Mannay, qui devint, sous l'Empire, évêque de Trèves et, sous la Restauration, évêque de Rennes. L'abbé Mannay, premier de licence, docteur de Sorbonne et travailleur acharné, fut son « docteur, » comme on disait alors dans la maison de M. Ollier, et l'approvisionna de connaissances techniques.

Talleyrand passa tant bien que mal ses examens du baccalauréat en théologie. De mauvaises langues ont prétendu que, plus d'une fois, son esprit avait suppléé à sa science. Pourtant Sainte-Beuve, qui n'a jamais péché par la bienveillance à son égard, assure qu'il fut remarquable lorsqu'il soutint en Sorbonne, le 22 septembre 1774, la thèse appelée *Tentative*¹. Chose curieuse, c'est à la sainte Vierge que cette thèse est dédiée. Nous avons sous les yeux un vieil exemplaire jauni de la question de théologie ; il porte en tête une petite gravure dans le goût de l'époque, très fine et très jolie, qui représente l'Annonciation : l'archange Gabriel, un lis à la main, parle à la Vierge Marie extasiée, tandis que, au-dessus d'elle, dans un cercle de lumière, plane la colombe du Saint-Esprit. — Cette thèse de Talleyrand, placée sous le patronage de la sainte Vierge, ne fut pas sans laisser une trace dans sa vie. On la lui rappellera souvent ; et il n'est pas sûr qu'elle n'ait point hanté sa mémoire. Les bonnes et saintes âmes, qui s'intéresseront à son salut, lui enverront, à la fin de ses jours, des médailles de la Mère du Sauveur, « refuge des pécheurs ; » après sa mort, on en trouvera une sur lui, toute petite, tout usée. Mgr de Quélen consacra son retour à l'Eglise par un ex-voto à Notre-Dame de la Délivrande. On raconte encore que, dans les dernières années de sa vie, étant entré, au retour d'une promenade, dans l'église de Valençay, il dit

¹ Voici quel était le sujet de cette thèse : *Quæsnam est scientia quam custodient labia sacerdotis?* — Le jury d'examen était présidé par M. Louis Legrand, docteur en théologie de la Faculté de Paris.

à une personne qui récitait à demi-voix le *Notre Père* : « Moi, ma prière favorite, c'est le *Salve Regina*; » et il en prononça les phrases, qu'au fur et à mesure il traduisait en français et commentait avec émotion¹.

*
* *

Au printemps de 1775, Talleyrand partit pour Reims. Louis XV venait de mourir. Louis XVI ouvrait son règne dans la joie, dans l'amour et dans l'espérance de tout un peuple; et il allait recevoir, dans la vieille basilique du sacre rajeunie par l'éclat unique de la solennité, la consécration divine. Les parents de Talleyrand, qui n'étaient pas très rassurés sur sa vocation, et qui s'affligeaient de sa tristesse, voulurent le distraire par un spectacle imposant. Ils tinrent à ce que, quittant sa grave existence, leur fils fût à ces fêtes; à ce qu'il vît, dans un geste surhumain, le successeur de saint Remi, le cardinal de La Roche-Aymon, redressant sa taille cassée sous la mitre et la chape d'or, poser le diadème sur le front du jeune roi incliné, tandis que la vaste cathédrale était remplie d'encens, de fleurs, de tentures, de cierges, du chant des clercs, de la voix des orgues, du murmure de la foule immense.

Un mystère se place ici, dans cette vie de Talleyrand, qui fut comme lui-même une énigme. On a prétendu qu'au retour de Reims, où les magnificences pieuses l'avaient moins saisi que l'éclat d'une société riche, il aurait décidé — lui qui, la veille, ne recevait les ordres mineurs qu'en rechignant, — de brusquer son sous-diaconat, afin d'obtenir tout de suite une abbaye grassement rentée. Il aurait esquivé le consentement plus que douteux de Saint-Sulpice et, pendant les vacances, le jour de la Saint-Mathieu, 21 septembre 1775, un prélat trop indulgent lui aurait administré les saints ordres. C'est Mgr de Sausin qui, bien des années après, fit cette terrible révélation². Mais les souvenirs du respectable évêque de Blois ne l'ont-ils pas trompé? On se le demande, car ils sont démentis absolument par des pièces officielles de l'époque.

Talleyrand n'a pu devenir sous-diacre le 21 septembre 1775. En effet, dès le 12 avril de cette même année, au moment où il sollicitait de la Société de Sorbonne l'autorisation de faire la preuve de ses mœurs et de sa doctrine pour avoir droit à l'habitation — ou, comme on disait alors, à l'hospitalité, — il est appelé dans le registre de la docte maison : Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, sous-

¹ Ces détails viennent de lettres adressées à Mgr Dupanloup, et relatives aux dernières années de M. de Talleyrand.

² Souvenirs manuscrits pour la vie de M. Émery.

diacre parisien ¹. Le 2 juin, à une autre séance de la Société, le même titre lui est encore donné. Bien plus, le 19 juin, l'Assemblée provinciale du clergé de Reims, tenue à l'abbaye de Saint-Denis, le choisit comme député pour le second ordre à l'Assemblée générale du clergé de France et, dans l'acte d'élection, il est ainsi désigné : « Messire Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, sous-diacre et chapelain de la chapelle de la Sainte-Vierge fondée en l'église paroissiale de Saint-Pierre de la ville de Reims ². » L'erreur de Mgr de Sausin est donc manifeste.

Elu par l'Assemblée provinciale du clergé de Reims, Talleyrand, pour un motif ou pour un autre, ne reparut plus à Saint-Sulpice. Le 5 juillet, il fut nommé promoteur à l'Assemblée générale du clergé avec l'abbé de Vogüé qui, plus âgé que lui et ancien agent général, semble avoir fait toute la grosse besogne. Talleyrand, qui n'avait encore que vingt et un ans, fut cependant membre de deux commissions, celle « pour la juridiction » et celle « pour les jetons ». En outre, si peu qu'il ait exercé la délicate fonction de promoteur, — fonction qu'on a comparée à celle du ministère public auprès des tribunaux, et dont les titulaires, chargés de veiller sur les droits, les libertés et la discipline de l'Eglise, devaient tout spécialement dénoncer les ecclésiastiques coupables, — il en retira une désignation et des aptitudes pour le rôle d'agent général du clergé, qu'il remplira bientôt à son tour comme l'avait rempli l'abbé de Vogüé.

En attendant, déjà très ami du positif dans la vie, il reçut du roi la précieuse sinécure de l'abbaye de Saint-Denis dans le diocèse de Reims, qui lui assurait 18,000 livres de revenus ³.

Voilà donc Talleyrand hors de Saint-Sulpice. Nous ne le laisserons pas quitter la vénérable maison sans dire qu'il ne l'oublia jamais. Il lui fut aussi fidèle par le souvenir qu'infidèle par la conduite. Il conserva pour elle un peu du respect presque attendri, dont un autre séminariste qui tourna mal, Ernest Renan, ne pourra se défendre. Saint-Sulpice lui fut souvent un reproche, peut-être un remords, jamais une rancune. Au temps du Concordat, il aura de bons procédés pour son séminaire; il tâchera d'obliger ses anciens maîtres et ses condisciples, et sa suprême ambition sera de voir à sa table l'abbé Emery dont la vertu lui imposait. A la Chambre des pairs de la Restauration, il voudra

¹ Conclusions de la Société de Sorbonne. Arch. nat. MM. 277, folio 149^{ro}.

² Procuration de la province de Reims, dans les procès-verbaux de l'Assemblée du clergé de 1775. (Arch. Nat. G^{ns} 699, p. 10-11.)

³ La *Gazette de France* annonce sa nomination dans son numéro du 29 septembre 1775.

prononcer l'éloge d'un Sulpicien, Mgr Bourlier, évêque d'Evreux, et il en profitera pour rendre hommage à Saint-Sulpice tout entier. Lorsque, la vieillesse et la mort approchant, M. de Talleyrand devra réfléchir à son avenir éternel, Mgr de Quélen lui écrira pour l'encourager : « Vous avez toujours aimé les Sulpiciens. » Une des premières paroles de l'abbé Dupanloup, qui lui fera franchir le pas suprême vers l'Eglise, sera pour lui redire le mot de Fénelon mourant à Louis XIV : « Je ne connais rien de plus apostolique et de plus vénérable que Saint-Sulpice, » et Talleyrand s'associera de plein cœur à cette louange de ses maîtres. A cette même date, plus qu'octogénaire, retiré des affaires publiques, il quittera souvent son hôtel de la rue Saint-Florentin, dans lequel avaient passé tous les empereurs et tous les rois de l'Europe, pour revoir les lieux de son enfance et de sa jeunesse. Il allait rue Garancière où, à l'ombre des tours de Saint-Sulpice, il était né. Il montait, de son pas plus chancelant que jamais, les marches de l'église, où il avait reçu le baptême. Il pensait peut-être à la jeune actrice de la rue Férou qu'il avait un instant croisée, avant d'entrer avec des masques si divers, acteur lui-même, dans la grande comédie de ce monde ; et, revenu de cette comédie, on remarquait que les yeux du vieillard s'arrêtaient avec émotion et complaisance sur les restes du séminaire où sa vie s'était décidée, où il avait beaucoup souffert, et où il avait connu des vertus qu'il n'avait pas imitées, mais qu'il n'avait pas non plus blasphémées ¹.

*
* *

Avec les ordres sacrés, le sous-diacre Talleyrand n'avait pas acquis les vertus de son état ; il les montrait de moins en moins. L'activité de la Sorbonne, — cette « ruche bourdonnante » dont parle Montesquieu, — ne lui suffisait pas. En 1776 et 1777, il y continua ses études théologiques en même temps qu'il poursuivait au dehors ses frivolités mondaines. Il confesse dans ses Mémoires, que l'ambition, les plaisirs et la politique avaient pris dès lors un empire souverain sur sa vie. Souvent, le soir, il entrait dans la chapelle vide et sombre de la Sorbonne. Était-ce pour prier devant l'autel ? Non ; il le dit lui-même : c'était pour rêver devant le mausolée de marbre du cardinal de Richelieu. L'homme d'Eglise ne pensait qu'à l'homme d'Etat.

Malgré le ton d'insouciance, avec lequel il parle de ses cours de

¹ Ces détails sont tirés de lettres diverses adressées à l'abbé Dupanloup, sur les dernières années de M. de Talleyrand.

théologie à cette époque, Talleyrand trouva moyen de soutenir sans peine ses thèses; il fut reçu licencié le 2 mars 1778. Il paraît que, dans le classement général, il avait droit au sixième rang : suivant un ancien usage, on lui accorda le premier comme « au plus noble » — *nobilissimus*. Après ce succès, il fit ses adieux à la théologie. Il lui manquait bien le bonnet de docteur, ce bonnet si convoité jadis que le chancelier de Notre-Dame plaçait lui-même sur la tête du lauréat tout ému, dans la grande salle de l'archevêché. Mais Talleyrand avait lu Pascal, le Pascal des *Provinciales* dont l'ironie avait soufflé sur le prestige du bonnet, et il ne le rechercha point.

En sortant de la Sorbonne, les dernières barrières qui avaient pu le contenir encore, tombèrent. Le séminariste morne d'autrefois avait définitivement fait place au jeune homme habile et pressé qui, avide de paraître et de briller, de réussir et de jouir, s'élançait dans le monde, à sa conquête.

Au lieu de ses confrères du sanctuaire, il avait maintenant deux inséparables, aussi connus par leur esprit, et même par leur talent, que par leurs galanteries; deux coureurs de salons et d'aventures : l'un était Auguste de Choiseul-Gouffier, un camarade de collège qui, après avoir commencé dans les fêtes élégantes de Paris, finira en ambassadeur, en grave antiquaire, en membre de deux académies, en ministre d'Etat; l'autre, Louis de Narbonne, l'ami de M^{me} de Staël et de bien d'autres dames, qui, après avoir plus longtemps encore charmé la capitale, sera ministre de Louis XVI, aide de camp de Napoléon, de comte d'ancien régime deviendra comte de l'empire, et achèvera en 1813, dans Torgau infecté de typhus, une vie mêlée de roman et d'histoire. — En ces années-là, Talleyrand, Choiseul et Narbonne formaient le trio le plus en vue du Paris mondain. Ils aspiraient à tous les succès qui posent; ils se passaient même la fantaisie d'une écurie de courses.

Talleyrand habitait, dans le quartier peu bâti de Bellechasse, une petite maison confortable qui n'était pas une retraite de pénitence. L'abbé de Périgord, comme on se mit à l'appeler, y réunissait presque chaque matin, devant des tasses de chocolat qui furent vite célèbres, les causeurs les plus sémillants et aussi les plus savants : le duc de Lauzun, brave et spirituel autant que dissolu, joignant les bons mots aux bonnes fortunes; Chamfort, qui avait du vitriol dans l'esprit; Marmontel, qui rêvait des *Incas*; l'abbé de Barthélemy, dont l'érudition sans lourdeur préparait le *Voyage d'Anacharsis* dans la Grèce de Périclès, et l'abbé Delille, que sa traduction des *Géorgiques* avait couronné du laurier de Virgile; le médecin-philosophe Barthès, ami de d'Alembert; et

rédacteur de l'*Encyclopédie*; Rulhière qui, revenant de Saint-Pétersbourg, apportait des nouvelles toutes fraîches de la grande Catherine; Panchaud, génevois comme Necker et financier lui-même, « le seul homme en France, prétendait plus tard Mirabeau, qui sût faire pondre la poule aux œufs d'or sans l'éventrer; » enfin Mirabeau, dont les sorties vibrantes, pleines de déraison et de génie, annonçaient déjà le politique qui voulait être ministre et qui, s'il n'y arrivait pas, serait tribun. En dehors de ces visites d'amis et de camarades, Talleyrand avait pour régal, — ou pour corvée, — la conversation presque quotidienne de sa voisine, M^{me} de Genlis, fort appréciée au Palais-Royal, et qui était évidemment mieux faite pour enlever des préjugés au jeune abbé que pour lui insuffler des scrupules. Après des journées ainsi remplies, le jeu occupait les soirées. Talleyrand y apportait le goût du gain encore plus que celui du calcul. Il avait besoin d'argent : il courut les brelans. Il ne s'en échappait que pour aller dans un de ces salons en vogue, qui préludaient par leur babil caustique et frondeur à la Révolution. On le voyait chez M^{me} de Brionne, où l'on médissait de la reine; chez M. de Vaudreuil, l'ami du comte d'Artois; chez la marquise de Montesson, qui venait d'épouser secrètement le duc d'Orléans; chez M^{me} d'Héricourt, où de jeunes écrivains donnaient la primeur de leurs œuvres; chez le duc de Liancourt, qui étonnait par ses paradoxes. Partout il avait l'art de plaire.

Lorsque l'abbé de Périgord, appuyé sur sa canne et traînant un peu la jambe, le dernier de tous, selon son habitude, paraissait dans une réunion avec son énigmatique sourire, un mouvement se produisait. Ce jeune abbé fluet et pâle, qui déjà ne portait plus la soutane ni même le petit collet, et qui était toujours élégant et soigné, — tel, par exemple, que l'a peint Greuze, en habit bleu, gilet blanc et culotte chamois, le cou entortillé par une cravate de batiste haute et fine¹, — ce jeune abbé laissait plus qu'indécises la confiance et l'estime, mais il attirait, fascinait, même en imposait. C'était un merveilleux causeur qu'on ne trouvait jamais à court; il rivalisait avec Boufflers, le prince de Ligne, Ségur, autres rois de la conversation. Il savait parler des choses les plus graves, politique ou finances, avec compétence et légèreté; on citait de lui de jolis mots impertinents ou profonds, des traits parfois impudents, mais toujours spirituels. Il avait un aplomb sans égal, la répartie mordante et un impitoyable bon sens. Par derrière, on chuchotait ses aventures de mauvais sujet : il amusait, on le recherchait, et on le craignait un peu. Mignet, en quelques

¹ Cf. Marcade, *Talleyrand prêtre et évêque*, p. 31-32.

lignes d'un puissant relief, a rendu l'impression qu'il fit à ses débuts dans le monde : « Il y obtint dès l'abord, dit-il, la réputation d'un homme avec lequel il fallait compter, et qui, ayant un beau nom, un grand calme, infiniment d'esprit, quelque chose de gracieux qui captivait, de malicieux qui effrayait, beaucoup d'ardeur contenue par une prudence suffisante et conduite par une extrême adresse, devait nécessairement réussir¹. »

Au moment même où Talleyrand faisait ainsi dans le monde son apparition, Paris était le théâtre d'un spectacle étrange, autre prélude de la Révolution déjà grondante. Au printemps de 1778, la ville qui, moins de vingt ans après, aura vu couper tant de têtes, recevait Voltaire dans une apothéose. La foule, pressée sur le passage du philosophe moribond, l'acclamait, dételait les chevaux de sa voiture : c'était un délire d'enthousiasme, on applaudissait ses moindres paroles, on lui amenait le fils de Franklin pour qu'il le bénît au nom de Dieu et de la liberté ! « Mon entrée dans Paris, aurait-il dit, grisé d'orgueil, a été plus triomphante que celle de Jésus dans Jérusalem ; » et il aurait ajouté : « Vous voulez donc me faire mourir de plaisir ! » Il mourut en effet, le 30 mai. — Talleyrand vit deux fois Voltaire. Il conserva de ces rencontres un ineffaçable souvenir. Comme la plupart de ses contemporains, il subit l'ascendant de cet esprit supérieur qui se piquait de représenter, en philosophie aussi bien qu'en poésie, la mesure, la pondération, le goût ; et, plus d'une fois, il saura reproduire cette nature à la Voltaire dans sa politique, où son principal souci sera moins de respecter l'équité que de garder l'équilibre. Fit-il plus encore ? Manqua-t-il à son précepte voltairien qu'il ne faut pas de zèle ? Se mit-il, au milieu d'un salon, à genoux devant le patriarche de Ferney, et reçut-il de ses mains décharnées une sorte d'investiture et de bénédiction ? Tout évidemment est possible. Cependant, la vérité oblige à dire que Michaud, le contempteur implacable de Talleyrand, qui a raconté cette scène un demi-siècle après, ne cite à l'appui ni une preuve ni un nom².

*
* *

La même obscurité qui enveloppe la jeunesse de Talleyrand, couvre la démarche suprême qui le fit prêtre. On n'a aucun renseignement précis sur son diaconat. On n'en a pas davantage sur

¹ Mignet, *Notice sur Talleyrand*, lue dans la séance publique de l'Académie des sciences morales et politiques du 11 mai 1839.

² L. G. Michaud, *Histoire politique et privée de Ch.-Maurice de Talleyrand*, p. 3.

son ordination sacerdotale. Elle lui fut conférée; c'est indubitable. Mais où? Comment? Par quelles mains d'évêque? On l'ignore. Lui-même n'en souffle mot dans ses Mémoires. Son ami le plus intime, le comte de Choiseul-Gouffier, peut-être pour l'excuser, a donné des détails navrants qui, même exagérés, ne sont pas sans vraisemblance. Ce ne serait qu'après une lutte intérieure pleine d'angoisse, la conscience soulevée, que Talleyrand aurait franchi le dernier pas. La veille au soir, Choiseul le trouva chez lui, dans les larmes et le désespoir. Il était temps encore; il voulut l'arrêter. Alors Talleyrand évoquant le chagrin qu'il causerait à sa mère, le scandale d'un refus de la dernière heure, s'écria : « Il est trop tard, il n'y a plus à reculer¹. » Et l'acte fatal fut consommé.

Talleyrand n'était pas prêtre pour rester prêtre. Qu'allait-il maintenant devenir? « Abbé de Saint-Denis de Reims, vicaire général du même diocèse, et chapelain de la chapelle simple et sans résidence sous l'invocation de Saint-Jean l'Évangéliste » à Tours, il n'était encore, malgré de si beaux titres, qu'un jeune ecclésiastique en quête d'un avenir. — Soudain, les choses changèrent. Le 10 mai 1780, la province de Tours, à qui revenait cette année-là le choix d'un des deux agents généraux du clergé, désigna l'abbé de Périgord. Quelques semaines auparavant, le 4 janvier, la province d'Aix avait, de son côté, porté ses suffrages sur un cousin de son archevêque et cardinal, l'abbé de Boisgelin qui, esprit médiocre, prêtre indolent et peu considéré, laissa à son collègue tout le poids et aussi tout l'honneur de leur charge commune, pendant les cinq années qu'elle dura.

Les agents du clergé représentaient leur ordre auprès du roi et des ministres; ils avaient leurs entrées au conseil et au bureau des affaires ecclésiastiques; ils défendaient les intérêts de l'Église de France, veillaient à la recette et à l'emploi de ses deniers, à l'administration de ses biens, au maintien de ses privilèges. Un Talleyrand nouveau, presque insoupçonné, se révéla dans ces fonctions où il déploya des qualités hors de ligne. « Il avait, dit Mignet, la réputation d'un homme spirituel, il acquit celle d'un homme capable. »

Au cours de l'assemblée de 1780, soit qu'il menât les délicates négociations d'un don gratuit de 30 millions; soit qu'il rédigeât des rapports sur les difficultés que les Parlements de Pau et de Rennes soulevaient à propos de l'édit des portions congrues, ou bien sur une contestation survenue entre le bureau diocésain de Pamiers et le chapitre de Saint-Volusien de Foix; soit qu'il prît l'initiative

¹ Note de M. de Bacourt, insérée dans les Mémoires de Talleyrand, t. I, p. 23.

d'une vaste enquête sur l'éducation populaire dans chaque diocèse du royaume, son mérite éclatait.

A l'assemblée de 1782, il fut nommé promoteur, et, comme tel, il prononça plusieurs réquisitoires : l'un d'eux, relatif à un don gratuit de 15 millions pour solder les frais de la guerre d'Amérique, et de 1 million pour secourir les familles des matelots morts ou blessés, eut un succès très vif et très légitime.

L'assemblée de 1785 élut pour secrétaire, avec l'abbé de Dillon, l'abbé de Périgord : ce lui fut une nouvelle occasion de s'établir dans l'esprit de son ordre comme un homme utile et délié. Un jour qu'au milieu des marques unanimes d'assentiment, il venait de parler des juridictions épiscopales, le président se leva pour le féliciter de son zèle et de sa vigilance, pour le citer en exemple aux nouveaux agents¹.

Talleyrand a laissé un monument de son passage à l'agence générale du clergé : c'est un rapport qu'il signa avec l'abbé de Boisgelin et qui fut fort apprécié². Dès le 26 septembre 1785, aussitôt qu'ils en eurent achevé la lecture devant l'assemblée, le président, M. de Dillon, archevêque de Narbonne, les loua et les remercia au nom de l'Eglise de France. L'année suivante, le 17 juillet, l'archevêque de Bordeaux, M. Champion de Cicé, qui avait dirigé la commission chargée d'examiner ce rapport, s'exprimait à son tour en ces termes : « Nous avons eu la satisfaction de n'avoir qu'à admirer la vérité des principes, l'énergie du raisonnement et la noblesse de l'expression qui les développe... C'est un monument de talent et de zèle qui assure aux mains habiles par lesquelles il a été élevé, votre perpétuelle reconnaissance. L'approbation que vous avez donnée à cet important ouvrage est au-dessus de tous les éloges que nous en pouvons faire, et votre opinion lui a déjà assigné un rang distingué entre ceux qui décorent vos annales. » Ajoutons que le retentissement de ce rapport, qui renfermait des résumés lumineux et fouillés des questions les plus complexes, s'étendit beaucoup au delà des milieux ecclésiastiques.

On a voulu reconnaître, dans l'écrit signé de Talleyrand, la main d'un des jeunes prêtres dont il s'entourait alors : l'abbé Mannay ou l'abbé Bourlier, ou surtout l'abbé Borye des Renaudes, personnage assez subalterne qui posséda quelque temps la confiance de l'abbé de Périgord, et que nous rencontrerons près de lui à l'évêché

¹ Procès-verbaux manuscrits des Assemblées du clergé de 1780, 1782, 1785. (Arch. Nat. G⁹ 701-705.)

² *Rapport de l'Agence contenant les principales affaires du clergé depuis 1780 jusqu'en 1785*, par M. l'abbé de Périgord et M. l'abbé de Boisgelin. (In-fol. Paris, 1788.)

d'Autun. Il est, en effet, très possible que Talleyrand, agent général du clergé, ait eu recours à des Renaudes, de même que, plus tard, ministre des affaires étrangères, il aura recours à d'Hauterive ou à La Besnardière. Quel est l'homme occupant une haute situation qui ne se soit entouré d'aides de cette sorte? Mirabeau, par exemple, tout le monde le sait, fit pour ses discours ce qu'on reproche à Talleyrand d'avoir fait pour ses dépêches ou ses rapports. Mais, sans refuser de croire à l'appoint précieux des collaborateurs, il serait abusif et un peu ridicule de réserver à un secrétaire tout le mérite du succès. Talleyrand n'était point si paresseux qu'il ne travaillât lui-même. Comme le constatait Sainte-Beuve, il a mis sa marque sur plus d'une de ses œuvres; il a su en inspirer les pensées, et ensuite les faire valoir par des mots ou piquants ou profonds, et bien à lui.

Dans un temps où, par suite de causes aussi difficiles à nier que fâcheuses à constater, la politique avait envahi et comme absorbé l'institution religieuse, il était inévitable qu'un abbé qui se montrait si politique, prît tout de suite une place prépondérante. L'assemblée générale du clergé satisfaite, sinon des vertus, du moins des talents de son agent, voulut lui témoigner son contentement; elle décida de remettre à l'abbé de Périgord, et par ricochet à Boisgelin, en sus de la gratification ordinaire de 24,000 livres, « une gratification extraordinaire de 4,000 livres, et de leur donner en outre..., en qualité de promoteur et de secrétaire de l'assemblée, 3,000 livres à chacun. » Ce ne fut pas tout : le président, Mgr de Dillon, reçut mission « de porter à Mgr l'évêque d'Autun (qui tenait la feuille des bénéfices) les vœux de l'assemblée en faveur de messieurs les anciens agents, et de les recommander avec instance aux bontés de Sa Majesté¹. »

L'activité de Talleyrand, à cette heure de sa vie, était prodigieuse. Lui qui affecta si volontiers, à d'autres époques, une imperturbable nonchalance, il se dépensait en traitant les sujets les plus divers, — des sujets qui souvent ne touchaient que de loin à son administration. Détail à noter : il se faisait le défenseur des humbles; il prenait à tout propos fait et cause en leur faveur. Pozzo di Borgo, qui l'avait beaucoup connu, ne se trompait pas quand il disait avec une pointe de critique à sir Henry Bulwer : « Cet homme s'est fait grand en se rangeant toujours parmi les petits, et en aidant ceux qui avaient le plus besoin de lui². » — Tour à tour l'abbé de

¹ Séance de l'assemblée du clergé du lundi 17 juillet 1786. (Arch. Nat. G^{ns} 705, fol. 1453 v^o)

² *Essai sur Talleyrand*, par sir Henry Lytton Bulwer, traduit par M. Georges Perrot, p. 52.

Périgord mène une campagne pour que les traitements des curés, — la portion congrue, comme on disait, — soit portée à 700 livres au lieu de 500, chiffre qu'avait fixé Louis XV en 1760 : il s'emploie avec ténacité pour que les pauvres femmes des pêcheurs et des marins bretons disparus en mer soient autorisées à se remarier ; on bien, il s'en prend à la loterie royale, pernicieuse pour la moralité publique, et propose au clergé de l'acheter, afin de la supprimer.

Les petites gens ne lui faisaient pas toutefois négliger les grands personnages. Mis en relief par son agence, l'abbé de Périgord recherchait avidement tout ceux qui avaient paru sur la scène politique en y jetant de l'éclat. Il fréquenta Turgot, Malesherbes, le vieux Maurepas. M. de Castries, secrétaire d'État à la marine, lui fournit, dit-on, des canons pour armer le corsaire qu'il venait d'équiper contre les Anglais, à frais communs avec Choiseul-Gouffier. Mais il y eut un homme que cultiva tout particulièrement l'abbé de Périgord, parce que cet homme avait alors le pouvoir : nous voulons parler de M. de Calonne, contrôleur des finances, dont des affinités de nature et d'intérêt l'avaient vite rapproché. Talleyrand, comme agent général du clergé, s'était montré avant tout un merveilleux agent d'affaires ; c'était assez pour qu'il eût du goût pour Calonne, et Calonne pour lui. On a dit que la connaissance s'était faite grâce à Lauzun. Il se peut aussi que ce fut par l'intermédiaire de Mirabeau, si l'on en croit cette lettre où le grand orateur parle avec enthousiasme de l'ami, pour lequel il gardera toujours un faible, même en ne lui ménageant ni les boutades ni les mépris : « Vous m'avez montré du regret, écrivait-il à Calonne, de ce que je ne voulais pas employer mon faible talent à rédiger vos belles conceptions ; eh bien, Monsieur, souffrez que je vous indique un homme digne de cette marque de confiance sous tous les rapports. M. l'abbé de Périgord joint à un talent très réel et fort exercé une circonspection profonde et un secret à toute épreuve. Jamais vous ne pourrez trouver un homme plus sûr, plus pieux au culte de la reconnaissance et de l'amitié, plus envieux de bien faire, moins avide de partager la gloire des autres, plus convaincu qu'elle est et doit être tout entière à l'homme qui sait concevoir et qui ose exécuter... Vous pouvez, Monsieur, confier à l'abbé de Périgord le travail délicat qu'en ce moment surtout vous ne devez pas abandonner à des commis¹. »

Peu de temps après, les rôles étaient renversés ; Talleyrand, par ses démarches ou son influence, procurait à Mirabeau une mission

¹ Lettre citée par A. Sallé, *Vie politique de M. de Talleyrand*, p. 11-12.

secrète à Berlin. Tant que cette mission dura, ce fut à son protecteur, — à « son maître, » selon sa câline flatterie, — que Mirabeau adressa presque toutes ses lettres : l'abbé de Périgord les déchiffrait, les retouchait, les mettait au net et les présentait à Calonne qui, à son tour, les communiquait au roi et à M. de Vergennes. Il se chargeait aussi des réponses. Entre les deux correspondants, l'entente fut-elle toujours complète ? Il est permis d'en douter : Talleyrand qui avait commencé par être le disciple du duc de Choiseul, le promoteur de l'alliance autrichienne, et qui, jusqu'au bout, restera de son école, dut parfois trouver excessif l'engouement de son interlocuteur pour la Prusse. — La mission secrète de Mirabeau à Berlin s'acheva par un orage, que nous n'avons pas à rappeler, et où son amitié avec Talleyrand subit une avarie publique ¹.

Fréquentant de si près Calonne, l'abbé de Périgord devint promptement son intime. Ils faisaient ensemble des affaires : affaires d'Etat et affaires privées. A plusieurs reprises, l'un communiqua des vues ingénieuses, et l'autre des indications fructueuses. M. de Calonne, qui aimait à paraître léger même lorsqu'il était sérieux, influa beaucoup sur Talleyrand : lord Holland prétend qu'il dut au spirituel ministre le goût des apartés, moitié graves moitié badins, dans les embrasures des fenêtres ou sur les canapés des salons ². Leurs bons rapports survécurent aux catastrophes. A quelques années de là, quand Talleyrand sera le plus important ministre du Consulat, on verra M. de Calonne, qui s'était montré l'un des chefs les plus étourdis de l'émigration, se faire un admirateur si empressé de Bonaparte qu'un peu plus, celui-ci se prêtant à la chose, il aurait pu devenir le collègue de son ancien élève !

Malgré l'éclat attaché à son nom et le crédit à sa capacité, Talleyrand ne figura pas, comme divers historiens l'ont répété ³, aux assemblées des notables de 1787 et de 1788. L'erreur provient d'une confusion entre le neveu et deux de ses oncles, l'archevêque-duc de Reims et le comte Gabriel-Marie de Talleyrand-Périgord, qui furent des notables de 1787. Le comte mourut à la veille de l'assemblée de 1788, et l'archevêque, avec l'agrément du roi, s'excusa sur son deuil pour n'y pas siéger.

¹ Sur la mission de Mirabeau à Berlin, et la part qu'y prit Talleyrand, voyez notamment Louis de Loménie, *les Mirabeau*, 2^e partie continuée par son fils, t. IV, p. 10 et suiv., et H. Welschinger, *la Mission secrète de Mirabeau à Berlin*, p. 21 et suiv.

² Lord Holland, *Souvenirs diplomatiques*, traduits par H. de Chonski, p. 27.

³ Notamment Mignet dans sa Notice sur Talleyrand.

Telle était l'existence de l'abbé de Périgord lorsqu'un beau jour, à l'applaudissement du petit nombre et à l'effroi de beaucoup, le redoutable honneur de l'épiscopat, qui devait être dans sa vie un si lourd fardeau, même après qu'il s'en crut dégagé, lui fut conféré par une surprise et par une faveur.

II

L'ÉPISCOPAT

Èvêque, Talleyrand allait le devenir en 1788. C'était son ambition, puisque, les honneurs appelant les honneurs, sa situation dans l'Église grandirait sa situation dans l'Etat. Quatre ans plus tôt, il avait même songé, dans son impatience d'arriver, à obtenir le chapeau sans avoir reçu la mitre. L'entremise d'un prince protestant avait failli le faire cardinal d'emblée, à trente ans.

En 1783, le roi de Suède Gustave III, qui se piquait d'être un apôtre de la tolérance et un protecteur des beaux-arts, était allé à Rome faire visite au pape Pie VI. Il fut admirablement accueilli. Pie VI avait une grande largeur de vues et beaucoup d'esprit; il accorda des audiences au monarque luthérien, s'entretint avec lui en pleine liberté, le fit assister dans la basilique de Saint-Pierre à la grand-messe de Noël, et même, — escomptant les avantages qu'une concession habile vaudrait aux catholiques des pays protestants, — il lui permit de bâtir un temple réformé à deux pas du Vatican, au cœur de la cité pontificale. Lorsqu'il traitait les hérétiques avec cette tolérance admirée de Goethe, Pie VI ne faisait que suivre la tradition romaine : nulle part, en effet, dans le monde chrétien au moyen âge, les infidèles, les Juifs, n'avaient rencontré plus de douceur que dans la ville des Papes. Mais cet acte n'en eut pas moins, dans toute l'Europe, un retentissement considérable, et très grand fut le prestige qu'en retira le roi suédois. On s'imagina que son crédit était sans limites à la cour de Rome, que le Saint-Père ne saurait rien lui refuser, que sa recommandation était irrésistible. Une des femmes les plus brillantes de Paris, la comtesse de Brionne, que Gustave III avait connue dans un voyage en France, n'hésita pas, l'année suivante, à le prier d'agir auprès du Saint-Siège pour emporter une promesse de pourpre en faveur d'un jeune familier de son salon, l'abbé de Périgord¹. Sa lettre est un échantillon curieux des bizarreries d'alors.

¹ Cf. Geffroy, *Gustave III et la cour de France* (Paris, 1867), t. II, p. 16-18.

« Sire, lui écrivait-elle le 20 août 1784, Votre Majesté m'a fait ouïr d'un bonheur bien rare, celui d'oser être confiante avec un souverain qu'on admire. Il vous était réservé, Sire, d'avoir encore le don de faire parler les cœurs, d'avoir celui d'inspirer le désir de vous être attaché aussi par la reconnaissance. Voici le moment où je vais user de la permission que Votre Majesté m'a donnée de réclamer ses bontés. C'est pour l'abbé de Périgord; sa naissance, ses qualités personnelles, les talents qui lui ont mérité l'estime de son corps, voilà, Sire, ce qui me fait oser employer la recommandation de Votre Majesté en sa faveur. Elle seule connaît mon vœu; il y aurait les plus grands inconvénients à ce que personne sût ici qu'il aspire à cette grâce et que vous voulez bien la demander pour lui; il en résulterait de l'envie et toutes les méchancetés qu'elle peut produire. Ce n'est que lorsque je saurai positivement de Votre Majesté qu'elle consent à faire connaître au Pape qu'elle désire un chapeau pour M. l'abbé de Périgord qu'il se permettra de faire ici près du roi et de la reine (qui tous deux ont de la bonté pour sa famille) les démarches nécessaires pour obtenir une permission générale de solliciter un chapeau, sans parler des engagements que Votre Majesté a daigné prendre avec moi. Je vous rendrai compte, Sire, sur-le-champ, et ce n'est qu'après avoir obtenu cette permission que je supplierai Votre Majesté d'écrire à Rome. Je lui demande avec instance jusqu'à ce moment de ne mettre qui que ce soit dans mon secret¹... »

Talleyrand assure dans ses Mémoires² que les démarches de Gustave III avaient abouti. Il était sur le point de recevoir le chapeau, lorsque, brusquement, tout se rompit : Marie-Antoinette s'y opposait.

C'était après la triste affaire du collier. M^{me} de Brionne, née Rohan, avait bruyamment adopté la cause de son cousin, le cardinal de malheureuse mémoire. Son salon, où l'on avait de tout temps parlé politique sans réserve, était devenu l'un des centres de critiques les plus aigres contre la reine. Celle-ci fut prévenue. Trop franche, trop spontanée pour feindre, elle montra de l'humeur; elle s'en prit non seulement à M^{me} de Brionne et à ses filles, mais à leurs amis; et, comme Talleyrand était au premier rang, il en subit la conséquence. M. de Mercy-Argenteau, le vieux diplomate autrichien, qui fut à plusieurs reprises le confident dévoué de Marie-Antoinette, aurait fait agir à Rome son gouvernement, et remettre à plus tard la nomination d'un cardinal français³.

¹ Lettre publiée par Geffroy, *op. cit.*, t. II, p. 417.

² T. I^{er}, p. 93.

³ Il faut noter, pour être exact, que dans la *Correspondance secrète du*

Le coup parut à l'abbé de Périgord d'autant plus cuisant qu'il était moins prévu. Hélas! pour lui, ce déboire n'était qu'un commencement.

*
* *

D'ordinaire, à leur sortie de charge, les agents généraux du clergé obtenaient presque tout de suite un évêché. C'était l'habitude, sinon la règle. Après les louanges dont il avait été comblé, après les termes exceptionnellement flatteurs par lesquels, en 1786, le président de l'assemblée, l'archevêque de Narbonne, l'avait désigné au roi et à l'évêque d'Autun, qui tenait la feuille des bénéfices, Talleyrand put donc s'imaginer qu'il touchait à une prompt revanche. Mais l'évêque d'Autun, M. de Marbœuf, était un prélat vigilant qui prenait au sérieux son rôle de distributeur des bénéfices, et Louis XVI, — l'honnête et pieux Louis XVI, — n'était pas homme davantage à fermer les yeux sur les écarts d'un jeune abbé. Ils furent tous deux inflexibles. Talleyrand, pour le moment, n'eut pas d'évêché.

C'est que la façon de vivre de ce candidat à l'épiscopat était de plus en plus un défi à la morale, pourtant facile, de ses contemporains. Tous ses péchés de jeunesse avaient grossi : goût des cercles mal famés et des maisons louches, accointance avec des hommes qui bravaient l'opinion par leurs vices ou leurs théories, nuits entières passées devant des tables de jeu, où, comme chez M^{me} de Genlis, de jeunes naïfs perdaient en une soirée leurs 13,000 louis¹.

Chose plus grave, des rumeurs malsonnantes couraient sur ses mœurs. On lui prêtait plusieurs liaisons, parmi lesquelles une au moins ne peut être oubliée, tant elle défraya la cour et la ville, tant elle fut étalée et presque avouée : les Mémoires d'un Américain très parisien, Gouverneur-Morris, qui mêle les sujets graves aux cancans mondains, en ont récemment encore réveillé l'indiscret écho. Il s'agit de M^{me} de Flahaut qui, devenue, après son veuvage, M^{me} de Souza, a elle-même estompé et gazé ses aventures dans un assez joli roman. Adélaïde-Marie-Emilie Filleul était fille de concierges du château royal de Choisy, où souvent venait se reposer Louis XV. Tandis que sa sœur aînée était mariée au marquis de

comte de Mercy-Argenteau avec Joseph II, qui a été publiée, il n'est nulle part question du chapeau de l'abbé de Périgord et de l'hostilité de Marie-Antoinette à son endroit.

¹ Sur les habitudes de jeu du salon de M^{me} de Genlis, voy. une lettre curieuse publiée dans un ouvrage anonyme : *les Femmes de M. de Talleyrand*, p. 52.

Marigny, frère de M^{me} de Pompadour, elle, la cadette, épousait, toute jeune et fraîche sortie du couvent, un maréchal de camp un peu botaniste, frisant déjà la soixantaine, le comte de Flahaut de la Billarderie, qui fut nommé, au lendemain de ses noces, intendant des jardins du roi avec habitation au Louvre. L'abbé de Périgord fut bientôt l'ami de la maison. On jasa sur l'intimité publique de ses relations avec la jeune femme; on en jasa bien davantage dans le monde, même dans la famille de l'accouchée, lorsqu'en 1785, un enfant naquit ¹, — celui-là même qui devint l'aide de camp de Napoléon et le favori de la reine Hortense. Si tous ces bruits de Paris avaient raison, voyez l'étrange imbroglio : M. de Talleyrand grand-père de M. de Morny! Et l'empire des Bonaparte aurait été relevé, en 1851, par le petit-fils de l'homme qui l'avait renversé en 1814! Mais, passons.

En attendant, on peut comprendre que, sans même savoir le fond des choses, Louis XVI et Mgr de Marbœuf aient reculé à l'idée de placer un évêché entre les mains d'un abbé, — fût-il de grande naissance et de grand talent, — dont la conduite était si équivoque et la réputation si décriée. Ce qui achevait de mettre Talleyrand en mauvaise posture c'est que, à ce moment là même, un des hommes qui avaient le plus uni leur fortune à la sienne, Mirabeau, éclatait contre lui par un cri de colère. Mirabeau, qui n'était encore qu'un obscur écrivain à gages, venait, on ne sait trop pourquoi, de rompre avec lui; et il le traitait partout avec une violence outrageante qu'il consignait dans une lettre au comte d'Antraigues publiée plus tard ².

Les répugnances presque révoltées de Louis XVI et de Mgr de Marbœuf se prolongèrent deux ans, — deux ans pendant lesquels Talleyrand desséchait dans une attente fiévreuse de la mitre. Pas une minute, la pensée ne semble lui être venue qu'il n'était point

¹ Le frère du comte de Flahaut, le comte d'Angeviller, dans une lettre du 2 septembre 1804 à la comtesse de Neuilly, dit expressément que son neveu était le fils de Talleyrand. (Cf. *les Femmes de M. de Talleyrand*, p. 31.) De son côté, Gouverneur-Morris affirme à plusieurs reprises la paternité de Talleyrand : il faut lire notamment, dans son *Journal*, le récit d'une conversation qu'il eut avec M^{me} de Flahaut, le 17 octobre 1789 (p. 102, de la traduction Pariset), et l'histoire d'un « dîner de famille » au Louvre, le 28 octobre (p. 115). Voy. aussi Marcade, *Talleyrand prêtre et évêque*, p. 136.

² Mirabeau, dans sa lettre datée du 28 avril 1787, appelait l'abbé de Périgord : « homme vil, avide, bas et intrigant... C'est de la boue et de l'argent qu'il lui faut. Pour de l'argent, il a vendu son honneur et son ami. Pour de l'argent, il vendrait son âme, et il aurait raison, car il troquerait son fumier contre de l'or... » (*Adresse à l'ordre de la Noblesse de France*, par E.-L.-H.-A. de Launai, comte d'Antraigues (Paris, 1792), p. 45-47.)

fait, vraiment, pour être évêque. Chaque retard apporté à sa nomination lui était un sujet de mécontentement et, plus encore, de surprise. Rien n'est curieux, à cet égard, comme les lettres qu'il écrivait à Choiseul, alors à Constantinople. Avec cet ami d'enfance dont il avait pu déjà mesurer l'affection, il ne se gênait pas, et il ouvrait son cœur tout grand : il lui faisait part de ses espérances, de ses déboires, de son irritation croissante. Au commencement d'avril 1787, la nouvelle se répand que l'archevêque de Bourges est au plus mal. Les médecins renoncent à le sauver. Son siège va être libre. Aussitôt l'abbé de Périgord mande à son confident : « Il me paraît bien difficile qu'on ne me donne pas l'archevêché de Bourges. La malveillance de l'évêque d'Autun ne me paraît pas pouvoir lui fournir les moyens de me le refuser¹. » Mais les semaines s'écoulaient, les évêchés sont pourvus, et il ne lui reste plus qu'à se lamenter dans le sein du fidèle Choiseul : « Voilà l'archevêché de Bourges donné à l'évêque de Nancy et l'évêché de Nancy donné à l'abbé de La Fare. A présent, qu'est-ce qui arrivera ? Je ne prévois plus d'ici longtemps de mouvement dans le clergé ; quand il y en aura, me donnera-t-on la place qui me conviendra, et à laquelle je conviendrai² ? » Quelques mois plus tard, en mai 1788, une nouvelle vacance se produit : l'évêque d'Autun passe à l'archevêché de Lyon. Sa succession serait bonne à recueillir. Mais l'abbé de Périgord a perdu toute assurance ; il a peur que les raisins soient trop verts ; il est penaud ; il n'ose plus compter sur un retour de la fortune : « Rien de ce que je désire, écrit-il mélancoliquement, ne tourne comme je le voudrais, mon ami, je ne suis pas dans un moment de bonheur. Mais cela changera ; j'attendrai, et on trouvera peut-être qu'un homme qui a trente-quatre ans, qui a toujours été occupé d'affaires, qui a fait celles de son corps, tout seul, pendant cinq ans, et de qui on s'est loué pendant tout ce temps-là, mérite qu'on le traite un peu mieux³. »

On a prétendu à diverses reprises qu'en 1788, devant l'assemblée générale du clergé, des partisans de Talleyrand avaient soulevé la question de son épiscopat. Ils auraient adjuré leurs collègues de ne pas se déjuger, de faire souvenir le roi du vœu émis deux ans plus tôt, et de se plaindre qu'il fût, jusqu'à ce jour, resté lettre morte. A en croire quelques auteurs, les évêques instruits des incartades retentissantes de l'abbé de Périgord, rejetèrent la proposition. D'autres, au contraire, s'appuyant sur une phrase en l'air de

¹ Cité par Marcade, *Talleyrand prêtre et évêque*, p. 71. Lettre datée du 4 avril 1787.

² Lettre du 17 octobre 1787. Marcade, *op. cit.*, p. 71.

³ Marcade, *op. cit.*, p. 72.

La Fayette, disent que « l'assemblée générale du clergé vota expressément pour qu'on représentât au roi, au nom du clergé de France, qu'il lui paraissait étonnant que l'abbé de Périgord ne fût pas nommé évêque. » Ce fut, ajoute La Fayette ¹, à cette pression que céda Louis XVI, et il se trouva que M. de Talleyrand fut « le seul évêque nommé par le choix et sur la recommandation spéciale du clergé de France. » — Il est souvent malaisé dans la vie de Talleyrand de démêler le vrai du faux, l'exact de l'inexact : ici, rien n'est plus facile. Toute cette histoire d'une intervention du clergé en l'honneur de son épiscopat, à la date de 1788, est apocryphe. Une pareille délibération, en effet, un pareil vote, étaient insolites. S'ils avaient eu lieu, ils auraient causé quelque bruit, ils auraient mérité qu'un secrétaire les consignât : or, dans le registre des procès-verbaux de l'assemblée générale du clergé en cette année 1788 ², — procès-verbaux qui, sur les moindres incidents, fournissent les détails les plus précis, les plus circonstanciés, les plus minutieux, — nulle part, on n'en relève la trace.

La vérité, c'est que l'abbé de Périgord a dû son évêché à l'indulgence de Louis XVI, dupe, une fois de plus, de son cœur trop généreux et loyal.

Comment les choses se passèrent-elles? On ne sait au juste. Le comte Charles-Daniel de Talleyrand-Périgord, père de l'abbé, était alors mourant. D'après la version la plus généralement acceptée ³, Louis XVI qui l'avait eu pour menin pendant son enfance, et qui lui gardait beaucoup d'attachement et d'estime, serait venu pour le voir. Il l'aurait trouvé sur son lit d'agonie, triste, abattu, et une scène poignante se serait produite. Le malade, se redressant dans un effort suprême et fondant en larmes, aurait évoqué le passé glorieux de sa famille, rappelé qu'il avait lui-même été un serviteur sans tache de la monarchie, un soldat de la guerre de Sept ans; il se serait écrié qu'il allait quitter ce monde, l'âme bouleversée de honte et de chagrin, si, sans un espoir de pardon, il laissait derrière lui son fils dans la disgrâce du roi. Louis XVI, remué par l'émotion de ce père qui n'avait plus que peu d'heures à vivre, aurait eu pitié de sa douleur : il se serait engagé à faire son fils évêque.

M. de Sausin rapporte l'incident d'une manière un peu différente. Son récit est moins dramatique et, peut-être, plus voisin de

¹ *Mémoires du général La Fayette*, t. III, p. 62, note. — Il est du reste à remarquer que La Fayette ne fixe pas à 1788 la démarche des évêques. Il dit au contraire : « L'abbé de Périgord était alors agent général du clergé, » ce qui permet de penser qu'il fait tout bonnement allusion à la recommandation de 1786.

² Arch. Nat. G⁸ 706.

³ C'est notamment le récit de sir Bulwer, de Sainte-Beuve, etc.

la vérité. Quelques jours avant la mort du comte de Talleyrand, son fils, raconte-t-il, se jeta en sanglotant au pied de son lit. Il lui représenta qu'il serait déshonoré s'il ne devenait pas évêque; il lui promit de renoncer à l'agiotage, de faire oublier ses écarts de conduite, de mener une vie honnête : il le conjura d'intercéder auprès du roi en sa faveur. Le moribond aimait son enfant malgré toutes ses fautes. Il prit une plume de sa main défaillante, et il écrivit à Louis XVI. Cette lettre, on ne la connaît pas : il paraît qu'il s'y portait garant du repentir de l'abbé de Périgord et de ses bonnes résolutions; qu'il implorait comme une grâce suprême, l'oubli des faiblesses passées et, pour l'avenir, un évêché. Après avoir lu la lettre, Louis XVI, qui était la bonté même, fit taire ses défiances et dit simplement : « M. de Talleyrand est un homme de bien; il est atteint d'une maladie mortelle; et puisque, sur le point de paraître devant Dieu, il me fait cette demande pour son fils en m'assurant qu'il est converti, il faut que cette conversion soit en effet sincère¹. »

L'abbé de Périgord eut l'évêché d'Autun qui, depuis plus de six mois, était vacant. On prétend qu'au dernier moment, une démarche fut encore faite à Versailles pour représenter au roi que le nouvel élu n'avait ni la foi ni les mœurs requises pour l'épiscopat. S'abritant derrière les assurances du gentilhomme mourant, Louis XVI aurait répondu, non peut-être sans quelque anxiété : « J'ai donné ma parole². »

Cette parole fut tenue. Le 2 novembre, — deux jours avant la mort du comte de Talleyrand-Périgord, — Louis XVI signa le brevet de nomination. Il y était dit : « Aujourd'hui, deuxième jour du mois de novembre mil sept cent quatre-vingt-huit, le roi étant à Versailles, bien informé des bonnes vie, mœurs, piété, doctrine, grande suffisance, et des autres vertueuses et recommandables qualités qui sont en la personne du sieur Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, vicaire général de Reims, Sa Majesté se promettant qu'il emploiera avec zèle et application tous ses talents pour le service de l'Eglise, lui a accordé et fait don de l'évêché d'Autun, qui vaque à présent par la démission du sieur de Marbœuf, dernier titulaire... » En outre, Louis XVI enjoignit au conseiller-secrétaire

¹ Déposition de Mgr de Sausin déjà citée. (Papiers du séminaire de Saint-Sulpice.) — Dans un pamphlet publié contre Talleyrand en 1790, sous le titre de *Précis de la vie de M. l'Évêque d'Autun*, il est dit que le comte de Talleyrand écrivit au roi et à la reine, et aussi au ministre de la Feuille, M. de Marbœuf, qui était son intime ami. Ce récit est, comme on le voit, peu différent de celui de M. de Sausin.

² Cette anecdote, qui aurait pour père M. Emery, est racontée par M. A. Loth : *Talleyrand et l'Eglise constitutionnelle de France*. (Revue anglo-romaine du 17 octobre 1896.)

d'Etat, Laurent de Villedeuil, d'envoyer de suite « les lettres et dépêches nécessaires en cour de Rome pour l'obtention des bulles et provisions apostoliques dudit évêché. » — Et, dans son numéro du 25 novembre, le journal officiel de l'ancien régime, la *Gazette de France*, apprit au public que l'abbé de Périgord était évêque nommé d'Autun¹.

L'évêché d'Autun n'était qu'un petit évêché. Il ne valait guère que 22,000 livres de revenu. En revanche, il était l'un des plus illustres, l'un de ceux dont l'histoire jetait le plus d'éclat. Dans cette ville déchue, ancienne capitale du peuple éduen, les débris de la splendeur romaine, — portes, stèles funéraires, temples dédiés à Janus ou à Minerve, théâtre, aqueducs à demi écroulés, — se pressaient en foule. A côté des monuments du passé, la religion nouvelle avait élevé les siens : des églises, des couvents, des chapelles, et surtout la cathédrale Saint-Lazare, avec ses lourdes tours romanes et la grâce svelte de sa flèche de pierres, si longue et si fine qu'elle semble fendre l'air. Longtemps dans cette cathédrale, un magnifique tombeau de marbre blanc, rouge et noir, — chef-d'œuvre du règne de Philippe-Auguste, — avait, selon la légende, abrité le corps saint du ressuscité de Béthanie, du frère de Marie et de Marthe : il venait hélas ! d'être détruit par la barbarie de chanoines ennemis du gothique.

Ce qui peut-être touchait mieux encore Talleyrand, c'est que l'évêché d'Autun avait été souvent un acheminement à l'archevêché de Lyon. Tout récemment, M. de Marbœuf et M. de Montazet, ses prédécesseurs immédiats, l'avaient prouvé en devenant tous deux primats des Gaules.

Les bulles furent expédiées de Rome le 18 des calendes de janvier, autrement dit le 15 décembre 1788. Tandis qu'il les attendait, l'abbé de Périgord acquit une nouvelle marque de la bienveillance du roi. Le 3 décembre, « sur la nomination et présentation de Monseigneur comte d'Artois, en vertu de son apanage, » Louis XVI lui fit don de l'abbaye de Celles dans le diocèse de Poitiers. C'était un monastère de religieux augustins, qui rapportait annuellement 9,500 livres : le revenu un peu maigre de l'évêché d'Autun se trouva de la sorte arrondi.

Il ne restait plus à Talleyrand, avant de recevoir la consécration

¹ Je n'ai pas besoin de réfuter ici tous les commérages, plus ou moins scandaleux, qui ont couru sur des prétendus séjours et exils de Talleyrand à Autun avant son épiscopat, et qu'ont soigneusement enregistrés plusieurs de ses biographes, tels que Villemarest et Bastide. Les relations de l'abbé de Périgord avec Mgr de Marbœuf, qui sont rapportées dans les Mémoires apocryphes de M^{me} de Créqui, sont tout aussi dénuées de réalité que son exil dans son futur évêché.

épiscopale, qu'à faire, loin du monde, une retraite d'une semaine. Cette retraite préparatoire était une vieille coutume pieusement gardée dans l'Église de France : même les plus frivoles parmi les abbés de cour ne s'y étaient jamais dérobés. Talleyrand se conforma à la règle commune. Il se rendit à quelques lieues de Paris, à Issy, dans la solitude de Saint-Sulpice. Nul endroit ne pouvait mieux prêter à la vie intérieure. On était au fort du terrible hiver de 1789, cause de tant de souffrances et d'exaspérations. Là-bas, dans le grand silence de la nature endormie, devant les horizons mornes sous un ciel de glace, la mélancolie des choses pénétrait l'âme : jamais le futur pasteur n'eut plus belle occasion de rentrer en lui-même, de méditer sur la dignité mystérieuse et redoutable qu'il allait recevoir. Chaque jour, l'abbé de Périgord eut des entretiens intimes avec le directeur de la maison, l'abbé Duclaux, qu'il avait vu jadis au séminaire. Mais, chaque jour aussi, des visiteurs venus de Paris, amis ou curieux, l'arrachaient à ses pensées graves et lui apportaient tous les échos du dehors.

Le sacre eut lieu le 16 janvier¹. Il gelait si dur ce matin-là, qu'on fit la cérémonie, longue et fatigante, dans l'étroite chapelle du Saint-Sauveur où un poêle était allumé. Le prélat consécrateur était l'évêque-comte de Noyon, M. de Grimaldi, des princes de Monaco; les assistants, M. de Nicolai, évêque de Béziers, et M. de Chaumont de la Galaisière, évêque de Saint-Dié. L'abbé de Périgord n'avait invité personne, ni ses intimes, ni même sa famille; et, sauf quelques Sulpiciens, personne ne s'était dérangé. C'est à croire, tant il mit de soin inquiet à écarter les présences étrangères que, par une pudeur subite, il ait voulu recevoir l'onction sainte presque en cachette. Renan rapporte, dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, qu'il connut à Saint-Sulpice un vieux prêtre, l'abbé Hugon, qui était plein d'histoires d'avant la Révolution. « M. Hugon, dit-il, avait servi d'acolyte au sacre de M. de Talleyrand à la chapelle d'Issy. Il paraît que, pendant la cérémonie, la tenue de l'abbé de Périgord fut des plus inconvenantes. M. Hugon racontait qu'il s'accusa, le samedi suivant, en confession, d'avoir formé des jugements téméraires sur la piété d'un saint évêque. » L'anecdote est amusante, mais M. Renan nous semble y avoir mis plus d'imagination que de critique. A moins que l'abbé Hugon n'eût été complètement séquestré du monde, comment aurait-il bien pu révéler un saint évêque dans un jeune prélat plus que suspect à Saint-Sulpice, comme l'attestent Mgr de Sausin et beaucoup d'au-

¹ L'*Almanach royal* de 1790 et de 1791 dit le 4 janvier. Mais il est contredit par le témoignage unanime des contemporains qui fixent au 16 la cérémonie.

tres, et dont l'élévation à l'épiscopat avait demandé deux ans de luttes. — D'après un autre témoin dont le récit est moins invraisemblable, Talleyrand affecta une sorte d'indifférence; il fut impassible et sec. Cependant, lorsqu'il tendit à l'évêque de Noyon ses mains ouvertes pour que le signe de la croix y fût tracé avec le Saint-Chrême, — émotion, angoisse ou malaise, — il aurait soudain pâli en s'affaissant; il aurait même fallu, pendant quelques minutes, interrompre la cérémonie¹.

Le soir du sacre, Talleyrand regagna Paris. Le lendemain, il rendit visite à l'archevêque, M. de Juigné, qui lui remit le *pallium* : cet ornement de laine blanche semé de croix noires n'appartient, d'ordinaire, qu'aux métropolitains; mais les évêques d'Autun y ont droit depuis qu'en l'année 600, le pape saint Grégoire le Grand en fit don à l'évêque Syagrius, pour lui et ses successeurs.

Talleyrand avait donc l'épiscopat. Il n'était plus le prêtre libre, — le *sacerdos vagus*, — qu'on traite légèrement, il était un haut et puissant seigneur d'Eglise; il était « par la miséricorde divine et par la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque d'Autun, premier suffragant de l'archevêché de Lyon, administrateur du spirituel et du temporel dudit archevêché, le siège vacant; président-né et perpétuel des états de Bourgogne, comte de Saulieu, baron d'Issy-l'Evêque, Lucenay, Grosme, Trouillon et autres lieux. » C'était magnifique, mais ce n'était pas suffisant. Talleyrand avait vu dans l'épiscopat une étape ardemment désirée : il n'y avait vu qu'une étape. Jeté de force dans l'Eglise, il l'avait embrassée comme une institution politique, grâce à laquelle il arriverait, non par les voies qu'il avait rêvées, mais aussi haut tout de même que le rêvait son ambition. Il avait d'abord songé à Mazarin, l'étranger venu d'Italie, qui, premier ministre, s'était trouvé cardinal sans avoir été évêque. Battu de ce côté, il s'était consolé par l'exemple de Richelieu et de Fleury, qui, tous les deux, avaient suivi la filière : évêques avant d'être cardinaux et premiers ministres. Pareille vision hantait son imagination inquiète. La pensée toute remplie par la réunion prochaine des états généraux, où il entendait siéger, il n'oubliait pas que, des trois grands cardinaux-ministres qui lui avaient frayé la voie, le plus grand avait inauguré sa carrière, et s'était révélé à la France aux Etats de 1614; et peut-être se disait-il tout bas que l'évêque d'Autun renouvellerait l'évêque de Luçon.

Bernard DE LACOMBE.

¹ Récit fait par M. Emery à Mgr Letourneur, évêque de Verdun, et raconté par Mgr Méric : *Histoire de M. Emery*. (1^{re} édd., t. I, p. 15 et 87.)

TALLEYRAND ÉVÊQUE D'AUTUN¹

III

TALLEYRAND A AUTUN

La consécration épiscopale paraît n'avoir rien changé à la vie de Talleyrand. Pendant les jours qui suivirent, il reprit ses habitudes. Il restait l'homme du monde à la fois très attentif et très indifférent, gardant ses vues personnelles sous le masque d'un scepticisme savant, et de plus en plus tourné vers la politique qu'à l'approche des états généraux, les passions surexcitées allaient, des salons, faire déborder sur la France.

Une historiette, dont s'amusa le Paris de 1789, le montre dans une scène assez drôle, réminiscence ou parodie de Molière. L'évêque d'Autun s'était acheté un superbe carrosse. Par malheur, il ne l'avait point payé, régler des comptes n'ayant jamais été son grand souci. Le fournisseur ne prenait pas très bien la chose. Il s'inquiétait, il écrivait lettre sur lettre à son épiscopal client : pas de réponse. A la fin, fatigué d'attendre, il résolut de le relancer chez lui; il vint, chaque matin, se planter en faction devant la porte cochère du prélat, et, digne, le chapeau à la main, il saluait

¹ Voy. le *Correspondant* du 10 juillet. — Dans mon premier article et dans ceux qui suivront, je cite, comme on a pu et comme on pourra le remarquer, des documents empruntés à des papiers laissés par Mgr Dupanloup. L'illustre évêque, qui reçut la rétractation et la confession de Talleyrand, a consigné l'histoire de ses derniers moments dans un écrit spécial. D'autre part, intéressé par le caractère prodigieusement complexe et contesté de l'homme qu'il avait vu de très près, il eut l'idée de rassembler une série d'actes publics ou privés (lettres particulières, copies de dépêches, extraits de journaux, brochures, etc.) concernant les diverses périodes de sa vie. Ces documents forment quatorze volumes. C'est une mine historique précieuse; Son Em. le cardinal Mathieu le constatait récemment dans une de ses belles études du *Correspondant*, et j'ai été heureux d'y puiser à mon tour pour ajouter aux renseignements que j'avais recueillis dans les archives et les bibliothèques.



Rec. J. 10471

très bas, une interrogation dans les yeux, quand paraissait son débiteur. Le manège intrigua Talleyrand, et, une fois qu'il était déjà monté sur le marchepied de sa voiture : « Qui êtes vous, mon ami? fit-il en se retournant. — Je suis votre carrossier, Monseigneur, dit l'autre humblement. — Ah! vous êtes mon carrossier; et que voulez-vous, mon carrossier? — Je veux être payé, Monseigneur. — Ah! vous êtes mon carrossier, et vous voulez être payé : vous serez payé, mon carrossier. — Et quand, Monseigneur? — Hum! répondit Talleyrand en se carrant sur les coussins de la voiture qui partait au grand trot, hum! vous êtes bien curieux!¹ »

Le nouvel évêque avait trop d'esprit pour parler aux Autunois le même langage qu'aux Parisiens². Quelques prêtres de son diocèse étant venus le voir, il les renvoya conquis par l'accueil, même par l'onction, de leur gracieux pasteur. Il ne tarda pas, d'ailleurs, à se présenter lui-même à ses ouailles; il publia, le 26 janvier, un mandement qui est une petite merveille. Afin de gagner du premier coup les sympathies un peu défiantes de son clergé et de ses fidèles, il y déployait toutes les ressources si variées de son charme insinuant.

Depuis le jour, commençait-il, Nos très chers frères, où le choix de Sa Majesté nous a appelé à vivre au milieu de vous, à chaque instant nous avons pu vous dire ce que saint Paul écrivait aux Romains : « Dieu m'est témoin que je ne cesse de penser à vous » — *Testis est mihi Deus quod sine intermissione memoriam vestri facio*. — Oui, souffrez cette expression, Nos très chers frères, vous êtes devenus notre douce et unique occupation. Tous les événements, tous les objets ont pris pour nous un intérêt nouveau, un intérêt sensible, dès que nous avons pu les rapporter à ce diocèse distingué par les qualités heureuses de ses habitants, et si précieux à la religion, dont il est une des plus anciennes conquêtes.

A ce propos, Talleyrand rappelait le terrible hiver qui, désolant et ruinant le peuple, sévissait encore. Il rendait hommage aux prêtres de la province : tous, di-ait-il, curés de la ville, curés de la campagne, vicaires, avaient rivalisé de « bienfaisance infatigable et industrieuse » pour soulager les misères.

Après cet éloge du clergé paroissial, il adressait, en quelques

¹ Anecdote racontée par sir Bulwer, *Essai sur Talleyrand*, p. 27-28.

² Sur les relations de Talleyrand avec ses diocésains, et sur son séjour à Autun, voyez un travail de l'abbé Devoucoux, vicaire-général d'Autun, et plus tard évêque d'Evreux, *le Prince de Talleyrand*, publié dans le volume des *Annales de la Société éduenne* (1853-1854), p. 115-144.

mots heureux, son salut à deux ordres, Saint-Sulpice et l'Oratoire, également puissants à Autun, également chers aux habitants. Les Sulpiciens avaient façonné la plupart des ecclésiastiques de la région et, près de leurs anciens élèves, leur opinion était du plus grand poids. En outre, un membre très distingué de l'illustre et prudente Société, M. Charles Levayer, qui assista Fénelon à son lit de mort, avait été supérieur du grand séminaire d'Autun avant de l'être de celui de Cambrai : son souvenir restait encore dans le diocèse vivant et vénéré ; on citait ses vertus en exemple. Quant aux Oratoriens, Mgr de Marbœuf leur avait naguère confié le collège et, malgré un petit désaccord avec les curés sur une question de catéchisme, ils étaient déjà goûtés par la ville entière. Talleyrand trouvait en même temps le moyen, comme s'il espérait ainsi en faire un peu ses parrains, de prononcer les noms de Fénelon et de Bossuet, des deux évêques qui, chacun dans son genre, étaient les modèles achevés des prélats de l'ancienne France. Il vaut mieux, du reste, l'écouter lui-même ; il a une manière toute personnelle de dire ces choses avec une adresse délicate :

Lorsque, avant de recevoir l'onction des mains du Pontife, nous avons pu nous recueillir quelques moments dans une solitude, où viennent s'instruire en silence les membres de la pieuse Société de Saint-Sulpice, qui offrit tant de modèles à notre jeunesse, nous nous sommes dit que nous serions secondé par ces mêmes instituteurs, qui se dévouent avec un zèle si pur au soin difficile de former les élèves du sacerdoce, et dont, pour tout dire, l'éloge le plus touchant sortit de la bouche expirante de Fénelon. Et, réunissant alors dans notre esprit tout ce qui intéresse le grand bienfait de l'instruction publique, nous n'avons pas éprouvé une moins vive satisfaction à penser que l'honorable fonction d'élever la jeunesse des diverses classes de la société venait d'être confiée à la célèbre congrégation de l'Oratoire, qui, par la haute sagesse de son régime, a mérité que le génie de Bossuet lui rendit un immortel hommage.

Puis Talleyrand a une note émue. Il semble qu'il ait prévu les objections qu'avait soulevées sa conduite, et qu'il ait voulu d'avance les anéantir toutes. Il va pleurer son père, s'attendrir sur sa mémoire. Qui donc oserait faire de lui désormais un cœur insensible ? Au nom de son père, il unit celui de sa mère : née Damas, elle est Bourguignonne d'origine, et il peut dire que, par elle, des liens intimes et doux l'ont attaché de tout temps au diocèse d'Autun.

Ainsi, continuait-il, Nos très chers frères, toutes nos pensées, tous nos vœux, tous nos sentiments se portaient vers vous ; et même,

lorsque au moment où nous vous fûmes destiné, je me voyais à la veille de perdre un père, jeune encore, chéri de tous les siens, et si tendrement estimé de ceux qui le connurent, lui qui avait tant désiré de me voir dans ce diocèse où son épouse avait reçu le jour, et pour qui, même au bord du tombeau, cette nouvelle fut un instant de bonheur; lorsque, de mes mains, je pressais ses mains mourantes, et que j'étais contraint de dévorer mes larmes toujours prêtes à couler sur lui; enfin, après le moment fatal..., c'était au milieu de vous, c'était dans la patrie de ma mère que ma douleur aimait à se réfugier et qu'elle semblait se promettre quelques consolations.

De nouveau, il exprime alors à ses diocésains sa gratitude pour les vœux de bienvenue qui l'ont accueilli, pour les marques de confiance et d'affection qui lui sont prodiguées de toutes parts. Son cœur déborde de reconnaissance. Mais tout à coup, au milieu de ses effusions, il s'interrompt pour s'étendre sur les devoirs de sa charge; il trace de « l'homme public » un portrait idéal, et tel est son accent qu'on finit par ne plus savoir s'il veut parler de l'évêque qu'il est déjà, ou bien du député aux états généraux qu'il désirerait tant devenir :

Sur le point d'exercer les augustes fonctions de l'épiscopat et de remplacer auprès de vous un prélat, dont l'administration éclairée et bienfaisante vivra toujours dans votre mémoire, nous devons sentir avec effroi tout ce qui nous manque pour répondre à une telle destinée. Malheur, sans doute, à qui ne cherche dans les places que les misérables jouissances de la vanité, qui voit autre chose en elles que ce qu'elles sont en effet, des chaînes toujours redoutables; qui ne se dit pas sans cesse que, devenu homme public, il est comptable de toutes ses actions, de tous ses instants; qu'il ne peut plus être à lui, puisqu'il se doit à tous; que chacun des nouveaux droits qu'il acquiert n'est réellement qu'un nouveau devoir; qu'enfin les droits sont réciproques, et que, lorsqu'on a reçu celui d'exercer une portion quelconque de l'autorité, on ne doit cesser un instant de voir, dans ceux qui y sont soumis, le droit non moins réel d'exiger qu'elle soit exercée toujours avec justice et modération. C'est à vous, Nos très chers frères, qu'il importe particulièrement que ces principes soient gravés dans notre cœur, et surtout que nos actions vous les expriment dans tous les temps.

La péroraison de sa lettre est tout édifiante. Il se retrouve évêque, rien qu'évêque, pour solliciter de ses diocésains l'appui de leurs prières :

La religion, dit-il, nous a appris que tout don parfait vient d'en-haut; que ce n'est qu'à l'aide des grâces que la bonté divine nous dispense qu'on peut remplir dignement sa vocation. Unissez donc en ce moment vos prières, vous tous qui formez des vœux pour le bonheur de ce diocèse, vous surtout, âmes pures et innocentes, qui, à l'abri du monde et de ses tristes erreurs, coulez vos jours heureux dans l'habitude d'une sainte communication avec Dieu. Demandez-lui, et demandez-lui avec instance, qu'il nous accorde et qu'il nous conserve cette pureté d'intention qui ne veut que le bien, « la piété qui est utile à tout, » l'esprit de discernement qui choisit les temps et les moyens, et la douceur qui prépare les esprits, et la force qui résiste aux obstacles, et la bonté qui le plus souvent les prévient, et particulièrement cette inaltérable justice qui peut-être comprend tout, qui est la grande dette de tout dépositaire du pouvoir, et qui est l'éternelle amie de la paix ¹.

Cette lettre pastorale fut un coup de maître. Le ton en était simple, mesuré, grave, pieux, et produisit le meilleur effet dans le milieu ecclésiastique d'Autun. Les sentiments à l'égard de son auteur se trouvèrent retournés de fond en comble. Les prêtres bourguignons, imbus du sérieux de la vie chrétienne, se faisant du sacerdoce une idée très haute, — comme plusieurs allaient bientôt le prouver noblement, aux heures tragiques, — avaient été d'abord effarouchés à l'idée du pasteur mondain que tous les échos leur annonçaient. Ce langage apostolique calma leurs alarmes. Ce fut avec bonheur que, le dimanche suivant, dans toutes les églises du diocèse, les curés lurent au prône le mandement de Talleyrand.

Seuls, paraît-il, quelques vieux chanoines d'humeur revêche ou d'esprit prévoyant, ne voulurent pas désarmer. Leur jeune évêque, si attentif à parler du clergé paroissial, des ordres cloîtrés, des Sulpiciens, des Oratoriens, n'avait pas soufflé mot du chapitre de sa cathédrale; cet oubli leur était sensible. Mais le malentendu ne se prolongea pas : quelques semaines plus tard, l'un des leurs étant mort, Messieurs du chapitre s'en vinrent en corps, spontanément, offrir à l'évêque la prébende vacante pour son confident intime, l'abbé des Renaudes ².

¹ Le mandement de Talleyrand a été publié in-extenso par l'abbé Devoucoux, *op. cit.*, p. 121-125; et par Marcade, *Talleyrand prêtre et évêque*, p. 82-83.

² 19 mars 1789. Le chanoine qui venait de mourir était M. Philippe de La Grange.

*
* *

Talleyrand avait eu beau, dans sa lettre pastorale, répéter aux fidèles d'Autun la parole de saint Paul aux Romains : « Je suis pressé du désir de vous voir, » il ne mit nulle hâte à s'éloigner de Paris et à rejoindre son diocèse. Avec le sang-froid lucide qui fut en tous les temps sa grande force, mieux instruit que beaucoup d'autres par sa fréquentation des cercles littéraires et des salons politiques, plongeant dans tous les mondes, il pressentait confusément que des éventualités graves se préparaient ; et il tenait à rester dans la capitale, — au cœur même de la fournaise où se forment les événements.

Bien rares furent à ce moment les hommes qui percèrent le secret de l'avenir. Sans doute, il y avait des choses qui sautaient aux yeux des moins observateurs. On savait le gouvernement aux prises avec des difficultés croissantes, les unes imaginaires et les autres réelles ; on savait que les ministres, médiocres ou malavisés, se débattaient péniblement au milieu d'embarras financiers qui feraient sourire aujourd'hui. Un vent d'opposition, de plus en plus âpre, s'élevait par tout le royaume. Des idées, qu'on croyait neuves, et qui n'étaient que renouvelées par le talent, s'étaient infiltrées dans la masse, obscurcissant la notion du respect, tandis que des haines, des colères, des passions furieuses se faisaient jour. La famine exaspérait les paysans de certaines régions. Ça et là, sur divers points du territoire, de courtes et sombres révoltes éclataient. A Paris même, lors de la chute de Brienne, des attroupements se produisirent ; des hommes à mine sinistre brûlèrent son effigie dans la rue, et il fallut des soldats pour les disperser. C'étaient bien là des signes avant-coureurs de tempête ; mais il y avait un siècle et demi que la Fronde était passée, et le long repos de la monarchie avait comme banni la pensée de toute émotion populaire. La surface restait intacte, tranquille. L'édifice avait de si robustes assises que le mal profond apparaissait à peine par quelques lézardes peu visibles, et l'on traitait avec des airs de pitié les prophètes de malheur. Dans la société d'alors, la confiance et la gaieté régnaient. Necker, n'était-il pas revenu au pouvoir, — Necker, « habile teneur de caisse, » selon le mot de Chateaubriand, en qui on s'obstinait à voir un grand financier et un homme d'Etat ? Et les états généraux, impatiemment réclamés, n'allaient-ils pas apporter le remède souverain à un malaise passager ?

Talleyrand n'était pas dupe de ces apparences. Il devinait un inconnu tout proche, et fermement décidé à tenir sa place, à jouer son rôle, il attendait. Les gens d'Autun, il est vrai, appelaient

leur pasteur. Qu'importe! il avait bien le temps d'aller vivre avec eux, dans leur province; et, d'ici là, il ne serait pas le premier évêque qui gouvernât son diocèse à distance, de Paris.

En son nom et en son absence, le 27 janvier, M. Simon de Grandchamp, chanoine et grand chantre de la cathédrale, procéda à la prise de possession de l'évêché : cérémonie sans grand éclat, dont le procès-verbal fut aussitôt dressé. Deux chanoines, délégués du chapitre, avaient simplement reçu à la porte, comme il était prescrit, le représentant de l'évêque.

Le lendemain 28, Talleyrand expédia, de Paris, des lettres confirmant dans leurs fonctions les grands vicaires de son prédécesseur. La liste en était longue. Parmi les noms qu'elle contient, plusieurs attirent l'attention, tels celui de l'abbé Louis des Gallois de la Tour, alors évêque nommé de Moulins, et plus tard, après le Concordat, archevêque de Bourges, et celui de M. de Grandchamp, qui sera, sous l'Empire et la Restauration, évêque de Grenoble. Le hasard ou la Providence voulut que Talleyrand, dans la troupe des grands vicaires de M. de Marbœuf, rencontrât aussi un homme qui fut comme son premier anneau avec la fortune prodigieuse, dont il devait tour à tour aider l'essor et la chute. Cet homme était l'abbé de Varèze. François-Marie-Aurèle de Varèze était Corse d'origine et très proche allié d'une famille encore dans l'ombre. Il était arrivé dans la ville le 1^{er} janvier 1779, dix ans presque jour pour jour avant que M. de Talleyrand devînt évêque d'Autun. Il amenait deux enfants de son pays, ses cousins, Joseph et Napoléon Bonaparte, que le commandant militaire de leur île encore frémissante et à demi sauvage, le lieutenant général de Marbœuf, envoyait à son frère aîné, l'évêque, pour qu'il leur fit apprendre le français dans le collège de son diocèse. Les deux écoliers étaient partis au bout de peu de temps. Le petit Napoléon, après un séjour de trois mois et demi, dont les registres du collège d'Autun ont gardé la trace, prit le chemin de l'école militaire de Brienne¹. Mais l'abbé de Varèze, qui avait plu à M. de Marbœuf, était resté, et, quoique attaché par je ne sais quelle combinaison au diocèse de Mariana, dans le Brésil, il fut nommé archidiacre de Flavigny et grand vicaire. Cet étranger d'ailleurs a laissé peu de souvenirs dans son diocèse d'adoption. Dès le début de la tourmente révolutionnaire, il disparut, un beau matin, sans bruit; il se perdit dans la foule, et plus jamais on n'entendit parler de lui à Autun.

Afin de compléter les cadres de son administration épiscopale, Talleyrand avait désigné, par la même occasion, un secrétaire, un

¹ Cf. F. Masson, *Napoléon inconnu*, t. I^{er}, p. 47-50.

promoteur et un official. Il choisit de plus, personnellement, quelques vicairés généraux. Du nombre, se trouvaient l'abbé Charles Mannay, son ancien condisciple de Saint-Sulpice, qui, prêtre irréprochable et ami fidèle, viendra plus tard, de son évêché de Rennes, passer des semaines entières à Valençay, près de son ancien protecteur frappé de défaveur¹; un Sulpicien, M. Saulnier, directeur du petit séminaire avant d'être supérieur du grand, et dont la mémoire reste en vénération à Autun où il installa les Frères de la Doctrine chrétienne; messire Charles-Florimond du Bouchet de Chassignole, chanoine de la cathédrale, l'un des plus décidés parmi les prêtres éduens, dans l'opposition que soulèvera l'attitude de l'évêque à l'Assemblée nationale; M. des Renaudes, peut-être le mauvais génie de son évêque, à qui il servira de sous-diacre pour la trop célèbre messe du Champ-de-Mars; M. de Changy, messire Jean Caze de Saint-Hilaire, doyen du chapitre de Nuits, et plusieurs autres.

*
* *

Cependant, les événements se pressaient. Le 24 janvier, le ministre avait fait publier les lettres royales décidant, pour le 27 avril, la réunion des états généraux. A quelques jours de là, on avait expédié des lettres nouvelles, qui réglaient la convocation des électeurs dans chaque province. Le 21 février, le gouverneur de la Bourgogne, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, avait envoyé des instructions aux baillis de son ressort; et à son tour, par une ordonnance du 28 février, le grand bailli d'épée aux sièges de l'Autunois, le comte de Grammont, seigneur de Dracy-sous Couches, Grangy, Noidan, Velchevreuse et autres lieux, prescrivait aux électeurs de se rendre au chef-lieu du bailliage, afin d'y rédiger leurs cahiers et d'y choisir leurs députés : il invitait spécialement, par assignation d'un huissier royal, « le sieur évêque d'Autun » à comparaître en personne à l'Assemblée générale de son ordre.

Talleyrand sentit que prolonger son séjour à Paris, quelque attrait qu'il y trouvât, deviendrait dangereux pour son ambition. Une occasion, unique peut-être, s'offrait à lui d'entrer dans la vie publique : il pouvait être élu député aux états. Mais il lui

¹ Lettre inédite de la duchesse de Dino à l'abbé Dupanloup, datée du 10 mai 1839 : « J'ai vu M. l'abbé Mannay, évêque de Rennes, passer des mois à Valençay, l'abbé Bourlier, évêque d'Evreux, demeurer à l'hôtel Talleyrand à Paris, et y vivre avec la même sainteté, la même liberté, y recevoir les mêmes respects que dans leurs diocèses. »

fallait paraître dans son diocèse, conquérir les électeurs et leurs suffrages; et il n'avait devant lui que quelques semaines! Sa résolution fut arrêtée sur l'heure : il fit ses préparatifs et brusqua son départ. Dès les premiers jours de mars, son carrosse roulait sur la route d'Autun.

Tandis qu'il approchait de sa ville épiscopale, qu'il apercevait; dans la campagne, les premiers clochers de son diocèse émergeant de la brume d'hiver, il n'est guère probable qu'il se préoccupât beaucoup d'être un pieux évêque. Si, au cours de sa songerie, il cherchait des exemples parmi ses prédécesseurs, il n'évoquait certainement pas la mémoire de ces pasteurs à l'âme ardente et simple qu'on voit figurés sur les pierres des anciens tombeaux, avec un bonnet de laine en guise de mitre et un bâton noueux en guise de crosse, et qui passèrent tout droit, — tels saint Cassien, saint Rhétice, saint Egemoine, saint Simplicie, saint Euphrone, — du siège épiscopal d'Autun sur les autels des basiliques. Il se serait davantage souvenu de quelque prélat magnifique, pareil à Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, l'ami de François I^{er}, le protecteur éclairé, généreux, délicat, des artistes et des lettrés, qui avait un instant gouverné l'Eglise d'Autun avant de se retirer à Tivoli, dans sa merveilleuse villa. En feuilletant toujours les fastes lointains de son évêché, il y aurait trouvé une figure d'évêque politique faite plus encore pour attirer son regard : c'était celle du vieil évêque d'Autun, homme d'Etat et homme de parti, qui, dans la Bourgogne du septième siècle, avait renversé et remplacé des maires du palais, dirigé les affaires, fomenté des révolutions, fait et défait des rois. Sans doute, comme saint Léger, Talleyrand n'aspirait pas à être canonisé, et moins encore à finir en martyr, les yeux crevés et la tête tranchée; mais, ainsi que lui, il voulait tenir le pouvoir et, mieux que lui, le garder.

Le 12 mars, Talleyrand était arrivé à Autun¹. Trois jours après, le 15, il procédait à la prise de possession personnelle de son évêché. Ce fut un gros événement dans la ville. En ces dernières années de l'ancien régime, malgré le travail sourd qui se faisait, les âmes restaient toutes pénétrées de l'idéal chrétien; les fêtes religieuses devenaient aussitôt des fêtes populaires. Les fidèles en masse, du petit au grand, y prenaient part. — Donc, le dimanche 15 mars, depuis le matin, les cloches des paroisses sonnèrent à toute volée; et quand, après midi, Messieurs du chapitre, avec la

¹ Ainsi que l'a remarqué l'abbé Devoucoux, les lettres *de comitatu* expédiées le 12 mai à M. de Varèze, sont signées par Talleyrand et datées d'Autun.

croix et l'eau bénite, se rendirent en procession au palais épiscopal où Mgr l'évêque, en camail et en rochet, entouré de ses grands vicaires, les attendait à la « porte d'en haut », l'assistance était immense et variée : gens d'Église, religieux et prêtres séculiers; gens de la noblesse bourguignonne, dont un procès-verbal¹ de la cérémonie nous a conservé quelques noms; des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, des notables, le lieutenant criminel, des conseillers au siège présidial, le procureur du roi, le maire et plusieurs échevins, des avocats, des médecins, enfin la foule anonyme des bourgeois, des artisans, des gamins se haussant pour mieux voir, des mères tendant à bout de bras leurs enfants à la bénédiction de l'évêque.

En l'absence du doyen, ce fut messire de Grandchamp, chanoine et grand chantre de la cathédrale, qui harangua le prélat à la tête du chapitre. Talleyrand trouva des mots aimables pour répondre à ses souhaits de bienvenue, et il tint, en terminant, — ce qui fut fort remarqué, — à proclamer bien haut son respect pour la tradition et les vieilles coutumes. « S'il y a aujourd'hui, dit-il, quelques retranchements de l'ancien cérémonial, ils ne doivent être attribués qu'aux circonstances, et non à une volonté d'abolir aucune chose des anciens usages, auxquels mon intention est de ne rien changer. Je fais même, en cas de besoin, toutes réserves expresses à ce sujet. » Dès qu'il eut fini de parler, un secrétaire lut les pièces officielles de sa nomination à l'évêché d'Autun : le brevet royal, les bulles du Saint-Siège, l'acte de prise de possession réelle effectuée par M. de Grandchamp. Après quoi, Talleyrand se leva et, debout, d'une voix forte, il prononça en latin la formule du serment que, depuis bien des siècles, prononçaient à leur entrée en charge les évêques d'Autun : « ... Je jure sur les saints Evangiles et je promets d'observer inviolablement et de défendre tous les privilèges, libertés, franchises, immunités, statuts, exemptions, droits et coutumes de l'Église d'Autun, mon épouse... Je n'entreprendrai rien, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, contre les mêmes privilèges, exemptions et droits, soit que mon Église les doive à la volonté généreuse des Pontifes romains, des empereurs, des rois, des ducs et des princes, soit qu'ils lui aient été libéralement accordés par les évêques d'Autun, mes prédécesseurs. Ainsi, que Dieu et les saints Evangiles me soient en aide ! »

Aussitôt qu'il eut achevé, un cortège se forma, où chacun avait sa place soigneusement assignée; et on se dirigea vers la cathé-

¹ Publié par l'abbé Devoucoux, *op. cit.*, p. 129-139.

drale. Les chanoines chantaient, selon l'habitude, les répons de Saint-Lazare; Monseigneur levait sa main pour bénir. Arrivé sous la grande porte de la basilique, le cortège s'arrêta : c'était là que l'évêque devait prêter le second serment, celui où étaient énoncés à grands traits les devoirs de sa fonction. Au moment d'articuler les paroles redoutables, Talleyrand avait-il aperçu le merveilleux tympan où, par une vision digne de Michel-Ange, la sculpture du douzième siècle a représenté le Jugement dernier? Quoi qu'il en soit, impassible ou troublé, il prêta le serment. Quelques mois plus tard, quand, député du bailliage d'Autun, il viendra proposer à l'Assemblée la saisie des biens d'Eglise au profit de la nation, ou qu'il laissera, sans protestation, supprimer les chapitres, ce sera de ce serment que le clergé d'Autun s'armera pour reprocher à son évêque le manquement à la foi jurée. N'y était-il pas dit en effet : « Je jure et je promets à l'Eglise d'Autun, mon épouse, au doyen et au chapitre de la même Eglise qui sont mes frères, que je conserverai les droits, les libertés, les statuts et les exemptions de ladite Eglise...; que je ne ferai rien qui puisse lui causer du dommage et du préjudice dans l'avenir...; que je n'aliénerai pas, que je n'inféoderai pas, que je ne changerai pas les droits, possessions et domaines de mon évêché et église d'Autun, mais que je m'efforcerai de recouvrer ceux qui en auraient pu être distraits, ou qu'on aurait pu perdre...; que je défendrai, selon mes forces, les chanoines de cette Eglise des injures, des violences et des oppressions dont ils pourraient être l'objet...; enfin, que je traiterai cette Eglise et tous ceux qui en dépendent avec piété, douceur et humanité, ayant pour elle tous les égards qu'un époux doit à son épouse. »

A peine Talleyrand eut-il formulé ce deuxième serment que le cortège reprit sa marche, traversa lentement la nef et le conduisit au pied du maître-autel. Là, on le revêtit des habits pontificaux : l'étole, la chape, la mitre; puis M. de Grandchamp ayant récité les prières qu'indique la liturgie, pendant que l'assistance chantait en musique le psaume *Benedicam Domino*, Monseigneur fut mené à son trône épiscopal : on l'y fit asseoir, et il fut mis, suivant les termes du procès-verbal, « en la possession réelle, actuelle, corporelle et personnelle dudit évêché, honneurs, prérogatives, fruits et revenus d'icelui. » Cela fait, Talleyrand, de sa voix large qui emplissait l'immense vaisseau de la basilique, entonna le *Te Deum*; les orgues et les fidèles le continuèrent; au même moment, les sonneurs ébranlèrent les grosses cloches de la cathédrale, et bientôt, de proche en proche, à travers la ville, les cloches des autres églises leur répondirent par leurs plus joyeux carillons. Avant de se retirer, Talleyrand donna au peuple la bénédiction solennelle.

Telle fut sa première journée épiscopale. Comme on le voit, avec toutes les allocutions, tous les serments, toutes les bénédictions, elle semblait très remplie ; mais l'avait-elle été autant devant Dieu qu'elle l'était devant les hommes ?

*
**

Une fois installé comme évêque, Talleyrand songea immédiatement à se faire nommer député. Sa venue à Autun n'avait pas d'autre objet. Ses contemporains et ses biographes l'attestent unanimement ; et la vie qu'il y mena en témoigne mieux encore.

Sa façon d'opérer fut à la fois habile, discrète et pressante. Il rendit cette justice à son clergé que, pour capter ses suffrages, il devait d'abord gagner son estime. Il se montra bon évêque afin d'être bon candidat ; pendant le mois que dura son séjour, il remplit ses fonctions avec une absolue correction. Il n'avait pas d'ailleurs à forcer beaucoup sa nature : homme de cour, même dans ses phases révolutionnaires, il restera toujours très soigneux des usages et des formes ; ce fut un culte qu'il ne déserta jamais. Il présida donc avec régularité son conseil épiscopal ; fit des nominations aux cures vacantes ; expédia des lettres de vicaires généraux ; apaisa des différends, tel celui survenu entre les Oratoriens du collège et les curés d'Autun ; résolut des questions pendantes, comme la vieille affaire des canonicats de la collégiale de Thil-en-Auxois, dont il signa l'acte de réduction. Bien mieux, il allait chaque jour prier dans les églises ; on l'apercevait dans son jardin, lorsqu'il y avait un rayon de soleil, qui faisait les cent pas en lisant son bréviaire ; il était assidu aux offices. Il voulut même officier pontificalement dans sa cathédrale, le jour de l'Annonciation, à la grand'messe. Mais l'essai, disent les mauvaises langues, fut fâcheux : par la faute de sa boiterie ou de son inexpérience, il parut gauche, s'embrouilla au beau milieu de la cérémonie, fut tout décontenancé par les chuchotements et les sourires des clercs qui l'entouraient, bref, s'en tira fort mal et ne s'y risqua plus.

Les actes purement épiscopaux de Talleyrand furent, malgré tout, assez rares. En revanche, les souvenirs abondent sur sa campagne électorale. Avant même de venir dans son diocèse, il avait commencé une série de démarches auprès des curés, ses futurs électeurs. Il avait envoyé en éclaireurs plusieurs jeunes abbés, qui avaient lié leur fortune à la sienne. Ces abbés parcoururent les campagnes : ils allaient, de bourg en bourg, frapper à la porte des presbytères, et, tout en causant de choses et d'autres avec les curés, en s'enquérant de leurs besoins et de leurs

vœux, de l'état de leurs paroisses, de la religion de leurs ouailles, ils trouvaient une occasion de glisser, sans en avoir l'air, un grand éloge du nouvel évêque.

Lorsque Talleyrand fut à son tour à Autun, il n'eut garde d'abandonner ce mode de propagande. Accompagné d'un vicaire général, il aimait à visiter les paroisses de la ville, et, devant les desservants accourus pour le recevoir, il mêlait ingénieusement, dans des propos à bâtons rompus, sur un ton de bonhomie, quelques considérations politiques à des avis de piété : il insistait beaucoup dans les entretiens de ce genre, si l'on en croit certains témoins, sur la nécessité pour les prêtres d'être bien fidèles à l'exercice de l'oraison mentale¹. D'autres fois, il se rendait dans les maisons religieuses, chez les Sulpiciens ou les Oratoriens, pour lesquels il multipliait les prévenances : les sachant entourés d'une vénération unanime, il avait placé sous leur patronage sa candidature ; et ces bons messieurs agissaient et priaient pour son succès. Le jour où, guidé par M. de Varèze, il vint au collège des Oratoriens, ce fut chez eux une fête ; le professeur de rhétorique le salua par un discours qui avait pour sujet : « De l'influence de la morale des chefs sur les esprits des peuples². » Le lendemain, devant son conseil épiscopal, Talleyrand, désireux de les remercier de leur aimable accueil, donna raison aux Oratoriens contre les curés de la ville : les curés, jaloux de leurs droits, prétendaient que les élèves du collège, externes ou pensionnaires, devaient assister, dans les églises paroissiales, à la messe du dimanche et aux vêpres, y suivre le catéchisme, y faire la première communion ; et, d'un autre côté, les Pères de l'Oratoire, se basant sur une autorisation de M. de Marbœuf, défendaient le privilège de leur chapelle³.

A ces bons procédés de toutes sortes, Talleyrand joignit des séductions d'un autre genre. On était au cœur du carême, période pénible, car, en ce temps-là, des règlements de police très sévères obligeaient à respecter les lois de l'Eglise ; les boucheries étaient toutes fermées par ordre les jours maigres, et force était bien de ne se nourrir que de légumes et de poissons. A Autun, le poisson était rare. Talleyrand obtint de l'autorité royale que la malle-poste de Paris à Lyon, s'arrêtant au passage, débarquât tous

¹ La plupart de ces renseignements sont tirés d'une note manuscrite communiquée par l'abbé Devoucoux à Mgr Dupanloup.

² Cf. Paul Montarlot, *L'épiscopat de Talleyrand*, dans les *Mémoires de la Société éduenne*, t. XXII, p. 89

³ L'ordonnance de M. de Marbœuf était du 26 novembre 1786. Elle fut confirmée par le décret rendu par Talleyrand sur le rapport de M. Mannay, au conseil épiscopal du 7 avril.

les matins la marée fraîche sur le marché de la ville. Il n'est pas besoin de dire si ses diocésains lui en surent gré! En outre, à l'évêché, il tenait table ouverte, il donnait à ses prêtres de beaux dîners : son cuisinier avait même, à ce qu'on raconte, le secret d'accommoder, avec un art merveilleux, la raie au beurre noir. Les convives s'en régalaient et le public en plaisantait. On fit, au sujet de toutes ces histoires de marée et de cuisine, une caricature où l'évêque est représenté, assis sur le bord d'un étang, les jambes ballantes, tenant à la main une ligne au bout de laquelle frétille un énorme poisson, et, tout autour, barbotant dans la vase à travers les touffes de roseaux, des chanoines se précipitent sur l'appât.

*
* *

Peu à peu, deux cent neuf électeurs ecclésiastiques, représentant le clergé des bailliages d'Autun, Montcenis, Semur-en-Brionnais et Bourbon-Lancy, étaient arrivés dans la ville. Chaque jour, pour délibérer sur les affaires religieuses de l'Etat et de la province, et pour rédiger leur cahier de doléances, ils s'assemblaient au petit séminaire. Talleyrand avait expressément recommandé au directeur de la maison, M. Saulnier, d'être pour eux rempli d'égards et de soins. Lui-même, en sa qualité de président d'honneur, ne manquait pas une de leurs réunions. Il s'y montrait attentif, conciliant, instruit des moindres choses, déférent pour l'opinion des plus humbles; il prit plusieurs fois la parole. Ce grand seigneur sans morgue, doux et courtois, qui traitait les questions avec compétence et lucidité, n'eut pas de peine à imposer sa supériorité. Les plus cultivés parmi ses auditeurs étaient tout de suite séduits par le charme de son esprit clair et précis; les plus frustes, par ce mélange d'autorité et de familiarité qu'il savait mettre dans son discours.

Il faut avouer que les adversaires de Talleyrand, les prêtres qui briguaient, pour leur propre compte, les suffrages du clergé éduen, lui taillèrent la partie belle. Qu'il y eût, dans les réformes dont ils se faisaient les champions, beaucoup d'idées justes et salutaires, nées d'une inspiration généreuse, on ne saurait le méconnaître. Mais trop de projets peu étudiés et peu réfléchis, trop de digressions à côté, trop de rêves naïfs ou violents, trop de considérations vagues, puisées à tort et à travers dans les écrits des philosophes, s'alliaient à leurs propositions les meilleures; on les sentait à tout instant dans le faux et l'irréalisable. — Un ancien curé de campagne¹, par exemple, offrait tranquillement, avec un

¹ Renseignements tirés d'une note de l'abbé Devoucoux à Mgr Dupanloup.

étalage d'érudition, de bouleverser de fond en comble l'ordre de choses existant. Après des déclamations faciles contre « la tyrannie de la noblesse orgueilleuse » et « la domination du clergé envahisseur, » il discutait la hiérarchie ecclésiastique, les règles de la discipline religieuse, la constitution de l'Etat; puis, passant en revue les sources auxquelles, d'après lui, devait ou ne devait pas s'alimenter le fisc, il appelait de tous ses vœux des lois somptuaires, et finissait par ce désir plus raisonnable, « que les aspirants à l'épiscopat fussent envoyés en apprentissage sous de bons curés. » — Un autre, curé d'une paroisse importante de la campagne, composa une espèce de dissertation philosophique et humanitaire. Il s'y érigait avec emphase en défenseur des revendications plébéiennes. Il ne se bornait pas à s'attendrir sur le sort misérable des laboureurs, « qui arrosent » les champs « de leurs sueurs », et à réclamer — mesure anodine, — un « partage des produits » du sol plus favorable aux travailleurs; on affirme que, peu à peu, s'échauffant dans son idée, il préconisait le partage des terres, ce qui fait que, plus d'une fois, il fut classé parmi les précurseurs du socialisme. — Un troisième, celui-ci curé à Autun même et dont les chances de succès balancèrent un moment celles de Talleyrand, prétendait établir l'Eglise de France sur une base plus démocratique. Il tonnait, lui aussi, contre « l'opulent abbé et le commode chanoine; » il demandait, avec une apparence d'équité, qu'on changeât les chapitres en asiles de retraite pour les prêtres vieux et infirmes; il invitait même le gouvernement à « fouiller, » en faveur du « clergé laborieux, » dans les trésors inépuisables des prieurés et des abbayes. Il ajoutait à ces réformes de détail tout un plan d'Etat théocratique, — d'Etat cleric, comme il disait, — où, de bas en haut, l'administration serait aux mains du clergé : il insistait particulièrement pour qu'on fit du curé de campagne une sorte de juge de paix, présidant un tribunal villageois et connaissant des affaires civiles courantes.

Il y avait loin de ces conceptions mal assises, abstraites ou chimériques, aux vues fermes, pratiques, toujours sensées, que Talleyrand développa devant les électeurs. Son programme de candidature fut sa véritable entrée en scène pour la postérité. Il s'y montra sous ses traits définitifs : avant tout, un politique. Ses historiens, sauf l'Anglais sir Bulwer, n'ont pas assez remarqué ce programme¹. Il est écrit dans une langue rapide et nette qui rappelle Voltaire, et il contient tout ce qu'il y avait d'inévi-

¹ *Extrait du cahier des délibérations du clergé assemblé à Autun.* (In-8 de 13 p. s. l. n. d.)

table dans les idées en fermentation. Talleyrand fut peut-être le personnage qui, dans cet enfantement obscur, sut le mieux, d'avance, ce que la Révolution voulait et devait être; il vit clair dans la nuit où la plupart n'allèrent qu'à tâtons. Tout son passé se retrouve dans son œuvre : le lecteur de Montesquieu, des philosophes et de l'Encyclopédie; l'interlocuteur de Turgot, de Calonne, de Mirabeau; l'ancien collègue du théoricien Sieyès aux Assemblées du clergé; le disciple et l'admirateur de l'école anglaise; l'homme qui avait passé au crible tous les systèmes de son temps, et qui en avait fait une sélection très froide et très raisonnée. Lorsque le 1^{er} avril, il donna, devant ses prêtres, lecture de sa profession de foi, qui constitue la première section du cahier des délibérations du clergé d'Autun, on fut émerveillé de l'aisance avec laquelle ce prêtre, traitant de matières profanes, parut sûr de son fait.

Dans une sorte de préambule, dont il se souvenait peut-être lorsqu'il devint ministre de Louis XVIII, en 1814, il exposait, pour l'Etat régénéré, la nécessité d'une charte. Il est indispensable, disait-il, « que l'Assemblée nationale s'occupe avant tout de la constitution de l'Etat, ce qui comprend plusieurs points fondamentaux : renouveler l'adhésion solennelle de tous les Français à la constitution monarchique; — travailler à une charte qui renferme invariablement les droits de tous;... — déclarer que, dorénavant, aucun acte public ne sera loi générale du royaume, qu'autant que la nation l'aura solennellement consenti; — consacrer le droit inaliénable et exclusif de la nation d'établir des subsides, de les modifier, de les limiter, de les révoquer et d'en régler l'emploi; — établir les principes d'une bonne représentation nationale, en placer les premiers éléments dans les paroisses et, de là, par des degrés intermédiaires égaux, et par des élections parfaitement libres, faire arriver les volontés individuelles jusqu'au centre commun de toutes les volontés; — créer promptement... des assemblées provinciales...; — reconstituer tous les corps, en bien séparer les fonctions, et les enfermer à jamais dans leurs limites naturelles. »

Quels sont, continuait-il, les principes qui doivent être les points d'appui de la constitution? — La propriété et la liberté.

« Pour le maintien inaltérable de la propriété, il sera déclaré que tout ce qui porte ce caractère sera éternellement sacré. » Les états généraux auront l'obligation de chercher tout ce qui peut faciliter l'exercice d'un droit aussi incontestable : refonte des lois civiles, « beaucoup trop compliquées, et pourtant incomplètes; » simplification de la procédure et réduction des frais de justice; suppression de toutes les entraves à la liberté du travail et du commerce : ici, le disciple de Turgot visait sans doute certains règlements étroits

des corporations naguère supprimées, et les douanes intérieures; — abolition des loteries, « ces institutions odieuses des gouvernements modernes, » etc.

Puis, il passait à la liberté individuelle. « Hors de la loi, tout est libre; nul ne pourra donc être privé de la liberté, même pour un temps, que par la loi, jamais par un ordre arbitraire : dès lors, toutes les peines devenant légales, elles seront les mêmes pour toutes les classes de citoyens. » Il énumérait les améliorations urgentes : remaniement du code et de la procédure criminelle, qui « consacrent les plus terribles atteintes à la liberté; » — plus de détentions préventives et indéfinies : « Tout homme arrêté en vertu d'un décret sera présenté à ses juges dans les vingt quatre heures, et on procédera à son jugement sans aucun délai, » — plus d'emprisonnements pour dettes; — institution du jury, ou, comme il dit, « jugement du fait par les pairs; » — inviolabilité des correspondances privées; — liberté absolue d'écrire et de parler, « hors le cas où la religion, les mœurs et les droits d'autrui seraient blessés. »

Ces questions de première importance réglées, les états généraux auront à « se prononcer sur le déficit et sur l'impôt. » Et là, Talleyrand dresse tout un plan financier d'une prévoyance extrême. Une commission devra examiner les comptes de l'Etat. On établira, pour l'avenir, la responsabilité des comptables et la publicité obligatoire d'un compte annuel. Les dépenses seront réduites, les recettes simplifiées. On s'enquerra de remèdes pour remplir le trésor, « sans aucun nouvel impôt : soit par l'accroissement de recettes provenant de l'abolition des privilèges pécuniaires; soit par la vente des domaines si peu productifs dans l'état actuel...; soit par les effets incalculables d'une banque nationale bien organisée, bien dirigée; soit par les secours d'une caisse d'amortissement...; soit par de nouveaux emprunts qui, à raison du crédit immense de la nation, pourront s'ouvrir à un taux très bas et seront destinés au remboursement de ceux des anciens emprunts, dont l'épuisement du crédit ou de mauvaises combinaisons ont, à diverses époques, élevé le taux au prix le plus exorbitant. » Enfin, dorénavant, tout emprunt qui n'aura pas été consenti par la nation, sera rigoureusement proscrit.

Quant à l'impôt, il faut « s'interdire tout grand changement précipité qui bouleverserait tout, et serait nécessairement injuste, quel que fût le principe qui le déterminât. » Il faut, de plus, « se tenir en garde contre le désir peut-être séduisant, mais bien probablement chimérique, d'un impôt unique et uniforme dans tout le royaume, et demander à chaque province ses idées sur la conver-

sion d'impôts la plus avantageuse pour elle, à raison de ses localités, de ses productions, de ses habitudes... » Mais cette sage défiance des réformes bâclées n'empêchera pas de « détruire sans retour toute espèce de privilèges en matière d'impôts..., de convertir le plus possible en impôts les charges publiques jusqu'à présent supportées par un seul Ordre, telles que corvées, milices, logement des gens de guerre, etc., et par là de les faire supporter par tous...; de faire travailler à une vérification exacte des biens du royaume », afin d'établir une « répartition proportionnelle » des impositions.

Voilà quel était, dans ses grandes lignes, le programme de Talleyrand à l'aurore de 89. Sir Bulwer, qui l'avait eu sous les yeux, n'a pas caché son admiration. « Peut-être serait-il impossible, s'écrie-t-il, de trouver dans les annales de l'histoire un exemple plus remarquable de prudence humaine et de jugement droit. » Et il ajoute quelques lignes plus loin : « Les améliorations qu'il proposa étaient claires et simples, elles s'accordaient avec des idées déjà reçues et pouvaient être greffées sur le tronc d'une société qui existait déjà. Elles ont résisté à l'épreuve de quatre-vingts ans¹. » Même Sainte-Beuve, qui avait eu connaissance par sir Bulwer des idées de Talleyrand, ne peut, en cette circonstance, lui marchandier les éloges : « Il se montrait, dès le premier jour, avoue-t-il en dépit de ses préventions, un des plus éclairés et des plus perspicaces esprits de son époque². »

Sir Bulwer et Sainte-Beuve parlent du programme de l'évêque d'Autun sans en expliquer toute l'économie. Nous avons cru devoir entrer dans plus de détails, parce que le candidat du bailliage d'Autun y avait dégagé d'une façon lumineuse les principes, plus ou moins méconnus à travers nos révolutions, sur lesquels l'État moderne a encore la prétention de reposer; et que ses vues sont toujours à méditer pour la France. Les historiens sérieux ont tous rendu hommage aux cahiers des états généraux. Tocqueville en a dit : « Ils resteront comme le testament de l'ancienne société française, l'expression suprême de ses désirs, la manifestation authentique de ses volontés dernières : c'est un monument unique dans l'histoire³. » — Parmi ces cahiers des états généraux, il n'en est guère assurément qui contiennent un plan de réformes aussi prévoyant et aussi complet que ces quelques pages de Talleyrand sur *les Affaires générales de la nation*.

¹ *Essai sur Talleyrand*, p. 20-21.

² *Monsieur de Talleyrand*, p. 12.

³ *L'Ancien Régime et la Révolution*. Avant-propos, p. iv.

On a reproché à Talleyrand de n'avoir pas laissé imprimer, à côté de son travail, les trois autres chapitres du cahier des délibérations du clergé d'Autun¹. S'il fut l'auteur de cette mesure peu libérale et peu normale, c'est qu'il craignait pour ses propres idées le voisinage et le contraste des idées d'autrui. Il ne voulait pas se lier d'avance par certains engagements précis qu'il n'avait pas osé rejeter, et qu'il oserait encore moins assumer.

Ces trois chapitres², très inférieurs, — fond et forme, — au premier, ne roulent pas tout entiers sur des questions de clocher. Le premier souhait, énoncé avec chaleur, avait trait à la religion d'Etat. Nous demandons, disaient les prêtres éduens, « que la religion catholique, apostolique et romaine soit de nouveau déclarée la seule religion de l'Etat; que son enseignement, son culte et ses ministres soient spécialement protégés par les lois, et que tout autre culte public soit prohibé pour toujours; que, suivant les anciennes ordonnances, on ne puisse être admis à aucune charge de judicature..., et généralement dans aucun office ou fonction publique..., sans représenter préalablement une attestation de catholicité. » Evidemment Talleyrand, qui aurait pu aller jusqu'à la religion d'Etat, était trop de sa génération pour faiblir sur cette idée de la liberté des cultes qui, de l'Amérique, avait envahi l'Europe. La tolérance avait partie gagnée dans la prochaine Assemblée, et le fin politique, qui n'eut jamais le goût des défaites inutiles, n'aurait pas livré contre elle une bataille perdue d'avance.

Mais, cette question de l'égalité des cultes écartée, il restait, dans les vœux du clergé d'Autun, bien des points où l'évêque ne se serait pas compromis, même aux yeux des philosophes, en pensant comme ses prêtres. Ils s'étendaient sur les besoins particuliers de leur province, sur la réorganisation des états de Bourgogne, sur les charges régionales trop lourdes, sur le prix exagéré du sel; ils proposaient le rétablissement des conciles provinciaux; ils signalaient la « disette des ministres de la religion..., par la décadence des ordres religieux; » ils réclamaient l'accroissement des portions congrues, et des retraites honorables pour les prêtres âgés.

Là où Talleyrand, réformateur politique, pouvait s'associer plus encore à son clergé d'Autun, c'était à propos d'une série de vœux d'un caractère social ou philanthropique. L'esprit du siècle les avait inspirés, et surtout l'esprit de l'Évangile : réorganisation des hôpi-

¹ Voy. l'abbé Devoucoux, *op. cit.*

² Publiés par M. de Charmasse : *Cahier des paroisses et communautés du bailliage d'Autun, pour les états généraux de 1789*, p. 353-383.

taux, diffusion de l'éducation chez le peuple, envoi de maîtres d'école dans toutes les paroisses de campagne, fermeture d'une partie des cabarets urbains ou ruraux, installation dans les villages de bons chirurgiens et de sages-femmes expertes, mesures contre la misère et la mendicité, création de « bureaux de charité » pour répartir les secours aux indigents, construction d'ateliers et de manufactures où s'exercerait l'assistance par le travail, etc.

L'entente fut bientôt faite entre Talleyrand et ses électeurs. Le 2 avril, il fut élu député du clergé à une très forte majorité et « avec applaudissement général. »

Après son élection, le député chez Talleyrand absorba l'évêque jusqu'à l'effacer. Il ne resta guère plus d'une semaine à Autun. Il quitta la ville le 12 avril, le jour même de Pâques, sans avoir présidé aux offices de la fête, et à la veille d'une retraite ecclésiastique. Son absence fut définitive. Le 6 juin, l'ordination des jeunes prêtres eut lieu sans lui; l'évêque *in partibus* de Rosy, M. de Franchet de Ran, le suppléa pendant que, à Versailles, il siégeait aux états généraux.

Les adieux faits par Talleyrand à Autun devaient être sans retour. Il évita d'y reparaître. Ses relations avec son diocèse prirent la forme d'une correspondance d'abord douce, bientôt aigre, puis ce fut le silence que rien ne rompit.

Lorsque, treize ans plus tard, Talleyrand eut occasion de revoir sa ville épiscopale où il n'avait guère été qu'un hôte de passage, il était aussi méconnaissable à ses ouailles d'autrefois qu'à lui-même. Tant d'événements inouïs avaient tout renouvelé, hommes et choses, dans un si court intervalle! On était en 1802. Ministre du Premier consul, l'un des négociateurs du Concordat, Talleyrand se rendait à Lyon pour régler avec les Etats cisalpins la même pacification religieuse qui se préparait en France. On prétend qu'à son entrée dans Autun, un brusque cahot brisa l'essieu de sa voiture. Il dut descendre, donner le temps de réparer l'avarie. Mais la présence du voyageur fut connue dans la ville. Les Autunois accoururent; des attroupements se formèrent, des regards malveillants et même des cris malsonnants furent lancés. Talleyrand en avait vu bien d'autres; il regarda impassible; pressa tranquillement les ouvriers, remonta dans sa voiture, fit un petit salut protecteur, et partit.

Bernard DE LACOMBE.

TALLEYRAND ÉVÊQUE D'AUTUN¹

IV

L'ÉVÊQUE D'AUTUN A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (1789)

Dans ses *Souvenirs d'un sexagénaire*, un auteur dramatique bien oublié, le voltairien Arnault, raconte qu'en juin 1789, se promenant à Versailles autour de la pièce d'eau des Suisses, il remarqua un homme encore jeune, solitairement couché sous un arbre. Le personnage, qui tenait à la main un livre ouvert, ne lisait pas; il avait l'air de méditer. « Sa figure, qui n'était pas sans charmes, m'avait frappé, dit Arnault, moins toutefois par ses agréments que par son expression, et par certain mélange de nonchalance et de malignité qui lui donnait un caractère particulier, celui d'une tête d'ange animée de l'esprit d'un diable; c'était évidemment celle d'un homme à la mode, d'un homme plus habitué à occuper les autres qu'à s'occuper des autres, d'un homme, malgré sa jeunesse, rassasié déjà des plaisirs de ce monde. Cette figure-là, je l'aurais prêtée à un premier page ou à un colonel en faveur, si la coiffure et le rabat ne m'eussent dit qu'elle appartenait à un ecclésiastique, et si la croix pectorale ne m'eût prouvé que cet ecclésiastique était un prélat. C'est, me dis-je, quelque prêtre aumônier qui vient digérer ici entre la messe et les vêpres. Et je passai outre². »

Arnault sut bientôt le nom de son personnage. Au besoin, les gazettes publiques le lui auraient appris : cet abbé indolent, étendu à l'ombre sur le gazon comme un berger de Florian, allait être un des acteurs les plus marquants de la Révolution; un de ceux qui, sans mise en scène, ajustèrent, réglèrent et frappèrent le mieux leurs coups. C'était l'évêque d'Autun qui venait de débiter aux états généraux.

¹ Voy. le *Correspondant* du 10 et du 25 juillet.

² *Souvenirs d'un sexagénaire*, t. IV, p. 19-20.

Tout fut contraste dans Talleyrand. Il n'avait rien du révolutionnaire de profession. Moralement dépaycé dans l'Eglise, il n'était pas socialement déclassé dans le monde, comme, par exemple, Mirabeau, ce bohème de génie qui, rompu depuis longtemps aux besognes suspectes, brouillé avec son ordre, avait fait, par les rangs du tiers, sa trouée dans la politique. Froid, sceptique, élégant, Talleyrand était un grand seigneur d'ancien régime. Personne n'a mieux senti le charme exquis et fragile de la vieille société française expirante : « Qui n'a pas vécu avant 1789, répétait-il souvent, ne connaît pas la douceur de vivre. » Personne même n'a mieux représenté cette vieille société lorsqu'elle eut été piquée aux vers par l'esprit de Voltaire. Avec ses jolies façons d'exprimer les choses, sa conversation spirituelle et fringante qui abordait en passant même les sujets sérieux, avec sa culture raffinée et son aimable désinvolture, il était fait pour plaire dans ce monde étourdi et souvent pervers, et pour s'y plaire. Nous serions bien étonné qu'au sortir des salons où l'esprit triomphait, où l'on goûtait par-dessus tout les nuances, où l'on avait poussé si loin l'art de la vie, il n'eût pas éprouvé, dès le premier jour, un haut-le-cœur en face des banalités déclamatoires et des appétits brutaux de la Révolution, dont il devait dire dans une boutade profonde : « Elle a désossé la France. »

Mais, nous l'avons dit, Talleyrand était un politique. Là où Mirabeau, le grand lutteur, voyait une arène, il voyait, lui, un échiquier ; et, joueur, il voulait toujours gagner. Il ne tarda pas à distinguer dans la Révolution une force invincible, avec laquelle il louvoya, rusa, transigea, sans jamais se brouiller.

Dès ses premiers pas, nous le trouverons tel qu'il sera dans les événements disparates de sa longue vie. D'abord rebelle aux changements et hostile aux nouveautés qui dérangent ses habitudes sociales, il les combat ; puis, sentant que son effort est vain, il les seconde, les favorise, même les précipite. Des gages qu'il a donnés jusqu'à l'excès aux idées et aux passions dont la veille il était l'adversaire, il se fait un titre, tout en poussant sa fortune, pour les enrayer et les limiter. Son habileté consista plus à se plier qu'à s'imposer aux circonstances ; et, parce qu'il leur obéit toujours à temps, il a pu créer l'illusion qu'il les dirigeait et les dominait.

Talleyrand a eu cette originalité que, seul peut-être de son espèce, il aborda la Révolution sans haine. Intelligence agile et conscience souple, il eut le mérite de ne s'étonner, et le tort de ne s'indigner de rien. Il entra avec impartialité dans la mêlée des partis, — impartialité qui lui était plus facile qu'à un autre, car,

lors même qu'il se croyait un sacrifié, il restait un privilégié; et l'envie, qui a été le venin de la Révolution, lui était étrangère.

Il n'a rien haï de l'ancien ordre de choses, pas même l'Eglise qu'il a déchirée. On l'a représenté, de nos jours encore, sous les traits d'un ange déchu, d'une sorte de Mathan, qui

Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté.

Rien n'est moins exact. M. Thiérs avait raison de prétendre qu'à force de noircir les gens, on les grandit. Mis malgré lui dans l'Eglise, Talleyrand en sortit à travers les ruines et les scandales, mais moins en révolté qu'en émancipé. Le saint archevêque de Paris, Mgr de Quélen, lui dira un jour : « Evêque, vous avez beaucoup affligé l'Eglise, cependant vous ne l'avez pas haïe¹. » Et Talleyrand pourra lui-même écrire au Pape : « Jamais je n'ai cessé de me regarder comme un enfant de l'Eglise². » Il est possible qu'il se vantât. Pourtant, ne fut-il pas, en dépit de quelques démarches incorrectes, un des meilleurs artisans du Concordat? Il aimait à répéter qu'il avait rapproché Bonaparte de Rome, comme le cardinal d'Ossat en avait rapproché Henri IV.

Ainsi se dessina peu à peu la physionomie encore obscure de l'évêque d'Autun, lorsque la toile se leva sur les états généraux, ouvrant un drame qui, après plus de cent ans, n'est pas terminé. Sans avoir agi, il intriguait déjà l'opinion. On sentait qu'il ne serait pas un membre indifférent de la confuse assemblée. Un écrivain de talent, — espèce de La Bruyère mal famé de son temps, — Choderlos de Laclos, le peignit alors, avec des traits souvent heureux, dans sa *Galerie des états généraux*. Il lui donne le nom d'Amène pour signalement distinctif de sa figure et de son caractère. Il loue son excellent esprit, son indulgence pour juger les hommes, son sang-froid pour apprécier les événements, sa modération, « vrai caractère du sage ». Il lui prédit qu'« il arrivera à tout, parce qu'il saisira les occasions qui s'offrent en foule à qui ne violente pas la fortune. » Et il pose ainsi l'énigme du mystérieux personnage : « Que peut-on attendre d'Amène aux états généraux? Rien ou peu de chose s'il obéit à l'esprit de corps; beaucoup s'il agit par lui-même et s'il se pénètre de cette grande vérité qu'il n'y a que des citoyens dans l'Assemblée nationale. Celui qui a rédigé certains cahiers a le nerf nécessaire pour donner à son opinion un haut degré de prépondérance³. »

¹ Lettre de Mgr de Quélen à Talleyrand, du 8 décembre 1823.

² Lettre de Talleyrand au Saint-Père, écrite le 10 mars 1838 et signée le 17 mai.

³ *Galerie des états généraux*, t. I, p. 83-86.

Vingt ans après, l'énigme était déchiffrée; une grande dame d'autrefois, très mêlée comme Talleyrand aux souillures de la Révolution, Aimée de Coigny, duchesse de Fleury, — cette jeune captive si naïvement poétisée par André Chénier, — ajoutera au portrait de Laclos un dernier coup de pinceau, qui achève de fixer la ressemblance : « Uniquement occupé d'apaiser les violences, il tâchait de faire verser le plus doucement possible à chaque chute¹. »

*
* *

Le 4 mai, la cour et les douze cents députés arrivés à Versailles depuis quelques jours s'étaient rendus à l'église Notre-Dame et, de là, en procession, à l'église Saint-Louis, pour entendre la messe du Saint-Esprit et chanter le *Veni Creator*. Dans l'ordre prescrit par l'usage, — gens du tiers, aux vêtements sombres sous le manteau de soie; gens de la noblesse, avec des habits brodés, des parements de drap d'or, des cravates de dentelle, des chapeaux à plumes retroussées à la Henri IV; gens du clergé, les prélats en robes violettes recouvertes du rochet, et les curés en soutanes noires avec le grand manteau et le bonnet carré, — ils avaient défilé dans les solennelles avenues, droites et larges, de la ville de Louis XIV, où jamais n'avait passé cortège aussi formidable : aujourd'hui, à l'étroit entre la haie des gardes-françaises et les maisons tendues de tapisseries, une foule inquiète s'y écrasait, qui, tour à tour, acclamait ou gardait un silence lourd de menaces. Le lendemain, dans l'immense salle de l'hôtel des Menus, où pouvaient tenir plus de cinq mille personnes, le roi avait ouvert les états. Aussitôt, des difficultés avaient surgi, et Talleyrand, quoiqu'un des plus jeunes de son ordre, allait, dès la première heure, être mis en évidence.

Vérifiera-t-on les pouvoirs des députés séparément, par ordre, comme l'avaient fait jusque-là les états généraux, ou bien, au contraire, les vérifiera-t-on en commun dans la grande salle des délibérations? Ce fut sur cette question que les partis prirent contact. La noblesse, presque à l'unanimité; le clergé, à une majorité assez faible, répondirent : « Par ordre! » Le tiers, lui, répondit : « En commun! » et, sachant bien que la vérification en commun entraînerait à sa suite la délibération également en commun et le vote individuel, qui lui assurerait la majorité, il fut inébranlable.

¹ *Mémoires d'Aimée de Coigny*, publiés avec une introduction de M. Etienne Lamy.

Pendant près de deux mois, installés dans la grande salle, les élus des communes employèrent tous les moyens, — avances et intimidations, — pour décider les deux autres ordres, surtout le clergé, à se joindre à eux. Le clergé était coupé en deux : d'une part, les hauts dignitaires tenaient aux usages anciens; de l'autre, beaucoup de curés, sortis du peuple, dépaysés parmi les grands, gagnés aux idées nouvelles, étaient très tentés par une fusion avec le tiers, et lorsqu'un de ses membres les y eut invités « au nom du Dieu de paix, dont ils étaient les représentants, et au nom de la nation, » il fût bien difficile de les retenir.

Sur l'initiative du gouvernement, les trois ordres désignèrent des commis-aïres, qui devaient se rencontrer chez le garde des sceaux et chercher un terrain d'entente. Le gouvernement proposait que chaque ordre, après un premier examen sommaire de ses pouvoirs, s'en remit aux deux autres du soin de les vérifier : en cas de conflit, le roi jugerait. Le clergé accepta d'emblée, et, le 6 juin, Talleyrand, qui n'était pas, quoi qu'on ait dit ¹, un des commissaires, eut mission, avec l'évêque de Nîmes et six curés, d'aller notifier aux communes le consentement de son ordre. Malheureusement, ce projet qui, tout en maintenant le principe de la séparation des ordres, donnait un semblant de satisfaction aux partisans de la vérification des pouvoirs en commun, tomba dans l'eau : pour des motifs opposés, ni la noblesse ni le tiers n'en voulurent.

Talleyrand déplora cette intransigeance. Il raconte, dans ses Mémoires, qu'il était tout à fait opposé à la réunion des ordres. L'exaltation des esprits l'effrayait. Il eut plusieurs rendez-vous, la nuit, à Marly, avec le comte d'Artois ²; dans ces conciliabules secrets, il lui conseilla de parler ferme au roi, de lui montrer le danger, d'obtenir la dissolution immédiate des états, quitte à les convoquer de nouveau en réglant autrement les élections. Mais la cour hésitait devant un remède aussi héroïque; elle préférait les demi-mesures, et ne réussissait ainsi qu'à exaspérer les préventions et à précipiter les événements. Le 17 juin, le tiers, sur la proposition d'un obscur député du Berri, Legrand, s'était érigé en Assemblée nationale. Le 19, après une semaine de débats ardents, la majorité du clergé, — ceux-ci par lassitude et désir de concorde, ceux-là parce que c'était leur idée, — avait voté la réunion

¹ Des biographes de Talleyrand, Alexandre Sallé, par exemple, en font un des commissaires du clergé.

² La dernière fois que Talleyrand vit le comte d'Artois, ce fut dans la nuit du 16 au 17 juillet, quelques heures seulement avant le départ du prince pour l'émigration. En 1814, Talleyrand rappela ce souvenir à M. de Vitrolles.

des ordres pour la vérification des pouvoirs; et, le 24, après le serment du Jeu de Paume, après la séance royale où Louis XVI avait enjoint aux trois ordres de se retirer dans leurs salles respectives, cent cinquante et un députés du clergé, à la tête desquels marchaient l'archevêque de Vienne, M. de Pompignan, l'archevêque de Bordeaux, M. de Cicé, les évêques de Coutances, de Chartres et de Rodez, étaient venus prendre séance au milieu des communes, salués par les applaudissements et les cris de victoire.

Les historiens ont répété à l'envi que, dans cet acte qui contenait en soi toute la Révolution, Talleyrand avait été, au sein du clergé, le promoteur de la réunion des trois ordres¹. Il le nie dans ses Mémoires, et il a raison. Il fut, en cette occasion, le politique accommodant et flexible que nous avons tout à l'heure essayé de peindre. Lorsqu'il eut vu, avec leur nombreux cortège, deux des plus importants prélats de France se mêler au tiers, il estima toute résistance inutile. Il n'avait adhéré à cette décisive démarche ni par sa présence ni par son vote². Maintenant qu'en fait, la réunion des ordres était accomplie, il se dit qu'il valait « mieux céder avant d'y être contraint et quand on pouvait encore s'en faire un mérite³. » Le 26 juin, accompagné de M. du Tillet, évêque d'Orange, il vint s'asseoir à son tour à côté des membres du tiers, mais sans fracas, sans discours, sans acclamations; et il ne faut pas oublier que ce fut le lendemain que Louis XVI, entrant dans la voie douloureuse des concessions, prescrivit lui-même aux deux premiers ordres d'aller retrouver le troisième.

*
* *

Peut-être, en résistant au nivellement des ordres, Talleyrand avait-il nourri le rêve, comme certains modérés de l'école anglaise, de changer les élus des deux corps privilégiés en Chambre des lords et les députés du tiers en Chambre des communes? Cette sage transaction écartée par la violence, il ne disputa plus contre la Révolution : il l'accepta; et le personnage, qui ouvrira à peine la bouche dans les assemblées de la Restauration et de la monarchie de Juillet, va être un des membres les plus actifs de la Constituante, un des orateurs le plus souvent à la tribune.

¹ Notamment Bulwer, Michaud, etc., et des auteurs de Mémoires, comme le marquis de Ferrières.

² Cf. *Liste des membres du clergé qui, dans la séance du 19 juin 1789, ont voté pour la vérification des pouvoirs en commun dans la salle de l'Assemblée générale et ont signé l'arrêté pris en conséquence.* (In-4. s. l. n. d.).

³ *Mémoires*, t. I^{er}, p. 124.

Pour s'affranchir de ses liens envers ses commettants ecclésiastiques, l'évêque d'Autun débuta par un acte de la plus grave portée. Dans un discours dont l'effet fut immense, il rejeta l'autorité des mandats impératifs¹. Les mandats impératifs, contestables en principe, étaient alors la sauvegarde du pays contre les usurpations de ses représentants : les ruiner, c'était ouvrir à la Révolution une brèche formidable ; c'était livrer les volontés nationales aux fantaisies particulières. Le sage Malouet, rappelant dans ses Mémoires leur abolition, a pu écrire : « Après Mirabeau, je place M. de Talleyrand, évêque d'Autun, non seulement comme un homme d'un esprit distingué, mais comme celui qui, par une seule motion, a eu la plus grande influence sur toutes les opérations de l'Assemblée... Nous n'avions pas d'autre barrière que les mandats contre les systèmes et les innovations désastreuses². »

Nous ne voulons ici, dans le rôle si varié que joua Talleyrand à la Constituante, ne considérer que l'évêque. Nous le laisserons donc, homme purement politique, se faire nommer, le matin même du 14 juillet, membre du Comité de constitution, avec l'élite intellectuelle de l'Assemblée : Mounier, l'abbé Sieyès, Clermont-Tonnerre, l'archevêque de Bordeaux, Lally-Tollendal ; nous le laisserons, le 16 juillet, aller avec une députation à Paris pour y rétablir le calme, ou encore, dans la fièvre de destruction, généreuse mais un peu niaise, qui suivit la nuit du 4 août, soutenir un arrêté portant que « les servitudes féodales et personnelles sont supprimées³. »

La première fois que Talleyrand intervint dans un débat qui intéressait directement l'Eglise, ce fut le 11 août, au sujet des dîmes. Déjà, pendant la nuit du 4 août, — cette nuit où, au milieu des acclamations et des larmes, la noblesse avait fait spontanément à la nation le sacrifice de ses privilèges, — il avait été convenu que les dîmes en nature seraient converties en redevances

¹ *Motion de M. l'évêque d'Autun sur les mandats impératifs*. In-8 de 20 p. « Ce discours, dit le *Moniteur*, regardé comme vraiment éloquent, comme rempli d'une logique sûre et invariable, appuyé sur des principes incontestables, ménageant les droits de l'Assemblée et la conscience des mandataires, a fait une profonde impression sur toute l'Assemblée ; il a été écouté dans le plus profond silence, et suivi des plus vifs applaudissements. » — Malgré son énorme succès, et quoi qu'en dise Mignet, ce ne fut pas l'opinion de Talleyrand qui prévalut en la circonstance. Il voulait que l'Assemblée déclarât : « Tous les mandats impératifs sont radicalement nuls. » Elle préféra se rallier, le 8 juillet, par 700 voix contre 28, à une motion de Sieyès portant : « Il n'y a pas même lieu à délibérer. »

² *Mémoires de Malouet*, t. I, p. 265.

³ 6 août, séance du soir. L'arrêté de Talleyrand n'eut, d'ailleurs, « aucun succès. » Il fut repris par Duport. *Moniteur universel* (Réimpression), t. I, p. 295.

pécuniaires, rachetables à volonté. A quelques jours de là, tandis que l'Assemblée discutait un emprunt de 30 millions que réclamait Necker, un député du Charolais, le marquis de Lacoste, philosophe incrédule, avait apporté une motion très radicale sur les biens du clergé, où cet article était inséré : « La dîme sera supprimée à compter de l'année 1790. » Le projet, quoique appuyé par le bilieux Alexandre de Lameth, très coureur de popularité, n'eut pas de suites immédiates. Mais, lorsque l'emprunt eut été voté, les dîmes revinrent à l'ordre du jour. La discussion se traînait dans des longueurs pénibles. Tout à coup, un député peu connu, Chasset, monte à la tribune; il émet le vœu : « 1° Que les dîmes soient entièrement supprimées, sauf à aviser aux moyens de pourvoir à la dépense du culte divin et à l'entretien des ministres des autels, et qu'en attendant elles soient perçues en la manière accoutumée. — 2° Quant aux dîmes inféodées, qu'elles soient déclarées rachetables en la forme qui sera déterminée par l'Assemblée nationale. — 3° Que, néanmoins, le prix des dîmes et droits féodaux des ecclésiastiques soit employé d'après des lois relatives à l'aliénation des biens du clergé. » Cela voulait dire : les dîmes ecclésiastiques seront supprimées, purement et simplement; les dîmes laïques seront rachetées. Aussitôt, le feu est aux poudres. Le clergé s'indigne et proteste, la gauche applaudit. Mirabeau s'élançe et, de ses déclamations puissantes, soutient la proposition. L'abbé Sieyès la combat : il démontre que les dîmes sont une propriété légitime; elles sont rachetables par la nécessité des temps, mais les supprimer, sans une indemnité à leurs propriétaires, serait une spoliation et une iniquité; il insiste sur l'inégalité que certains de ses collègues prétendent établir entre les décimateurs clercs et laïques, et il jette à leur adresse la phrase fameuse : « Ils veulent être libres et ils ne savent pas être justes! »

Le lendemain, 11 août, le débat inachevé recommence. C'est alors que l'archevêque de Paris, M. de Juigné, — le Père des pauvres, comme l'a surnommé la voix populaire, — prononce gravement ces paroles d'une grandeur simple et émouvante : « Au nom de mes confrères, au nom de mes coopérateurs et de tous les membres du clergé qui appartiennent à cette auguste Assemblée, en mon nom personnel, Messieurs, nous remettons toutes les dîmes ecclésiastiques entre les mains d'une nation juste et généreuse. Que l'Évangile soit annoncé, que le culte divin soit célébré avec décence et dignité, que les églises soient pourvues de pasteurs vertueux et zélés, que les pauvres du peuple soient secourus : voilà la destination de nos dîmes, voilà la fin de notre ministère et de nos vœux. Nous nous confions dans l'Assemblée

nationale, et nous ne doutons pas qu'elle ne nous procure les moyens de remplir dignement des objets aussi respectables et aussi sacrés. » Le cardinal de La Rochefoucauld et l'évêque de Perpignan se lèvent pour approuver. De toutes parts, les applaudissements éclatent.

Juste à ce moment, on entend la voix de Talleyrand. Dans le silence qui se produit soudain, il reprend l'article présenté la veille par Chasset, et il « demande qu'on y ajoute qu'il a été adopté unanimement. » On se regarde, on chuchote, on murmure. Que signifie cette intervention du prudent évêque d'Autun? Pourquoi ne laisse-t-il pas l'Assemblée sous la conciliante impression des majestueuses déclarations de Mgr de Juigné? Pourquoi réveille-t-il l'amendement de Chasset, qu'avait envenimé l'aigreur des commentaires? — Il est vraisemblable qu'une fois de plus Talleyrand obéissait à son instinctive tactique. Voyant l'unanimité acquise à la suppression des dîmes, il s'y ralliait avec ostentation; et, pour se faire bien venir des vrais triomphateurs, il lui donnait l'apparence d'une victoire de la gauche. La fonction de secrétaire, qu'il obtint la semaine suivante¹, parut prouver qu'il avait bien calculé.

Livré à lui-même, quand nulle influence extérieure ne pesait sur lui, l'évêque d'Autun était un modéré, même un modérateur. Il parlait fréquemment en quelques mots assortis, calmes et brefs. Il avait la justesse naturelle de l'expression. Toujours de sang-froid, il excellait à mettre la lumière dans une délibération confuse, à exprimer dans une formule nette et précise les pensées obscurcies par la discussion. C'est lui peut-être qui inspira à un autre abbé, Sieyès, son adage : Il n'y a pas de questions insolubles, il n'y a que des questions mal posées.

Lorsque l'Assemblée s'occupait de la Déclaration des droits de l'homme, Talleyrand prit une part considérable à la rédaction des articles. Beaucoup portent sa marque. Celui qui définit la loi, et qu'on a souvent cité comme un modèle, est son œuvre : il en donna lecture à ses collègues, un soir, à la fin d'une séance énervante où l'on avait longuement ergoté sans se mettre d'accord, et son texte fut admis tout de suite, à l'unanimité².

¹ Le 18 août.

² Voici cet article : « La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

Talleyrand empêcha que deux articles, traitant de la religion, de la morale et du culte public, figurassent dans la Déclaration des droits de l'homme. On lui en a parfois fait un grief; on a voulu y reconnaître un signe d'irréligion; la chose est plus que discutable. Parmi les contemporains, — nous parlons des croyants, — les avis étaient très divisés à l'occasion de ces deux articles. Les uns, qui avaient hâte d'affirmer leur foi, étaient pour le vote immédiat. D'autres qui, sur le fond, pensaient comme les premiers, contestaient l'opportunité de la démarche : le respect dû à la religion et au culte, disaient-ils, est un devoir, non un droit; il faut donc réserver ces deux articles pour la constitution. Talleyrand partageait cette manière de voir; et, dans la séance du 23 août, il prononça un petit discours dont le *Moniteur* analyse ainsi la conclusion :

L'article 16 porte : *La loi ne pouvant atteindre les délits secrets, c'est à la religion et à la morale à la suppléer. Il est donc essentiel que l'une et l'autre soient respectées.* — La religion... Mais quelle religion! S'agit-il de toute religion? Mais cela n'est pas exact. La religion et la morale respectées, ce n'est là qu'une conséquence; il faut le principe. Elles doivent être l'une et l'autre enseignées; on doit les promulguer, les graver dans tous les cœurs.

L'article 17 porte : *Le maintien de la religion exige un culte public. Le respect pour le culte public est donc indispensable.* Sans doute, cela est vrai. Mais il n'y a aucun rapport entre la conséquence et les délits secrets; le culte ne les prévient pas; le culte est un hommage extérieur rendu au Créateur. Or, le premier principe, c'est la religion, la conséquence est le culte, et la loi à faire, c'est quel sera ce culte. C'est pour l'examen de ces trois vérités que je me décide dans la question actuelle. Chaque article d'une Déclaration des droits doit commencer par ces mots : « Tout homme vivant dans une société a le droit de, etc. » Certes, l'article du culte de la religion ne peut commencer ainsi; il faut donc trouver une autre place et cette place est dans la Constitution. C'est là que sera prononcé le mot sacré et saint de religion catholique; c'est là qu'on apprendra ce que c'est que le culte. Il n'est pas temps encore de délibérer¹.

Lorsque Talleyrand eut fini de parler, personne ne se leva pour répondre; et l'Assemblée, consultée par son président, accepta l'ajournement des articles.

Seuls, les derniers mots ne sont pas de Talleyrand, et d'ailleurs on ne l'y reconnaîtrait pas.

¹ *Moniteur universel*, t. I, p. 375.

*
* *

L'observateur très délié dont nous avons déjà parlé, l'américain Gouverneur-Morris, qui, presque chaque jour, rencontrait l'évêque d'Autun chez leur amie commune, M^{me} de Flahaut, prétend qu'il avait une « marotte » : l'éducation nationale. Au lieu d'une, c'est deux marottes, qu'aurait pu dire Gouverneur-Morris. Non moins, en effet, que l'éducation, les questions financières absorbaient Talleyrand. Ayant vécu dans l'intimité de manieurs de fonds, disciple de Calonne, ami de Panchaud, — le créateur d'une caisse d'amortissement et d'une caisse d'escompte, — rien de ce qui touchait au Trésor public ne lui était étranger. Il n'y avait peut-être pas un autre député qui fût aussi armé que lui sur cette matière : il la connaissait à fond. Même pris à l'improviste, il était prêt toujours pour tous les débats financiers.

L'état des finances était la plaie du jour : le déficit avait ouvert la crise et l'empêchait de se fermer. Les remèdes à trouver étaient l'oppressant souci des ministres. Le premier emprunt de 30 millions, sollicité par Necker, n'avait à peu près rien rendu : il en réclama un second, celui-ci de 80 millions, et ce fut à un discours de Talleyrand qu'il dut d'en obtenir le vote¹. Ce discours, habile et savant, acquit à l'évêque d'Autun un prestige tel que beaucoup de ses collègues songèrent dès lors à lui, en dépit de sa jeunesse, pour la présidence de l'Assemblée : à l'élection du 31 août, sans avoir posé sa candidature, il recueillit 228 voix ; et, le 15 septembre, — détail non moins significatif, — il fut, avec l'abbé Sieyès, le seul des membres de l'ancien comité de constitution, appelé à siéger dans le nouveau.

Cependant, malgré le second emprunt qui aboutit à un second échec ; malgré une taxe de 25 pour 100 sur le revenu ; malgré la création d'un comité de douze membres pour établir « un niveau » entre les dépenses et les recettes² ; malgré les « dons patriotiques, » occasions de tant de scènes, les unes attendrissantes et les autres burlesques ; malgré l'offre généreuse et plus pratique du clergé de faire porter à l'Hôtel des monnaies toute l'argenterie des églises qui ne serait pas indispensable à la décence du culte, le Trésor restait à sec. Sous la menace des événements, l'argent se cachait. Que faire ?

Un peu partout en France, il y avait de beaux domaines qui, eux, ne se cachaient pas, qui s'étaient au soleil, et qui depuis

¹ 27 août.

² C'est Talleyrand qui eut l'idée de ce comité et en proposa l'institution le 31 août.

longtemps excitaient la sourde convoitise des révolutionnaires. Ces domaines, dont on exagérait encore l'importance, qu'on représentait au public comme une sorte de mine d'or inépuisable : c'étaient les biens d'Eglise. Pourquoi ne seraient-ils pas confisqués au profit de la nation ? — Le premier qui avait osé lancer cette idée du haut de la tribune, était un tout jeune député, du nom de Buzot. Ce Buzot, qui deviendra un des chefs de la future Gironde, un des favoris de M^{me} Roland, avant de finir d'une mort triste, en s'empoisonnant pour échapper aux proscripteurs, et dont on retrouvera le cadavre dans un champ près de Bordeaux, déchiqueté par les loups..., — ce Buzot avait dit, le 6 août, à l'improviste : « Je soutiens que les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation. » Deux jours après, s'emparant de son idée, un autre député, le marquis de Lacoste, l'avait formulée dans un projet de loi qui portait : « 1° que les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation. — 2° que la dîme sera supprimée... — 3° que les titulaires actuels seront pensionnés. — 4° que les honoraires des évêques et curés, seuls ministres nécessaires, seront fixés par les assemblées provinciales. — 5° que les ordres monastiques seront supprimés, et les personnes, de l'un et l'autre sexe, qui y sont engagées, auront une pension convenable. » Le chevalier Alexandre de Lameth s'était alors écrié : « Je demande qu'on donne aux créanciers de l'Etat les biens ecclésiastiques pour gage de leurs créances. » Sur quoi, un membre de la droite, l'abbé de Landine, pour écarter la mesure spoliatrice, avait proposé que le clergé employât, chaque année, une grosse part de ses revenus à solder les intérêts de la dette publique et à commencer son amortissement. La motion, soutenue avec vivacité par Talleyrand et quelques autres, avait eu du succès ; mais, le duc de Liancourt ayant dit : « Je réclame pour la nation l'honneur de supporter en entier les charges publiques, » les choses en étaient, pour le moment, restées là.

Peu à peu, l'idée de mettre la main sur les biens d'Eglise faisait son chemin. L'opinion, d'abord étonnée et rebelle, s'y habitait. On lisait, afin d'y puiser des arguments, les traités des juristes, comme Cerfvol, Guffroy, Rozet, Antoine Leblanc, qui s'étaient évertués à démontrer que confisquer ne serait que recouvrer. D'autre part, les agioteurs, les hommes d'argent, ceux qu'on appelait à cette époque « les capitalistes, » et qui tremblaient pour eux-mêmes, trouvaient leur compte à détourner l'avidité publique sur les terres, les fermes, les forêts des évêchés et des couvents : sans doute, ils voyaient déjà, dans l'opération qui se préparait, matière à spéculations lucratives et à gros bénéfices. Des polé-

miques s'élevaient; et un député, Treilhard, avait reçu la mission d'étudier de près la question et de faire un rapport.

Sur ces entrefaites, arrivent les journées des 5 et 6 octobre. Des horreurs se commettent, dont le prétexte est la famine, sœur de la banqueroute. Une foule, égarée ou payée, demande du pain et coupe des têtes. C'est la Révolution dans sa réalité hideuse. Les meilleurs, les plus sages, un Mounier, un Lally-Tollendal, un Bergasse, un La Luzerne, se retirent, découragés, de l'Assemblée où, presque seuls de leur groupe, Malouet et Clermont-Tonnerre persistent.

Alors Talleyrand recourt à sa méthode ordinaire. Il a vu la Révolution déchaînée, et s'enhardissant par l'impunité. Il a compris qu'en ces quelques heures de désarroi universel, la question de la saisie des propriétés d'Eglise a fait un pas de géant, qu'elle sera résolue à bref délai par la peur des uns et la violence des autres, résolue brutalement. Il prend à son compte l'idée qu'il juge plus que mûre et déjà triomphante; il offre ce qu'on va lui arracher, et transforme le sacrifice en cadeau: se faisant le complice de ceux que, deux jours avant, il combattait, il propose sans ambages la vente des biens du clergé au profit de la nation.

Lorsqu'on recherche, à distance, les mobiles de l'évêque d'Autun dans l'initiative formidable qu'il assumait devant ses contemporains et la postérité, on trouve, comme toujours, un mélange de calculs divers: l'instinct du financier, pressé d'arrêter coûte que coûte, par les moyens les plus commodes, — bons ou mauvais, peu importe, — le désordre croissant qui, des coffres vides, passe dans les rues ensanglantées; le goût de la popularité, d'autant plus à la merci des passions en vogue, que, celle-là, il la voyait épousée par une partie du clergé inférieur très monté contre l'opulence réelle ou imaginaire des bénéficiers, et résolu à voter en masse la mesure; l'intérêt du spéculateur de profession à qui ses familiers, les traitants, avaient montré les chances d'une colossale opération à réaliser; la décision du politique qui, nourri de l'esprit réformateur de son siècle, pressentait la difficulté de maintenir dans nos sociétés, de plus en plus raisonneuses et positives, la grande propriété ecclésiastique.

Quand Talleyrand monta, le 10 octobre, à la tribune, pour développer son plan de confiscation, il ne se faisait aucune illusion sur l'énormité de sa motion. Il invoquait dès ses premiers mots la détresse de l'Etat, l'exceptionnelle gravité des circonstances, l'impossibilité d'établir des charges nouvelles sur le pays à bout de ressources, et, en même temps, l'urgence « de pourvoir convenablement au sort de ceux que l'abandon des dîmes a entièrement

dépouillés. » Puis il affirmait que son opinion pouvait « s'allier avec un respect sévère pour les propriétés; » il échafaudait une distinction subtile entre les propriétaires clercs et laïques : « Ce qui me paraît sûr, disait-il, c'est que le clergé n'est pas propriétaire à l'instar des autres propriétaires, puisque les biens dont il jouit, et dont il ne peut disposer, ont été donnés non pour l'intérêt des personnes, mais pour le service des fonctions. » Donc, poursuivait-il, si la nation assure soigneusement à chaque titulaire de bénéfice une subsistance honnête; si elle garantit à chaque curé au moins 1,200 livres par an, sans y comprendre le logement; si elle prend à son compte les obligations attachées aux biens ecclésiastiques, telles que l'entretien des hôpitaux et des ateliers de charité, les réparations des églises, les frais de l'éducation publique, « il me semble que toutes les intentions des fondateurs seront remplies et que toute justice se trouvera avoir été sévèrement accomplie. » Et il concluait ainsi : « Je crois que la nation peut : 1° disposer des biens des différentes communautés religieuses qu'elle croira devoir supprimer, en assurant à chacun des religieux vivants le moyen de subsister; 2° faire tourner à son profit, dès le moment actuel, toujours en suivant l'esprit général des fondateurs, le revenu de tous les bénéfices sans fonctions qui sont vacants, et s'assurer celui de tous les bénéfices de même nature qui vaqueront; 3° réduire dans une proportion quelconque les revenus actuels des titulaires, lorsqu'ils excéderont telle ou telle somme, en se chargeant d'une partie des obligations dont ces biens ont été frappés dans le principe ¹. »

Sans atténuer l'indignation qu'excita l'audace encore neuve de pareilles propositions érigées en lois, — indignation dont le marquis de Ferrières nous a conservé, dans ses Mémoires, le si vivant écho, — il importe de bien fixer ici les termes dans lesquels la question fut présentée et tranchée par son auteur. La suppression de la propriété ecclésiastique avait alors dans tous les esprits, même les moins scrupuleux en matière de fraude, la constitution de ce qu'on a nommé le budget des cultes pour corollaire indispensable. L'une n'allait pas sans l'autre; le budget des cultes devait être la monnaie courante et obligatoire des biens qu'on voulait saisir. Le droit que Talleyrand, appuyé par la majorité de l'Assemblée constituante, reconnaissait à l'Etat de s'emparer des richesses de l'Eglise, impliquait pour l'Etat le devoir de rendre à l'Eglise, par une compensation indispensable, le revenu de ce qu'elle avait reçu et acquis

¹ *Motion de M. l'Evêque d'Autun sur les biens ecclésiastiques, du 10 octobre 1789.* (Versailles, Baudouin, in-8° de 24 p.)

pour une fin déterminée, et qui était sa propriété aussi sacrée que celle des particuliers. Rien n'est plus net que les intentions de l'évêque d'Autun à cet égard.

Après avoir ainsi exposé son projet, il en décrivait le mécanisme et les avantages. De l'opération sur les dîmes et de la vente des biens-fonds ecclésiastiques, qui produiraient, d'après ses calculs, 2 milliards et 100 millions, il comptait retirer d'abord une somme suffisante pour garantir l'exercice du culte catholique : soit 100 millions par an, qui seraient peu à peu réduits à 80; avec le surcroît, il estimait possible d'éteindre 50 millions de rentes viagères et 60 millions de rentes perpétuelles, de combler le déficit, de détruire ce qui restait encore de la gabelle, d'abolir la vénalité des charges et de créer une caisse d'amortissement. Grâce à la mise en circulation des biens de mainmorte, il entrevoyait, dans un avenir prochain, un magnifique essor du commerce et de l'agriculture : les propriétaires nouveaux vivraient sur leurs terres pour mieux les exploiter eux-mêmes, et les locataires, délivrés de la crainte d'être dépossédés de leurs fermes à chaque mutation de bénéfices, seraient plus attachés à la culture, plus actifs et plus zélés.

Ouverte par Talleyrand, la discussion continua sans lui. Attentif et muet, il laissa Mirabeau y entrer à la façon d'un torrent qui fait beaucoup de bruit et jette beaucoup d'écume. Quoique ses intimes, comme M^{me} de Flahaut¹, le soupçonnassent d'une connivence secrète avec le tribun, dont la violence contrastait avec sa froideur, il ne l'appuya ni ne le désavoua. Son silence fut d'autant plus remarqué qu'à la motion un peu entortillée de Talleyrand, Mirabeau en avait, le 12 octobre, substitué une autre plus véhémente et impérieuse : il y déclarait tous les biens d'Eglise propriété de la nation. Le député d'Aix maintenait, d'ailleurs, les réserves faites par son collègue d'Autun : l'Etat devrait « pourvoir d'une manière convenable à la décence du culte, » et les appointements des curés ne sauraient, en aucun cas, être inférieurs à 1,200 livres non comprise l'habitation.

Talleyrand écouta avec le même flegme les autres orateurs de gauche, tels que Dupont, Barnave, Pétion, Treilhard, Le Chapelier, Thouret, qui, à côté du grand Mirabeau revenant sans cesse à la charge, appuyaient et souvent exagéraient sa proposition; et aussi les orateurs de droite, les abbés d'Eymar et de Montesquiou, l'évêque de Clermont, Malouet, M. de Boisgelin, archevêque d'Aix,

¹ Mirabeau et Talleyrand « sont ligués ensemble, » disait-elle. (*Journal de Gouverneur-Morris*, p. 81.)

le vicomte de Mirabeau, qui l'attaquaient dans des répliques parfois incisives et éloquentes. Il ne se départit même pas de sa tenue impassible quand l'abbé Maury, après avoir expliqué, dans un vigoureux discours, que la motion soumise à l'Assemblée était une manœuvre d'agioteurs, fit appel, pour combattre Talleyrand évêque d'Autun, à Talleyrand agent général du clergé; qu'il lui opposa en face la thèse diamétralement contraire à son projet où lui, abbé de Périgord, avait établi en 1784, contre les prétentions du duc de Savoie sur une ancienne fondation de ses aïeux à Lyon, le droit absolu et le caractère intangible de la propriété ecclésiastique¹.

Mais, le débat achevé, Talleyrand, peut-être honteux de son mutisme, voulut dire son mot pour remettre au point, avec ses propres idées, ce qu'il croyait la note juste de la question. N'ayant pu prononcer son discours, il le fit imprimer. Après avoir satisfait les révolutionnaires, il avait hâte d'amadouer ceux qui ne l'étaient pas; il se tournait vers le clergé; il tâchait de lui persuader que, si on lui prenait ses biens, c'était pour lui tout avantage. Dans son argumentation, se déploie le diplomate.

Talleyrand part de ce fait, dont il n'est pas l'auteur et qui est irrévocable, à savoir : le clergé n'est plus un ordre dans l'État, il n'a plus d'administration particulière, il a perdu pour toujours ses dîmes, et il ne peut attendre, suivant une formule en usage, qu'« un remplacement et non pas un équivalent. » — « Dans cet ordre de choses tout nouveau, dit-il, et qu'il me semble qu'on oublie beaucoup trop, il ne reste aujourd'hui au clergé que ses biens-fonds, et c'est après y avoir bien réfléchi que j'ai pensé, que je pense encore, qu'il lui importait d'en faire le sacrifice, même dans la seule vue d'améliorer son sort. » Il développe cette idée que les bénéficiers qui auraient encore des propriétés, devraient venir au secours des membres du clergé, infiniment plus nombreux, que la suppression des dîmes laissait sans ressources : ce serait, non seulement la misère universelle, mais une forme aggravée de la spoliation générale. Il se joue dans un dilemme captieux; dépossession pour dépossession, a-t-il l'air de croire, il vaut mieux pour l'Église qu'elle soit pratiquée par l'État, lequel, prenant ses richesses, sera tenu de remplir toutes les obligations envers le culte et la charité. Qu'on ne prétende pas, ajoute-t-il, que le clergé sera diminué parce qu'il recevra un salaire : « Les chefs des tribunaux, les ministres, le roi même reçoivent des salaires, et n'en sont pas moins honorés. » Puis, l'évêque d'Autun, s'adressant aux ecclésiastiques de l'Assem-

¹ *Opinion de M. l'abbé Maury, député de Picardie, sur la propriété des biens ecclésiastiques, prononcée dans l'Assemblée nationale, le mardi 13 octobre 1789.* (In-8°, Paris, Baudouin, s. d.)

blée, continue par ces paroles que, lors du Concordat, il dut relire avec plaisir, et qui, au moment où il sortait si bruyamment de l'Eglise, semblait lui ménager une porte de rentrée :

Regardons autour de nous : la fortune publique est chancelante ; sa chute prochaine menace toutes les fortunes ; et, dans ce désastre universel, qui aurait plus à craindre que le clergé ? Dès longtemps, l'on compare avec l'indigence publique l'opulence particulière de plusieurs d'entre nous. Faisons cesser en un instant ces fatigants murmures dont s'indigne nécessairement notre patriotisme ; livrons sans réserve à la nation et nos personnes et nos fortunes ; elle ne l'oubliera jamais...

Talleyrand va jusqu'à dire au clergé dépossédé que son devoir est de contribuer à fonder un ordre social meilleur, et qu'il verra, pour sa récompense, le bonheur ramener les foules à la religion. Enfin, il termine par cette péroraison :

Quelques moments de plus, et nous perdons dans une lutte inégale et dégradante, l'honneur d'une généreuse résignation. Aller au-devant de la nécessité, c'est paraître ne pas la craindre, ou, pour s'énoncer d'une manière plus digne de vous, c'est ne point la craindre en effet. Ce n'est pas être traîné vers l'autel de la patrie, c'est y porter une offrande volontaire. Que sert d'en différer le moment ? Combien de troubles, combien de malheurs eussent été prévenus si les sacrifices consommés ici depuis trois mois eussent été plutôt un don du patriotisme ! Montrons que nous voulons être citoyens, n'être que citoyens ; que nous voulons véritablement nous rallier à l'unité nationale, ce vœu de la France entière. C'est là ce qui fera dire que le clergé a justifié par la grandeur de ses sacrifices, l'honneur qu'il eut autrefois d'être appelé le premier ordre de l'Etat. Enfin, c'est en cessant d'être un corps, éternel objet d'envie, que le clergé va devenir un assemblage de citoyens, objet d'une éternelle reconnaissance.

Je conclus donc à ce que le principe sur la propriété des biens ecclésiastiques soit consacré en ce moment ; et, pour prévenir toute équivoque, à ce qu'il soit en conséquence décrété par l'Assemblée nationale, que la nation est le vrai propriétaire de ces biens, en ce sens qu'elle peut en disposer pour le plus grand bien public, à la charge par elle de conserver à chaque titulaire ce qui lui appartient réellement, et de faire acquitter dorénavant, de la manière qu'elle jugera la plus digne, les obligations véritables dont ces biens se trouvent chargés ¹.

¹ *Opinion de M. l'évêque d'Autun sur la question des biens ecclésiastiques.* (Paris, Baudouin, in-8° de 14 p.).

La loi fut votée le 2 novembre. Cinq jours après, le 7, Talleyrand paraissait à la tribune. Le public fut étonné. Les déclarations conciliantes, qui remplissaient sa brochure alors dans toutes les mains, avaient pour contre-partie subite une motion de défiance. L'évêque d'Autun insistait pour qu'une police très exacte protégât, dès maintenant, contre toutes les fraudes et toutes les destructions, l'intégrité des biens d'Eglise mis à la disposition de la nation; pour qu'on plaçât des scellés sur les chartriers, et qu'on dressât des inventaires. Plusieurs de ces précautions vexatoires, dont Cazalès et Maury parlèrent avec sévérité, furent écartées. Mais, on se demanda ce qui avait poussé l'évêque d'Autun à cette démonstration si contraire à ses habitudes et à son caractère; et on reconnut le système de bascule qu'il aimait.

*
* *

Quels qu'aient été ses mobiles, Talleyrand put croire, cette fois, qu'il avait dépassé la mesure, et manqué le but. Le personnage, dont l'effort tendait à se placer dans une sphère supérieure, à paraître comme un médiateur entre les partis, se trouva violemment rejeté à gauche. Ses derniers liens avec les amis de la cour, qu'il avait ménagés avec tant de soin, furent rompus; sa modération parut de la duplicité; et il prit désormais, dans l'opinion de la foule, cette physionomie de Janus à double visage, — ou, selon un mot de l'époque, de diable boiteux, — que Marie-Joseph Chénier peignit plus tard malicieusement :

L'adroit Maurice, en boitant avec grâce,
Aux plus dispos pouvant donner leçons,
A front d'airain unissant cœur de glace,
Fait, comme on dit, son thème en deux façons.
Dans le parti du pouvoir arbitraire,
Furtivement, il glisse un pied honteux;
L'autre est toujours dans le parti contraire,
Mais c'est le pied dont Maurice est boiteux.

Une effroyable tempête s'éleva, des rangs de la droite, contre l'évêque d'Autun. On pourrait dire que ce fut sa crise. Il devint la bête noire de tout un monde. Dans certains salons, on ne l'appelait plus que « le scélérat. » On répétait un mot du marquis de Travanet, fameux joueur de trictrac qui, en faisant sa partie, avait pris l'habitude de dire « la case de l'évêque d'Autun, » quand il voulait parler de la case du diable.

Protestations et libelles vont l'accabler; c'est un déluge. Quel-

ques-uns de ces écrits, qu'inspire un regret attristé, se bornent à une critique de ses idées, de son attitude politique, de son rôle à l'Assemblée¹. Mais d'autres s'en prennent à ses mœurs privées, à sa vie de prêtre. Dans la *Confession de l'évêque d'Autun*², par exemple, il est censé faire, avec contrition, l'aveu de ses faiblesses : « J'ai mangé, lui fait-on dire, les biens de l'Eglise sans l'avoir servie; je me suis présenté au salaire sans avoir travaillé à la vigne du Seigneur; j'ai consumé en luxe, en fantaisies, en superfluités la totalité de mes revenus ecclésiastiques... Quelle inertie n'ai-je point à me reprocher! Je m'assujettissais tout au plus au bréviaire : encore! encore! les affaires, la digestion d'un dîner, le jeu, les plaisirs obtenaient souvent la préférence et faisaient remettre au lendemain... » Après quoi, le prélat repentant abandonne tous ses bénéfices jusqu'au plus petit, jusqu'au dernier, et il sollicite, pour y finir ses jours, une humble cure de village, où il se consacrera dans l'ombre « au culte divin, à l'instruction et à l'édification des fidèles, et aux soins pastoraux. » — Ailleurs, dans le *Dialogue entre M. l'évêque d'Autun et M. l'abbé Maury*³, l'auteur place, sur les lèvres de Talleyrand, cette explication sans grandeur de sa ligne politique : « Je vois que les revenus qui me plaisaient le plus [dans ma charge] sont en danger; j'en fais à la nation un sacrifice qui, sans être méritoire, pourra le paraître, et me valoir une place au ministère. Voilà mon but! » — Quelquefois, ce sont des apostrophes furibondes, des injures sanglantes qui pleuvent sur lui. « Infâme prélat, écrit un pamphlétaire⁴, la honte et le scandale du clergé, le rebut de la noblesse, l'opprobre des honnêtes gens, le plus bas, le plus vil, le plus méprisé des agioteurs. Perfide destructeur d'un ordre dont tu fus l'agent... Monstre d'ingratitude envers ton roi, qui t'a comblé des biens de ce corps, et que tu foules aux pieds, sans doute parce qu'il était un des plus fermes appuis du trône. Second Judas! tu l'as vendu à cette même nation juive à beaux deniers comptants, » etc. — Un autre, dans le *Précis de la vie de M. l'évêque d'Autun*⁵, qui aura plusieurs édi-

¹ Ainsi, les *Observations réfléchies sur différentes motions de M. l'évêque d'Autun et sur la conduite de ses confrères dans l'Assemblée*, par Rougane, ancien curé d'Auvergne (In-8°, s. l., 1790).

² In-8°, s. l. n. d. — L'auteur anonyme présente une démonstration très serrée de la légitimité des biens de l'Eglise et du caractère inaliénable des bénéfices, dont les titulaires pourraient tout au plus distraire l'usufruit.

³ In-8°, s. l. n. d.

⁴ *La vérité à l'évêque d'Autun*. In-8° de 8 p, s. l. n. d.

⁵ In-4° de 4 p. s. l. n. d. — Cette brochure fut réimprimée sous le titre de : *Précis de la vie du prélat d'Autun, digne ministre de la Fédération* (In-8° de 14 p. Paris, 1790).

tions, lui dénie tout talent, insiste sur ses mauvaises mœurs : « On l'a vu, dit-il, dans le costume le plus indécent, courir les promenades publiques, aller publiquement chez des courtisanes, dont la célébrité était aussi scandaleuse que leur vie. On l'a vu abandonner tous les devoirs de sa place pour courir en Bretagne à la suite d'une femme galante; aller à Longchamp avec cette même femme, pendant la semaine sainte...; » puis, il lui reproche, « l'agiotage le plus scandaleux, » il rappelle comment il fut nommé à un évêché; et c'est, continue-t-il, cet « homme sans morale, » ce « vil intrigant, » cet « avide agioteur, » qui a proposé à l'Assemblée nationale de saisir les biens ecclésiastiques parce que, possesseur de beaucoup d'actions de la Caisse d'escompte, il fallait, pour les sauver, « que les biens du clergé devinssent l'hypothèque de cette caisse usuraire. » Patron des Juifs, il est « plus digne, par son avarice sordide et par ses vices, d'être le rabbin de cette secte d'usuriers, que d'être le pontife de la religion de Jésus-Christ! »

Assailli par ce déchaînement de fureurs, d'insultes, d'outrages, Talleyrand ne parut pas un instant en être ému. Il se cuirassa dès lors, en face des attaques, de cette indifférence imperturbable et hautaine, qui a provoqué l'étonnement, et aussi l'envie, de tant d'hommes politiques. Au fond même, il pouvait se dire que ces prises à partie servaient son ambition. Les violences de la droite lui gagnaient la gauche. En un instant, elles changeaient cet homme d'ancien régime en un homme nouveau de la Révolution; elles lui faisaient pardonner son titre de grand seigneur et de prélat de cour. Plus les apostrophes des uns étaient injurieuses et menaçantes, plus les éloges des autres étaient affectés et compromettants. Dès le mois d'octobre, Mirabeau, qui était sans cesse en travail d'une combinaison ministérielle, le désignait pour les finances dans une note confidentielle : « La motion du clergé, écrivait-il, lui a conquis cette place où personne ne les servirait plus¹. » D'autre part, le *Moniteur* du 10 novembre, faisant un historique de la discussion sur les biens du clergé, y insérait ces mots : « Ce fut un évêque qui osa porter le premier coup au colosse sacré : ce prélat, le plus jeune, le plus intrépide et le plus éclairé du collège ecclésiastique, était M. de Talleyrand-Périgord. »

Par sa motion du 10 octobre, Talleyrand avait donc assuré sa naturalisation révolutionnaire. L'aristocrate avait cessé d'être suspect. S'il put être ensuite adopté par tous les régimes, s'il put devenir ministre du Directoire, même sous Barras et les survivants

¹ Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La March, t. I, p. 411.

de la Terreur, il le dut à l'événement qui, dans le grand duel ouvert entre deux sociétés, l'avait jeté définitivement du côté de la Révolution.

*
* *

Difficile à Paris, la situation de Talleyrand ne devait-elle pas l'être davantage dans son diocèse? Que pensait le clergé d'Autun de son évêque-député¹?

Les premiers actes révolutionnaires avaient brusquement agité dans le royaume les ferments de dissolution sociale qui, depuis longtemps, y couvaient. Après le 14 juillet, presque partout dans les provinces, l'autorité avait fléchi; et aussitôt, comme il arrive aux heures troubles, cette lie de la population qui se cache en temps normal, mendiants et rôdeurs de grands chemins, repris de justice, vagabonds, braconniers, déserteurs, tous les va-nu-pieds, tous les gens sans aveu, formés en bandes, conduits par quelques fortes têtes de village, avaient semé l'effroi dans les campagnes, pillant les maisons isolées, molestant les voyageurs, saccageant les moissons encore debout .. Beaucoup de scènes de ce genre avaient eu le Mâconnais pour théâtre. A Autun même, quoique l'ordre eût jusque-là régné, les bourgeois avaient pu voir plus de soixante monastères et châteaux des environs flamber dans la nuit, à l'horizon. Le 29 juillet, des bandits avaient incendié ainsi le château de Sénozan, propriété du comte de Talleyrand-Périgord, le propre frère de l'évêque. La nuit du 4 août, dont on fit des récits magiques sous les toits des chaumières, l'annonce de l'abolition des droits féodaux, achevèrent de brouiller les cervelles paysannes, et l'anarchie fut accrue. C'est la guerre déclarée aux pigeons des colombiers, aux lièvres et aux perdrix, aux poissons des étangs, en attendant la guerre aux aristocrates. L'atmosphère est chargée de menaces.

Les prêtres de l'Autunois, élevés à l'école du grave M. de Marbœuf, avaient en général salué sans enthousiasme les nouveautés. Il ne semble pas cependant qu'ils aient eu, au premier abord, des sentiments hostiles pour la Révolution. Lorsque, au début d'août, une lettre parvint dans la ville, — lettre qu'avaient signée avec

¹ Les relations de Talleyrand avec son diocèse, pendant qu'il était à l'Assemblée constituante, ont été l'objet d'une intéressante étude de M. Paul Montarlot, *l'Épiscopat de Talleyrand*, dans les *Mémoires de la Société éduenne*, t. XXII, p. 83-156. Voyez aussi le livre très documenté de M. Anatole de Charmasse, *Jean-Louis Gouttes, évêque constitutionnel du département de Saône-et-Loire, et le culte catholique à Autun pendant la Révolution*. (In-8°, Autun, 1898.)

Talleyrand les autres députés du bailliage, — pour aviser les électeurs de la réunion des trois ordres, le conseil épiscopal consentit à ce qu'une procession générale eût lieu pour fêter l'événement; M. de Grandchamp bénit même un drapeau¹, et, bien que Monseigneur ne l'eût pas ordonné comme son confrère, l'évêque de Chalon-sur-Saône, un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté à la cathédrale.

La suppression sans indemnité des dîmes ecclésiastiques surprit et irrita les prêtres éduens. Ils ne protestèrent pas publiquement, ainsi que le firent les curés de plusieurs diocèses, et notamment leurs voisins, les curés du Nivernais²; mais ils gardèrent une rancune secrète à leur évêque qui, loin de combattre la mesure, y avait participé. Et voilà qu'ils apprenaient maintenant la séance du 10 octobre, le discours de Talleyrand : leur évêque et leur élu se faisant le promoteur de la saisie par la nation de tous les biens ecclésiastiques ! Cette fois, leur émotion fut si forte qu'elle déborda.

Dès le 24 octobre, à peine la nouvelle connue, Messieurs du chapitre, convoqués « au son de la cloche, » s'assemblèrent à la cathédrale, afin d'examiner le projet de l'évêque. La délibération ne fut ni longue ni orageuse : aucune voix dissidente ne s'éleva parmi les chanoines. Aussitôt que le syndic leur eut donné lecture de la motion de Talleyrand, — « motion, se hâta-t-il d'ajouter, dictée sans doute par l'amour de la patrie, mais entièrement destructive de l'état ecclésiastique, dangereuse pour la religion et contraire aux règles de la justice, » — ils arrêtèrent à l'unanimité d'adresser une protestation au président de l'Assemblée nationale et aux agents généraux du clergé. Cette protestation, ils la rédigèrent sur l'heure. Elle est conçue en termes très mesurés, très dignes, très fermes.

Les chanoines, en restant pleins de déférence pour leur évêque, « en conservant tout le respect dû à sa dignité et tous les égards que méritent ses grands talents, » combattent, point par point, pied à pied, l'argumentation de son discours. Ils s'efforcent d'établir que le clergé, « corps politique, » est capable de posséder; qu'il n'y a pas de distinction subtile à invoquer entre les propriétaires ecclésiastiques et les autres propriétaires du royaume; que toute propriété est également « inviolable et sacrée »; que, dans la pensée des bienfaiteurs, les donations faites au clergé

¹ Registres du conseil épiscopal.

² *Motifs de la réclamation des curés du Nivernais contre le décret portant abolition de la dîme.* (In-8°.)

avaient autant pour but la subsistance de certaines personnes que l'accomplissement de certaines fonctions, et ils rappellent, en passant, les inoubliables services rendus au pays par les possesseurs ecclésiastiques : « Des contrées entières ne seraient encore que des déserts, si des corporations religieuses ne les avaient défrichées. » Ils s'indignent contre la prétention de réduire les ministres de la religion à l'état de « simples mercenaires ; » ils font valoir la lourde charge que seront pour l'État, dans l'avenir, les frais du culte, l'entretien des œuvres charitables et des fondations pieuses. Puis, revenant sur l'abolition des dîmes, qui, d'après eux, au lieu d'être « un fléau pour l'agriculture sont, de toutes les redevances, celles que le cultivateur paie avec le moins de peine, » ils se plaignent de la différence de traitement que les législateurs ont établie entre les dîmes ecclésiastiques et les dîmes laïques : les députés, qui ont souscrit à cette injustice, ont failli à leurs engagements, car ils avaient « fait serment de défendre la propriété, et de ne pas souffrir qu'il y fût donné la moindre atteinte. »

Avant de clore leur protestation, les chanoines d'Autun repoussent bien loin l'insinuation qu'ils pourraient n'être inspirés que par une basse avarice, par l'envie de se dérober aux charges publiques. « Si le projet annoncé, disent-ils, n'avait pour objet que des sacrifices pécuniaires imposés à chacun des individus qui composent le corps ecclésiastique, le chapitre d'Autun s'empreserait de disputer avec son évêque de désintéressement et de patriotisme pour venir promptement au secours de l'État, accablé sous le poids des besoins les plus pressants : mais il s'agit de rien moins que de dépouiller le clergé de tous ses biens, d'éteindre par là son existence civile et morale et, par une suite inévitable, de porter le coup le plus funeste à la religion. » Les ressources ne manquent pas à la nation, continue leur mémoire : « Qu'on détruise, à la bonne heure, des abus très réels dont l'Eglise elle-même gémit : ce partage si inégal des biens ecclésiastiques, qui accumule des richesses immenses sur une même tête, tandis que le plus grand nombre des ministres les plus utiles, les curés, végètent pour ainsi dire dans les liens d'une basse médiocrité. Que les impositions levées sur les peuples soient versées plus directement dans le trésor royal, et échappent à la voracité d'une foule de traitants... Qu'on mette des bornes à ce luxe dévorant, qui menace de précipiter l'État vers sa ruine. Que les métaux les plus précieux, l'or et l'argent, ne soient plus employés au faste des ameublements, à la puérité des bijoux, à la vanité des ornements de toute espèce, et qu'ils ne puissent plus servir qu'à la fabrication des monnaies. Qu'on use enfin de toutes les ressources que présente un

royaume tel que la France, il ne sera plus nécessaire alors de commettre une injustice criante envers le clergé pour faire justice aux créanciers de l'Etat. »

Ayant soulagé leur cœur, les chanoines déclarent une dernière fois, que, « la matière mûrement délibérée..., ils réclament et protestent contre la motion faite par M. l'évêque à l'Assemblée nationale, le 10 octobre. » Et, au nom de ses confrères, le syndic signa¹.

Cette protestation, vite répandue dans le monde ecclésiastique d'Autun, y retentit profondément. Le chapitre de la cathédrale reçut des louanges presque unanimes. Les simples fidèles, aussi bien que les prêtres, approuvaient son initiative; de tous les côtés, des corps religieux lui envoyaient leurs adhésions : tels les chanoines de la collégiale de Notre-Dame, les curés de la ville, les religieux de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin, — à l'exception toutefois de dom Edme Michel, qui soutiendra dans le diocèse la constitution civile du clergé; — la dame abbesse de Saint-Andoche et ses religieuses au grand complet, les communautés de femmes de Saint-Jean le Grand, de Sainte-Ursule, de Sainte-Marie. Seuls, les cinq Génovéfains du couvent de Saint-Symphorien se tinrent à l'écart : mais, s'ils refusèrent de se prononcer contre l'évêque, ils ne voulurent pas davantage prendre parti pour lui.

Il y eut cependant une voix qui s'éleva dans le diocèse pour défendre Talleyrand, exalter ses vertus et célébrer ses œuvres. Ce fut celle d'un prêtre de campagne, l'abbé Poussard, curé de Saint-Aubin d'Ouroux. Ce curé, sans aucun doute, était une âme sensible, ardente et naïve : il avait dû lire beaucoup Jean-Jacques, et pleurer. On se l'imagine vivant à l'écart du monde, dans son petit presbytère villageois, à l'ombre de son clocher, son horizon borné par la haie d'un jardin, plein de rêves, et tout vibrant d'enthousiasme, quand il parcourait dans le *Monteur* les discours de l'Assemblée. Il composa donc une brochure sous le titre de : *Réflexions et observations patriotico-ecclésiastiques sur des choses faites, à faire et non à faire par l'Assemblée nationale*, et voici en quels termes, attendris et lyriques, il s'y adresse à Talleyrand : « O mon évêque! c'est non seulement un devoir que je remplis, mais à un besoin que je satisfais, en vous disant que je ne puis qu'admirer dans vos diverses motions ce détachement des biens fragiles et périssables, qui va toujours de pair avec la soif la plus ardente des biens spirituels. Vous êtes, Monseigneur, un modèle

¹ *Délibération et réclamations de MM. les chanoines et chapitre de l'église cathédrale d'Autun du 24 octobre 1789.* (In-8°.)

que doit suivre tout pasteur, tout chrétien qui en a plus que le nom, et l'on peut assurer que, selon que l'on adhère plus ou moins aux opinions de Votre Grandeur, on se montre plus ou moins animé de cet esprit de zèle pour la gloire de son Dieu, de dévouement à la nation et à son roi, et de charité envers le prochain¹... » — Si Talleyrand éprouva quelque ennui de la protestation du clergé d'Autun, il dut sourire lorsqu'il connut les pages de l'abbé Poussard.

Le chapitre de la cathédrale, après avoir joint à sa protestation les adhésions qui lui étaient venues, l'avait fait imprimer en hâte et l'avait envoyée à l'Assemblée nationale. Elle y arriva, quand la loi était déjà votée, le 11 novembre. Les députés lui firent le plus mauvais accueil; le même jour, ils avaient reçu une adresse de félicitations, signée par les prêtres de Dax, et un membre de la majorité prit bien soin d'opposer les sentiments patriotiques de ceux-ci aux idées arriérées des ecclésiastiques d'Autun.

Talleyrand, malgré cette manifestation spontanée de ses collègues, ne voulut pas rester sous le coup d'un blâme de ses électeurs. Tout en esquivant leur mandat, il avait le désir de garder leur confiance. Il écrivit sans retard une lettre explicative à ses chanoines. Il ne s'y montre aucunement fier de sa fameuse motion; il plaide plutôt les circonstances atténuantes; il cherche des excuses, des raisons pour faire croire qu'il ne s'est résigné au mal qu'afin d'éviter le pire :

Il n'est certainement, Messieurs, aucune considération particulière qui eût pu balancer un instant dans mon esprit la crainte de vous déplaire, car je n'ai point perdu et je ne perdrai jamais de vue les marques précieuses d'attachement que vous m'avez données. Mais aussi je ne connais rien au monde qui, dans l'Assemblée nationale, ait pu m'empêcher de dire et de professer hautement ce que, dans ma conscience la plus intime, je crois juste, vrai et nécessaire au bien public, car c'est l'objet du serment que j'ai prêté.

Vous dites que les biens ecclésiastiques sont spécialement consacrés aux choses saintes, au culte divin et à l'utilité de ses ministres. Je suis surpris que vous ayez oublié qu'ils le sont surtout au soulagement des pauvres. Eh bien, Messieurs, c'est dans toutes ces destinations que j'ai puisé l'idée de ma motion, car il faut le dire, elles sont en général bien mal remplies.

Puisque ces biens sont destinés à l'entretien des ministres de la religion, il faut que la plupart des ministres utiles soient dorénavant beaucoup mieux traités, et ils ne peuvent l'être qu'autant que

¹ Je cite ce passage d'après M. Montarlot, *op. cit.*, p. 107-108. Je n'ai pas pu trouver la brochure de l'abbé Poussard.

les biens de ceux qui sont moins utiles, ou qui ne le sont point du tout, seront versés sur eux.

Puisqu'ils sont destinés au soulagement des pauvres, ils le sont donc aussi à alléger les fardeaux qui pèsent sur le peuple, ils le sont à détourner les grandes calamités dont il est menacé. D'après cela, Messieurs, ne sommes-nous pas arrivés au moment où un grand sacrifice de la part du clergé était nécessaire? Vous ne l'ignorez pas, car c'est le cri de toute l'antiquité, dans de semblables moments, dans des moments bien moins fâcheux, les églises ont pu, elles ont dû se dépouiller de leurs richesses...

L'amélioration du sort des curés étant de première justice et universellement désirée, enfin la nation entière réclamant de grands secours dans ce moment de terrible détresse, concevez-vous un moyen d'échapper à l'opération que j'ai indiquée, ou à quelque autre à peu près semblable? Quant à moi, je ne le crois pas.

Mais la propriété? Sans doute, rien de plus sacré au monde. Mais d'abord les décrets sur les dîmes, bien antérieurs à ma motion, répondent à cette question. Mais de plus, nul d'entre vous n'ignore, Messieurs, que nous ne sommes véritablement que des administrateurs, et que nous n'avons individuellement un droit réel qu'à ce qui est réputé nécessaire à notre honnête subsistance; il est impossible d'éluder cette éternelle vérité. Vous savez aussi qu'un grand nombre de titres de bénéfices actuellement existants contrarient ouvertement et les vœux des fondateurs et l'utilité publique. Vous savez que tous les établissements particuliers sont nécessairement soumis à la volonté nationale, qui, dans tous les instants, a le droit de prononcer sur l'utilité ou le danger de leur conservation; or, ma motion n'est évidemment que la conséquence de ces principes. Je vois avec douleur, Messieurs, qu'elle vous ait si vivement affectés: puisqu'elle n'attaque que des abus, le chapitre d'Autun avoit moins que tout autre à en redouter les effets¹.

Tous ces beaux raisonnements touchèrent peu Messieurs du chapitre. Ils ne furent pas désarmés, moins encore convaincus. Ils ripostèrent, et leur lettre, respectueuse dans la forme, est amère en plus d'un passage et chargée de sous-entendus.

Monseigneur, commencent-ils, si vos efforts se fussent bornés à repousser les reproches d'ingratitude et d'abus de confiance vis-à-vis de vos commettants, nous garderions un noble silence, mais vous entreprenez de justifier les motifs qui ont dicté votre fatale motion;

¹ *M. de Talleyrand, évêque d'Autun, au chapitre de l'Eglise d'Autun. (Sans date.)*

ne point répondre semblerait les approuver; notre amour pour la vérité ne nous permet pas de la retenir captive.

Aussitôt, ils se montrent très renseignés sur les bruits qui circulent. Ils les repoussent, mais leur déférence affectée n'en est peut-être que plus blessante :

Vous débutez, Monseigneur, par invoquer le témoignage de votre conscience à laquelle vous avez obéi; nous en sommes édifiés. Nous rejetons avec horreur les imputations calomnieuses de vos ennemis qui vous peignent comme un transfuge de votre ordre, lié par des rapports de passions et d'intérêts aux esprits turbulents et pervers qui veulent, dans la ruine de l'Etat, entraîner celle de la religion, à laquelle ils ont voué une haine implacable. Ils vont même, vos détracteurs, jusqu'à vous supposer aux gages des traitants avides qui ont fait des spéculations impies sur les biens de l'Eglise, et qui, vous associant d'avance au partage de ses dépouilles, vous dédommagent avec usure des sacrifices personnels que vous faites en provoquant la spoliation du clergé : loin de nous ces odieux soupçons, injurieux à l'honneur de l'épiscopat que nous faisons une profession solennelle de respecter! Aussi, n'est-ce qu'au tribunal de cette même conscience, invoquée par vous, que nous allons discuter les motifs allégués dans votre lettre pour soutenir votre opinion.

Après cette entrée en matière, que le rappel de ces rumeurs hostiles, ou même infamantes, rendait volontairement pénible pour Talleyrand, les chanoines abordent toute une série de griefs. En tête, ils lui reprochent acrimonieusement d'avoir outrepassé son mandat et violé son serment :

Là, disent-ils, où finit le vœu des commettants, là finit le pouvoir du mandataire... Vous l'avez vous-même si bien senti, Monseigneur, que vous n'avez pas jugé vos pouvoirs suffisants pour la cession des privilèges de la Bourgogne, et que vous en avez sollicité de nouveaux. Les intérêts de la religion et du clergé seraient-ils donc moins importants à vos yeux, seraient-ils moins chers et moins sacrés pour vous? Relisez nos cahiers, Monseigneur, relisez ceux de toute la France, il n'en est pas un seul où le clergé n'offre le sacrifice généreux des privilèges pécuniaires, mais aussi il n'en est pas un seul qui ne consacre l'inviolable droit de la propriété. C'est donc aller directement contre le vœu de vos commettants, contre celui de la nation entière, que de voter l'abandon de nos propriétés, quand même il serait aussi juste, aussi nécessaire que vous voudriez le persuader : passe encore, Monseigneur, pour cette dernière qualification ; le glaive de la nécessité fut la seule excuse de nos faibles députés qui, dans la nuit du 4 août, ont

sacrifié la dîme sur l'autel de la peur... Mais pouvions-nous nous attendre à voir ériger en acte de justice un attentat contre le plus inaliénable des droits?...

Ils reprennent alors, avec abondance et vigueur, toute la discussion sur le caractère légitime de la propriété ecclésiastique, sur les intentions des donateurs, sur les charges, — telles qu'aumônes ou messes anniversaires pour le repos des âmes, — qui furent, à l'origine, attachées à ces biens; sur les besoins du culte, sur l'entretien des prêtres et des religieux, sur la vie des bonnes œuvres, sur les charités qui sont un si précieux apostolat... Ça et là, parmi les arguments entassés, quelques phrases se détachent, âpres et ironiques, où l'on sent jaillir la colère et le mépris : « Vos tendres sollicitudes, écrivent-ils, par exemple, se dirigent sur les agioteurs des fonds publics, sur les rentiers et les capitalistes, c'est sur eux que vous vous employez à verser les trésors des églises de France, dont ils alimenteront leur luxe indécent et leur dissipation en superfluités; tandis que nous, nous avons jusqu'ici la pieuse simplicité de croire cette substitution destinée aux pauvres habitants des villes et des campagnes, qui luttent continuellement contre les angoisses de la faim, du froid, de la misère la plus noire... » Ou bien encore ils raillent « la manie d'être des législateurs, soit en finances, soit en politique. » Le tout se termine par une page éloquente où, évoquant le noble et beau rôle qu'aurait pu jouer leur évêque si, au lieu de livrer les biens du clergé, il les eût défendus avec « les grands talents que la Providence lui a confiés, » les chanoines s'écrient : « Votre courage n'eût pas été ébranlé comme celui du vulgaire. Vous auriez triomphé des sophismes, de la mauvaise foi et de l'acharnement de vos ennemis : vous auriez encouru leur haine, mais elle est honorable, et le suffrage de tous les êtres pensants, religieux et vraiment patriotes, eût été votre douce récompense. Ah! Monseigneur, quelle belle occasion perdue pour votre gloire! Le serait-elle à jamais? Nous aimons à nous persuader le contraire. Pour réparer une grande erreur, il faut une grande énergie : c'est là notre espoir; le cœur peut sans faiblesse avouer les torts de l'esprit; c'est même une démarche grande, noble, héroïque, digne de la religion qui l'inspirerait, et votre chapitre, associé au triomphe de son généreux représentant, n'aurait jamais à regretter de lui avoir accordé sa confiance! ¹ »

A cette lettre de son chapitre, Talleyrand ne répondit rien. Diplomate consommé, il sentait que le silence, en cette occurrence

¹ Réponse à la lettre de M. l'évêque d'Autun. (Sans date.)

épineuse, valait mieux que la plus ingénieuse des répliques. Il se disait peut-être ce que s'était dit un jour le cardinal de Richelieu, dans une passe difficile de sa carrière : « Il n'y a qu'à laisser faire le temps et à se consoler en cette attente. »

*
* *

Au milieu de l'indignation causée par l'affaire des biens du clergé, dans le fracas de la polémique, un acte épiscopal de Talleyrand semble avoir passé presque inaperçu : c'est un mandement du 12 octobre, où il « ordonne les prières des Quarante-Heures dans toutes les églises de son diocèse pour obtenir la cessation des troubles du royaume. »

L'évêque d'Autun n'avait pas écrit ce mandement de son propre mouvement. Six semaines plus tôt, le 2 septembre, affligé des maux de son peuple, Louis XVI avait demandé à tous les archevêques et évêques du royaume l'appui de leurs prières; il leur avait adressé, de Versailles, une lettre d'une belle inspiration de roi très chrétien. Jamais la vieille monarchie n'a parlé un plus noble langage qu'en ces jours où elle allait succomber, consacrée par le martyre. Avec une tristesse douce, sans plaintes ni récriminations, le monarque dépeint les troubles, les violences brutales, les révoltes qui, de tous côtés, désolent les provinces; puis il dit :

Averti par l'expérience des bornes de la sagesse humaine, je veux implorer publiquement le secours de la divine Providence, espérant que les vœux de tout un peuple toucheront un Dieu de bonté et attireront sur ce royaume les bénédictions dont il a tant besoin... Accompagnez ces prières des exhortations les plus pressantes; faites sentir au peuple, faites sentir à tous mes sujets que la prospérité de l'État, que le bonheur des particuliers, dépendent essentiellement de l'exacte observation des lois. La violence ne peut jouir qu'un moment de ses succès et de ses prospérités criminelles; on s'élève bientôt de toutes parts contre elle, et les hommes qui rompent le pacte social, ce fondement de la tranquillité publique, en reçoivent tôt ou tard la peine inévitable...

Ce que vous devez surtout rappeler à mes sujets, c'est qu'en rassemblant autour de moi les représentants de la nation, j'ai eu principalement à cœur d'adoucir le sort du peuple par toutes les dispositions qui me paraîtraient pouvoir se concilier avec les devoirs de la justice. Déjà, par un même esprit, les prélats, les seigneurs, les gentilshommes, les hommes riches de tout état, se disputent à l'envi les moyens de rendre le peuple plus heureux, et pour atteindre à ce but, ils offrent des sacrifices qu'on n'aurait pas eu le droit d'exiger d'eux. Exhortez

donc tous mes sujets à attendre avec tranquillité le succès de ces dispositions patriotiques; éloignez-les, détournez-les d'en troubler le cours par des insurrections propres à décourager tous les gens de bien. Que le peuple se confie à ma protection et à mon amour; quand tout le monde l'abandonnerait, je veillerais sur lui; mais jamais, dans aucun temps, il n'y a eu en sa faveur un concours plus général de volontés et d'affections de la part de tous les ordres de la société. Exhorte-le donc, au nom de la religion, à être reconnaissant et à montrer ce sentiment par son obéissance aux lois de la justice : avertissez, instruisez ce bon peuple des pièges des méchants, afin qu'il rejette loin de lui, comme des ennemis de la patrie, tous ceux qui voudraient l'induire à des actes de violence...

Après avoir ainsi témoigné de l'accord unanime et touchant pour améliorer le sort des humbles, après avoir rendu cet hommage à l'élan généreux du 4 août, le roi poursuit :

Jusqu'à l'époque prochaine où les affaires seront arrangées, tous mes sujets ont un égal intérêt au maintien de l'ordre : car la confusion entraîne la confusion et souvent alors la sagesse des hommes est impuissante pour remédier à la grandeur des maux, et pour arrêter le progrès des inimitiés et des défiances mutuelles. Je ferai pour le rétablissement de l'ordre dans les finances tous les abandons personnels qui seront jugés nécessaires ou convenables, car, non pas seulement aux dépens de la pompe ou des plaisirs du trône, qui, depuis quelque temps, se sont changés pour moi en amertumes, mais par de plus grands sacrifices, je voudrais pouvoir rendre à mes sujets le repos et le bonheur. Venez donc à mon aide, venez au secours de l'Etat par vos exhortations et par vos prières, je vous y invite avec instance, et je compte sur votre zèle et sur votre obéissance ¹.

Quand on songe que ces déclarations si hautes et si sereines se faisaient entendre au milieu des fureurs de la Révolution, on ne peut pas ne pas sentir leur grandeur émouvante! Dans cette lettre admirable, qui fait d'avance penser au testament du 21 janvier, Louis XVI glisse cette réflexion mélancolique et profonde : « Comme les jouissances des riches sont bornées par les lois immuables de la Providence, souvent ils sont moins heureux que ceux dont la vie, occupée par le travail, se trouve à l'abri des passions. » Quelle vérité! Le prince qui l'a tirée de son cœur, déjà déchiré par l'angoisse, est celui dont les malheurs feront dire à l'auteur de *René* : « Les reines ont été vues pleurant comme de simples femmes, et l'on s'est étonné de la quantité de larmes que contenaient les yeux des rois. »

¹ Lettre du roi aux archevêques et évêques de son royaume.

A côté de la parole royale, le mandement de l'évêque d'Autun est pâle. Il répond bien peu à l'horreur tragique des journées d'Octobre qui s'étaient passées la veille; on voudrait une flétrissure plus sévère pour des crimes sans nom. Dans l'œuvre de Talleyrand, les considérations vagues abondent; l'enflure et la banalité, qui n'étaient pas dans son genre habituel, s'y donnent carrière: on croirait qu'il remplit une formalité bien plus qu'un devoir.

Ayant rendu l'hommage traditionnel à la religion, sans laquelle toutes les créations de l'esprit humain ne sont, dit-il, que des « édifices de sable, » l'évêque se livre, sur l'obéissance due aux lois, à des déclamations dont devait sourire intérieurement le politique sagace: « Donnez à l'envi l'exemple de l'obéissance aux lois et de la modération; rentrez dans vos paisibles demeures; retournez à vos travaux accoutumés: vous n'avez plus de sujets d'alarmes. La prudence et la valeur patriotique protègent votre repos: vos concitoyens forment autour de vous une armée invincible, un rempart impénétrable: le fantôme des erreurs a fui devant la justice; le colosse des abus est renversé; les deux plus formidables appuis du despotisme, la misère et la corruption, disparaissent pour jamais avec lui du milieu de nous; le prestige est dissipé; le patriotisme a démasqué l'imposture et enchaîné la perfidie. Une confiance sans réserve envers le père de la patrie et ses représentants présage et dispose le bonheur qu'elle espère de leurs efforts réunis; les dépositaires de l'autorité n'ont plus de pouvoir que pour faire le bien, » etc.

A cette tirade succède le conseil pressant aux fidèles de ne pas se dérober aux charges de l'Etat et de payer les impôts; puis une sorte d'invocation mystique à l'Eternel, toute bourrée de citations des Psaumes: « Votre fureur, ô mon Dieu, s'est enflammée contre les brebis de votre troupeau. Votre main nous repoussera-t-elle toujours? Ah! Seigneur, souvenez-vous d'une nation qui s'est donnée à vous dès son origine; ne perdez pas de vue l'alliance que vous avez faite avec elle; levez-vous pour défendre sa cause, c'est la vôtre que vous défendrez; il est temps que vous preniez en pitié l'infortunée Sion, parce que sa misère est à son comble; en vain le chef que vous lui avez donné ne voudrait régner que sur un peuple libre, auquel il a rendu tous ses droits, si vous ne daignez rétablir dans son sein le règne des mœurs et des lois, et, par elles, celui de votre paix et de la véritable liberté. Père universel de tous les êtres, daignez conserver au monarque qui nous gouverne l'esprit de justice qui lui fait repousser l'imposture et confondre la calomnie, pour juger votre peuple suivant votre loi, pour rendre justice aux pauvres d'entre le peuple et aux enfants des pauvres; daignez,

dans ces temps d'orage, soutenir son courage et sa fermeté; daignez maintenir son esprit et son cœur dans ses généreux desseins et ses résolutions patriotiques; la justice, la paix et l'abondance signaleront son règne; il sera plus puissant que jamais parce qu'il a délivré le pauvre qui n'avait plus aucun appui; il épargnera les pauvres, et il sera le salut de leurs âmes; il les rachètera de l'usure et les protégera contre la fraude et l'oppression; il vivra, il sera adoré de son peuple, il en sera loué sans cesse, et le nom de Sa Majesté sera béni à jamais. » — Le tout se termine par des prescriptions relatives aux prières des Quarante-Heures dans les églises et les chapelles d'Autun¹.

Ce mandement de Talleyrand fut, en 1789, sa dernière parole épiscopale, — on serait tenté de dire son chant du cygne si l'image du cygne ne rappelait trop l'archevêque de Cambrai, auquel l'évêque d'Autun ressembla si peu.

Dès ce moment, Talleyrand s'isole et se désintéresse de son diocèse. Il n'y intervient plus que par accident. Lorsque son conseil épiscopal, en face d'un cas difficile, le presse de prendre telle ou telle mesure, il ne répond pas, ou bien si, de guerre lasse, il se décide à écrire, c'est pour inviter ses vicaires généraux à se passer de lui. Avec les quatre-temps de décembre, le jour de l'ordination arriva : soit par tactique, soit par scrupule, — ou encore par bon goût, — il refusa de se prêter à cette cérémonie sainte. Il ne vint pas à Autun, et le supérieur du séminaire dut conduire trente-quatre jeunes clercs à Chalon sur-Saône, pour que l'évêque, Mgr du Chilleau, leur conférât les ordres sacrés².

Emancipé de l'Eglise, Talleyrand l'était en fait; et peut-être entrevoyait-il déjà le but auquel il arrivera : être sécularisé en droit. Mais, avant de l'atteindre, il faudra encore, comme nous allons en raconter une partie, bien des bouleversements, bien des attentats, bien des métamorphoses, bien des scandales³.

Bernard DE LACOMBE.

¹ *Mandement de Mgr l'évêque d'Autun, qui ordonne les prières des Quarante-Heures dans toutes les églises de son diocèse, pour obtenir la cessation des troubles du royaume.* (Autun, in-4°.)

² Registre du conseil épiscopal.

³ J'ai reçu, à propos de mon premier article, plusieurs lettres intéressantes dont je remercie les auteurs. Je tiens en particulier à témoigner ma gratitude à M. Jadart, bibliothécaire de la ville de Reims, qui a bien voulu me communiquer un renseignement authentique et précis sur l'ordination sacerdotale de Talleyrand. Incorporé le 14 septembre 1779, en qualité de sous-diacre parisien, au diocèse de Reims, dont son oncle était alors archevêque, le futur évêque d'Autun reçut la prêtrise dans la chapelle de l'archevêché de Reims, le 18 décembre 1779, des mains de Mgr Louis-André de Grimaldi, évêque de Noyon, le même qui, plus tard, le sacra comme évêque.

TALLEYRAND ÉVÊQUE D'AUTUN¹

V

L'ÉVÊQUE D'AUTUN A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (1790)

Après sa motion sur les biens d'Eglise, Talleyrand, comme s'il eût voulu laisser l'opinion reposer, et se reposer lui-même de tant de clameurs, se cantonna dans sa spécialité financière; il n'aborda plus, même les affaires religieuses, que par ce côté. Lorsque le député Treilhard viendra, dans la séance du 11 février, demander la suppression des ordres monastiques, on ne le verra pas intervenir dans le débat. En revanche, c'est l'époque où il traite du crédit, des banques publiques, de la création d'une caisse d'amortissement, dans un merveilleux discours si élégant et si clair que les gens du monde eux-mêmes se crurent tenus de le lire et de se passionner pour cette matière aride². C'est l'époque où il soumet à l'Assemblée son projet très remarquable sur l'unité des poids et mesures; où il est élu membre du comité des impositions; où ses collègues, frappés autant par la lucidité de son esprit que par son talent d'exposition, lui confient des rapports, tantôt sur un règlement provisoire de police pour la ville de Paris, tantôt sur une adresse des Juifs portugais de Bordeaux qui réclamaient, en vertu d'ordonnances royales, le libre exercice de leurs droits de citoyens.

Son importance grandissante le fit choisir par les députés, au mois de février, pour composer une adresse à la nation; il s'agissait « de faire connaître au peuple l'esprit des décrets de la Constituante, de le prémunir contre les libelles dont les provinces étaient inondées, et de l'engager au calme et à la confiance.³ » Ecrite avec une simplicité habile, cette adresse produisit au sein de l'Assemblée une extraordinaire impression. Le jour où il en

¹ Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 juillet et 10 août 1902.

² Cf. Bulwer, *Essai sur Talleyrand*, p. 65.

³ *Moniteur universel*, t. III, p. 340.

donna lecture, le moins sentimental des hommes eut un succès presque égal à celui du baiser Lamourette : les députés pleuraient, applaudissaient, se livraient à des transports d'attendrissement et de joie, et le rédacteur du *Moniteur*, pour s'excuser de n'en point parler tout de suite, insérait la note suivante : « Cette adresse a tellement ému tous les auditeurs qu'on serait coupable d'avoir conservé l'attention calme, nécessaire pour faire une analyse exacte. » L'adresse fut adoptée à la presque unanimité, et il fut décidé que, dans chaque paroisse, les curés la liraient au prône. Six jours après, le 16 février, l'enthousiasme était encore si grand que les constituants préférèrent Talleyrand à Sieyès pour la présidence de l'Assemblée : ils lui accordèrent, par 373 suffrages, cet honneur envié que Mirabeau jusque-là n'avait point obtenu.

Si, dans Talleyrand député, l'évêque avait une éclipse, il l'avait plus encore dans Talleyrand homme du monde. Quoiqu'il ne se classât dans aucun parti, il était un habitué des fêtes du duc d'Orléans, — l'un des personnages les plus dissolus, les plus tarés de son temps, dont il dira lui-même : « Le duc d'Orléans a été le vase dans lequel on a jeté toutes les ordures de la Révolution. » Le chapitre de ses relations féminines s'allongeait : un nom, déjà mêlé à des aventures, et que les lettres allaient bientôt rendre célèbre, y prenait place ; et les jalousies de M^{me} de Flahaut égayaient ce Paris où s'amoncelaient tant de sujets de deuil et d'effroi. Talleyrand, qui passait pour volage, faisait cependant effort pour paraître fidèle. Gouverneur-Morris raconte que, le 1^{er} janvier 1790, étant allé au Louvre souhaiter la bonne année à M^{me} de Flahaut, il la trouva dans sa chambre avec la migraine ; elle prenait un bain de pieds chaud, une bonne tenait la serviette, tandis que Talleyrand bassinait le lit. « Moi, ajoute l'Américain narquois, je regarde, car c'est assez curieux de voir un révérend père de l'Eglise engagé dans cette pieuse opération ¹. »

Pendant ce temps-là, on comprend que le diocèse d'Autun fût en souffrance. Dès qu'on lui parlait questions administratives, Talleyrand, comme nous l'avons dit, faisait le mort. Il ne se retrouvait aimable et empressé qu'avec les personnes. Il saisit la première occasion pour dissiper le gros nuage qui, depuis sa motion du mois d'octobre, s'était élevé entre son chapitre et lui ; au Jour de l'An, les chanoines de la cathédrale reçurent ce billet où l'évêque leur refaisait des grâces :

Les marques de votre bienveillance, Messieurs, et tous les témoignages d'amitié dont vous m'avez comblé pendant mon séjour à Autun,

¹ *Journal de Gouverneur-Morris*, p. 164.

m'ont trop touché pour que je les oublie jamais. L'époque du commencement de l'année me les rappelle encore avec une nouvelle sensibilité; et je me reprocherais de laisser échapper cette occasion de vous répéter les assurances de ma sincère et vive reconnaissance dans un moment où, comptable à la nation de mes sentiments, la confiance dont j'ai été honoré m'oblige d'avoir et de prononcer mon avis sur les plus grands intérêts et sur des questions également importantes et difficiles. Il arrivera plus d'une fois peut-être que mon jugement ne s'accordera pas entièrement avec le vôtre; mais je suis sûr que la diversité d'opinions, si naturelle parmi la diversité des esprits, n'altérera pas chez moi l'amour de la paix, de la concorde et de la fraternité. Quelle que puisse être ma manière de voir dans des affaires qui sont si épineuses et qui ont des rapports si nombreux et si étendus, les mouvements de mon cœur me porteront toujours à vous prévenir toutes les fois que les circonstances me feront espérer de vous être utile, et qu'il s'agira de vous convaincre du véritable et respectueux attachement, avec lequel j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre —
Ch.-Maur. év. d'Autun ¹.

La réponse du chapitre fut aigre douce sous les formes cérémonieuses de politesse et de respect :

Monseigneur, écrivirent les chanoines, nous sommes infiniment touchés des témoignages d'attachement et de reconnaissance que vous avez la bonté de nous donner. A peine avez-vous paru dans votre diocèse que vous avez désiré avec passion voir resserrés, par une bienveillance mutuelle, les liens qui doivent unir intimement un chapitre avec son évêque, et nous n'aurons jamais à nous reprocher d'avoir altéré une harmonie si précieuse. Notre confiance vous a rendu dépositaire des intérêts de la religion et de ses ministres : ils sont invariables, comme les principes sacrés sur lesquels ils reposent, et, quelques mobilités, quelques fluctuations que puissent éprouver la politique et l'administration, ils n'en doivent connaître aucune. Aussi, loin de nous la funeste prévoyance qu'il puisse, à l'avenir, s'élever aucune mésintelligence entre les commettants et leur député! Ce qui nous rassure pleinement, Monseigneur, c'est le zèle dont vous daignez nous assurer pour les intérêts de votre Eglise, c'est l'engagement que vous prenez de nous prévenir sur tout ce qui pourrait les compromettre, c'est enfin le vif désir que nous avons de pouvoir toujours confondre l'estime et l'attachement pour votre personne avec le respect inviolable dû à votre dignité ².....

¹ Paris, 10 janvier 1790.

² Sans date.

Par intérêt comme par humeur, Talleyrand ne cherchait d'ailleurs qu'à être agréable aux gens d'Autun. Il était aux petits soins pour leur plaire. En février, il apprend qu'un notable de la ville, M. de Fontenay de Sommant, vient d'être choisi comme maire : vite, il lui adresse quelques lignes charmantes¹. Il est sans cesse en coquetterie avec la municipalité. Un jour, elle lui demande sans façon de recevoir, dans « les appartements du bas de l'évêché, » cent soixante-quinze chasseurs à cheval du régiment de Bretagne, qui, arrivés à Autun depuis six mois pour y maintenir l'ordre, logent chez l'habitant et provoquent des plaintes. La chose est insolite. Qu'importe ! Il accorde, et les cent soixante-quinze chasseurs à cheval du régiment de Bretagne sont, par son ordre, installés dans le somptueux rez-de-chaussée du palais épiscopal².

Dans une autre circonstance plus délicate, l'évêque-député rendit aux magistrats municipaux un service de prix. Autun était une ville très paisible ; les amis de l'ordre y dominaient, la loi était obéie, le calme absolu, et la sécurité si complète que beaucoup de riches étrangers, chassés de chez eux par la crainte et la violence, venaient y chercher un refuge. Les habitants y gagnaient : jamais le commerce n'avait été plus prospère, ni l'argent plus abondant. Mais cela n'était pas du goût de quelques douzaines de révolutionnaires, — de patriotes, comme on disait alors, — qui avaient le verbe haut et prétendaient faire les maîtres ; ils profitèrent de l'élection de deux anciens officiers, chevaliers de Saint-Louis, au grade de colonel et de lieutenant-colonel de la garde nationale, pour envoyer à l'Assemblée une virulente dénonciation. « Le nombre des ennemis de la Constitution, y disaient-ils, est si grand en cette ville qu'il y a du danger à se montrer en sa faveur, et si, Messieurs, vous n'annulez pas l'assemblée du 31 mai (où un honorable avocat, M. Changarnier, avait été nommé procureur de la Commune), le danger sera bien plus considérable aujourd'hui, à raison de la formation... de l'état-major de la troupe nationale, et le patriotisme sera tout à fait étouffé par l'aristocratie et le despotisme. » Rien n'était pire qu'un renom d'aristocratie : il n'en fallait pas davantage pour devenir suspect. La municipalité eut peur ; elle fit en toute hâte parvenir à l'Assemblée un mémoire justificatif ; en même temps, elle implora l'appui de Talleyrand et d'un autre député de la majorité, Michel Le Peletier de Saint-Fargeau, qui représentait un bailliage voisin. Talleyrand et son

¹ Voy. A. de Charmasse, *Jean-Louis Gouttes, évêque constitutionnel du département de Saône-et-Loire, et le culte catholique à Autun pendant la Révolution*, p. 25.

² *Ibid.*, p. 39.

collègue étaient influents; ils se portèrent garants du patriotisme des officiers municipaux d'Autun, et, sans grande peine, gagnèrent leur cause. Après quoi, ils eurent bien soin de les aviser eux-mêmes, — chacun par une lettre spéciale, — du succès de leurs démarches ¹.

Ce zèle, que déployait Talleyrand pour défendre les intérêts des habitants d'Autun, faisait ressortir mieux encore sa nonchalance, ou son indifférence, chaque fois qu'il s'agissait de questions ecclésiastiques. Il affectait un détachement complet des fonctions épiscopales; il faisait le désespoir de son malheureux conseil qui, sans cesse, avait respectueusement recours à ses lumières. En mars, par exemple, les vicaires généraux lui demandent où l'on pourrait bien prendre les saintes huiles nécessaires aux baptêmes des nouveau-nés et aux extrêmes-onctions; l'affaire est urgente, les huiles doivent être distribuées à Pâques dans les paroisses. Monseigneur ne se presse pas de répondre; il attend, il remet de jour en jour; enfin, quand il se décide : « Il faut, écrit-il tranquillement, s'adresser à celui auprès de qui il serait plus facile de s'en procurer. » Les vicaires généraux durent, pour en quérir, aller jusqu'à Mâcon!

Vers la même époque, le conseil épiscopal sollicite des instructions à deux reprises, afin de « faire le rappel des ordinands, dont l'époque est nécessairement à Pâques pour l'ordination de la Trinité. » Si cette ordination « n'avait pas lieu pour le diocèse, ajoute la requête, le gouvernement en serait comme impossible, à raison de la vacance de plusieurs places qu'on ne peut différer de remplir, et des réclamations qui seraient faites chaque jour de la part des curés et des paroisses. Monseigneur est instamment prié de prendre cet objet en grande considération et de faire à son conseil la plus prompte réponse. » Talleyrand reste muet; on le relance : peine inutile. Il n'écrira qu'à son heure; mais il est juste de remarquer combien ses tardives instructions furent prudentes : « Je consens, y disait-il, que le rappel ait lieu, mais je prie le conseil d'observer que, dans l'état où en sont les affaires ecclésiastiques, il ne faut engager que des sujets d'une vocation éprouvée, et n'admettre que le nombre qu'on prévoit être nécessaire pour remplir les places du saint ministère ². » Quant à faire lui-même cette ordination, il en repoussa l'idée : trop de graves soucis, assurait-il, le retenaient à Paris. Le conseil épiscopal fut donc obligé de se mettre en quête d'un prélat de bonne volonté. Il y avait heureusement dans la ville un vieil évêque, M. de Clugny, titulaire du

¹ A. de Charmasse, *ibid.*, p. 36-38.

² Registres du conseil épiscopal.

siège de Riez, qui, originaire d'Autun, s'y était retiré dans sa famille. Il se déroba tout d'abord à l'honneur, doublé de fatigue, qu'on prétendait lui imposer; mais, après des pourparlers, lorsque MM. les grands vicaires furent venus en corps le supplier « au nom de l'Eglise et des bons citoyens d'Autun, » il se laissa toucher, et consentit à suppléer Talleyrand. Le 29 mai, il ordonna dix-neuf tonsurés, vingt-quatre minorés, six sous-diacres, douze diacres et douze prêtres, dans la chapelle du grand séminaire ¹.

*
* *

Ce qui fortifiait Talleyrand dans sa résolution de ne point paraître à Autun, c'est que, entre ses prêtres et lui, un malentendu nouveau avait surgi. Une partie de son clergé l'accusait de défaillance, sinon de trahison, vis-à-vis de l'Eglise.

Le 12 avril précédent, l'Assemblée discutait l'emploi des biens ecclésiastiques. Comme il arrivait chaque fois qu'était reprise cette malheureuse question, — source de tant de colères, de convoitises et de rancunes, — les passions, de part et d'autre, s'étaient échauffées. Soudain, il se fait un silence, et le chartreux dom Gerle, — un naïf, révolutionnaire aussi ardent que ferme croyant, — monte à la tribune; il propose d'interrompre un instant le débat, pour « décréter que la religion catholique, apostolique et romaine, est et demeurera pour toujours la religion de la nation, et que son culte sera le seul autorisé. » Votez cette motion, dit-il à la majorité : vous rassurerez ainsi les consciences inquiètes; vous fermerez la bouche à tous ceux qui, par haine de votre œuvre, présentent vos actes comme des attentats contre l'Eglise. — Aussitôt, l'agitation est à son comble. La gauche hésite, décontenancée par ce vœu d'un des siens qu'elle ne prévoyait pas; la droite applaudit. Charles de Lameth se lève, et, hypocritement, il déclare qu'un semblable vote serait hors de propos : l'Assemblée n'a-t-elle pas toujours suivi les leçons de l'Evangile? Qu'a-t-elle besoin de se justifier? La droite, à ces mots, tout entière debout, proteste avec véhémence. L'évêque de Clermont s'étonne et gémit. Les invectives jaillissent... Mais l'heure était avancée : le président jugea plus sage de renvoyer au lendemain la suite de la discussion.

Le 13 avril, à la séance du matin, les partis, qui avaient eu le temps pendant la nuit de se concerter, étaient prêts pour la bataille : elle fut acharnée. Tout de suite, il apparut clairement que les révolutionnaires rejetaient la profession de foi de dom Gerle. Un

¹ Cf. A. de Charmasse, *Jean-Louis Gouttes*, etc., p. 41.

député tourangeau, le baron de Menou, dans un but de conciliation, offrit bien de substituer au texte du chartreux un texte plus vague, où il était dit que, « l'attachement de l'Assemblée pour la religion ne pouvant être mis en doute, » il n'y avait pas lieu à délibérer. Mais, pas plus la gauche que la droite ne voulaient, à cette heure, de formule ambiguë. On passa outre.

Le duc de La Rochefoucauld avait apporté une autre rédaction : « L'Assemblée nationale, considérant qu'elle n'a, ni ne peut avoir aucun pouvoir à exercer sur les consciences et sur les opinions religieuses; que la majesté de la religion et le respect profond qui lui est dû ne permettent pas qu'elle devienne l'objet d'une délibération; considérant que l'attachement de l'Assemblée nationale au culte catholique, apostolique et romain, ne saurait être mis en doute dans le moment où ce culte seul va être mis par elle à la première classe des dépenses publiques..., a décrété et décrète qu'elle ne peut ni ne doit délibérer sur la motion proposée. » Ce fut sur cette formule qu'au milieu d'un tumulte indescriptible, la lutte s'engagea. Les orateurs de droite, Cazalès, Maury, ne peuvent se faire écouter. D'Espréménil, plus heureux, jette à la majorité, qui proteste toujours de son respect pour la religion, cette apostrophe sanglante : « Oui! quand les Juifs crucifièrent Jésus-Christ, ils disaient : Salut, roi des Juifs! » Et le vicomte de Mirabeau, — Mirabeau-Tonneau, — droit sur son siège, rouge et hors de lui, parodie le mot célèbre de son frère dans la salle du Jeu de Paume : « Nous ne sortirons pas d'ici qu'on ne nous en arrache, à moins qu'on n'ait déclaré que la religion catholique est la seule religion nationale. Sans cela, nous mourrons plutôt sur les bancs! » Le public des tribunes manifeste bruyamment : il siffle, trépigne, hurle... Mais Mirabeau, — l'autre, le grand, — prend la parole; il sait la puissance des mots sur les foules vibrantes, et qu'à certaines minutes, une image suffit pour griser les plus calmes : il rappelle aux révolutionnaires, avec un accent emporté et tragique, la révocation de l'édit de Nantes, puis, le bras tendu vers le Louvre, dans une sorte de vision d'horreur, il leur crie : « N'oubliez pas que d'ici, de cette tribune où je vous parle, on aperçoit la fenêtre d'où la main d'un monarque français, armé contre ses sujets par d'exécrables factieux qui mêlaient des intérêts temporels aux intérêts sacrés de la religion, tira l'arquebuse qui fut le signal de la Saint-Barthélemy! » C'est fini; la cause est entendue. Malgré quelques efforts suprêmes de Maury, qui sont étouffés dans le vacarme, la motion du duc de La Rochefoucauld est adoptée. Alors, entouré de ses collègues de la minorité, l'évêque d'Uzès, debout, prononce gravement ces mots : « Je proteste au nom

de la religion, au nom de mes commettants, de mon diocèse, de l'Eglise de France, contre le décret qui vient d'être rendu ; » et, sous les huées, les députés de la droite sortent de la salle.

Les vaincus du 13 avril ne se résignèrent pas à leur défaite. A quelques jours de là, réunis dans l'église des Capucins, ils arrêtaient les termes d'une Déclaration ¹, pour flétrir le vote de l'Assemblée. Deux cent quatre vingt-dix-sept députés des trois ordres apposèrent leur signature au bas de cette pièce. Ensuite, on l'imprima rapidement, et d'innombrables exemplaires furent répandus dans les provinces. Cette fois encore le clergé s'était divisé. Tandis que cent quarante-quatre ecclésiastiques adhéraient à la Déclaration, il y en avait d'autres, et parmi eux Talleyrand, qui s'abstenaient.

Lorsque, aujourd'hui, — après cent ans de révolutions, de constitutions et de chartes, où ces questions, alors neuves, ont été comme vidées et épuisées, — on relit la motion du duc de La Rochefoucauld qui associait à la liberté de conscience la prééminence de l'Eglise catholique, on peut être surpris de la réprobation indignée qu'elle souleva chez certains membres de l'Assemblée et dans les milieux les plus respectables du pays tout entier. Il faut se dire qu'en 1790, c'était l'inconnu qui s'ouvrait ! Beaucoup des meilleurs esprits, des âmes les plus droites, sentaient confusément se rompre la séculaire alliance de l'Eglise et de l'Etat ; leur patriotisme comme leur foi s'en alarmaient. Ces dispositions furent, en général, celles des prêtres d'Autun ². Déjà inquiets, ils furent remplis d'angoisse et de colère quand ils virent, au milieu de ses collègues de l'épiscopat, leur évêque se taire avant le vote, et après, ne pas protester. Leur trouble fut d'autant plus profond que leur défiance était ancienne ; Talleyrand ne leur donnait pas, dans la pureté de sa vie, une garantie de la pureté de ses doctrines ou même de ses intentions : plus de vertu aurait apporté plus d'autorité aux vues fortes de son esprit.

Le 10 mai, dès que la Déclaration des protestataires fut parvenue à Autun, le chapitre de la cathédrale s'assembla : il était toujours à l'avant-garde pour l'honneur de son Eglise.

S'appuyant sur un vœu du clergé de l'Autunois, consigné dans le cahier des états généraux, les chanoines développèrent cette idée : « Sans prétendre exercer aucun pouvoir sur les consciences et les opinions religieuses, il est digne de la majesté de la religion et

¹ *Déclaration d'une partie de l'Assemblée nationale sur le décret rendu le 13 avril 1790 concernant la religion.* (Paris, Gattey, in-8 de 40 p.)

² Sur les démêlés de Talleyrand et du clergé d'Autun, à cette date, voy. Anatole de Charmasse, *op. cit.*, p. 25-35, et Paul Montarlot, *l'Episcopat de Talleyrand*, dans les *Mémoires de la Société éduenne*, t. XXII, p. 112-129.

du profond respect qui lui est dû, de lui attirer l'hommage des peuples en la déclarant la religion de l'Etat, et en décernant à elle seule les honneurs du culte public, comme à la seule vraie, la seule agréable à son auteur. » Puis ils décidèrent d'adresser à l'évêque une copie de leur délibération, et de l'inviter par une lettre à transmettre « le vœu de ses commettants » à l'Assemblée nationale.

La lettre des chanoines a un ton de guerre. Quoiqu'on puisse penser de leurs idées, il y avait dans ces âmes ferventes une beauté morale d'un ordre supérieur; et elle respire dans la leçon hardie, presque narquoise, qu'ils adressent à leur jeune pasteur.

Monseigneur, lui disent-ils, nous avons lu avec le plus vif intérêt la déclaration d'une partie des membres de l'Assemblée nationale en faveur de la religion catholique, et nous avons été profondément affligés d'y chercher en vain le nom de notre député et de notre évêque. A Dieu ne plaise que nous osions penser qu'un ministre de Jésus-Christ, honoré de son sacerdoce, élevé à la dignité éminente de l'épiscopat, ait refusé de donner son nom à la profession de foi que tout simple fidèle doit être prêt à faire à tous les instants de sa vie. Loin de nous ce soupçon injurieux à l'épiscopat et à la gloire du siège que vous occupez. Sans doute le désir de vous réunir au clergé de votre diocèse, pour rendre encore plus solennel et plus énergique votre hommage à cette sainte religion, a jusqu'ici suspendu votre zèle. Nous nous reprocherions d'en arrêter plus longtemps l'essor généreux, et nous nous empressons de vous faire parvenir la délibération, dans laquelle nous avons consacré notre fidélité et notre attachement à la religion catholique, apostolique et romaine. Nous vous prions, Monseigneur, après l'avoir enrichie de votre signature, de l'offrir à l'Assemblée nationale comme le monument le plus glorieux et le plus authentique de notre patriotisme...

Comme cela avait eu lieu déjà, lors de la motion de Talleyrand sur les biens ecclésiastiques, plusieurs corps religieux du diocèse — le chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame, les curés des sept paroisses d'Autun, les Bénédictins de l'abbaye royale de Saint-Martin, les religieuses de Saint-Jean le Grand et de Saint-Andoche, les dames de la Visitation, les Ursulines, — joignirent leurs protestations à celle des chanoines de la cathédrale. Le chapitre de la collégiale avait fortifié la sienne par quelques considérants, où il était dit entre autres choses « que la religion catholique... est l'appui de la monarchie et le soutien de la liberté; qu'elle règle l'usage du pouvoir et réprime les désordres de la licence; qu'elle unit les rois et leurs sujets, autant par les sentiments de respect et

d'amour qu'elle leur inspire que par les lois d'un gouvernement sage, d'une soumission constante qu'elle leur impose; qu'elle les attache à leurs devoirs par les maximes les plus saintes, adoucit leurs peines par les consolations les plus sensibles, soutient leur vertu par les plus douces espérances, et assure par les secours les plus efficaces le salut et la félicité de l'homme et du chrétien; que tous les catholiques doivent croire et professer hautement qu'elle est la seule vraie, la seule digne de Dieu, la seule qui mérite d'être la religion de l'Etat, et de jouir des honneurs du culte public...¹ »

Le 29 mai, aussitôt qu'il eut reçu la lettre de son chapitre, — qualifiée par le *Moniteur* d' « étrange lettre, » — Talleyrand jugea bon d'expliquer sa conduite. Sa réponse est pleine d'habileté. Il y exprime, ou plutôt il y insinue quelques conseils fort justes sur les égards dont l'autorité religieuse, après les assauts d'une philosophie incrédule, devra se contenter de la part de l'autorité civile. Disséquant ensuite la motion votée par l'Assemblée, il montre finement que, s'il est permis de la taxer d'insuffisance, elle n'est pas en soi « vicieuse. » Qu'a-t-on pu, dit-il, lui reprocher? « Tout au plus de n'avoir pas dit assez... » Non qu'il adhère à ce reproche; il se hâte d'ajouter :

Je suis bien loin de penser toutefois que ce décret ne fût pas suffisant. Je suis, au contraire, intimement convaincu qu'il renferme tout ce qu'il devait renfermer. De quoi s'agissait-il? De prononcer, d'après une motion incidente, sur la religion nationale. Ici, comme sur presque tous les objets que l'on discute, on pouvait distinguer un point de droit et un point de fait. Le point de droit étant la vérité même de la religion catholique, il est clair qu'il ne pouvait être livré à une discussion : c'eût été un outrage, une sorte d'impiété. L'Assemblée devait donc prononcer, comme elle l'a fait, que *le respect qui est dû à la religion ne permet point qu'elle devienne un sujet de délibération*. Quant au point de fait, qui consistait à savoir si la religion catholique était réellement la religion nationale, il ne pouvait non plus y avoir de difficulté, car ce point était unanimement et publiquement reconnu dans l'Assemblée. La difficulté résidait donc tout entière dans la manière dont l'Assemblée prononcerait que la religion catholique est la religion nationale. Une partie de l'Assemblée désirait qu'elle fût déclarée nationale en ce sens qu'elle serait la seule dont le culte serait autorisé. L'autre partie, craignant que ces der-

¹ *Délibération du chapitre de l'église cathédrale d'Autun, du lundi 10 mai 1790, (suivie de la lettre du chapitre à Talleyrand et des adhésions du chapitre de la collégiale de Notre-Dame, des curés d'Autun, et des différentes maisons religieuses de la ville. — In-8°, Autun, 1790.)*

nières expressions ne donnassent lieu à des interprétations qui pourraient compromettre la paix publique, préféra de la déclarer nationale en ce sens qu'elle serait la seule dont le culte serait à la charge de la nation. De part et d'autre, la religion catholique était donc reconnue nationale; il ne s'agissait donc plus, en quelque sorte, que d'une différence de rédaction; et dès lors, comment n'eût-on pas préféré celle qui, étant littéralement exacte, étant irréprochable dans toutes ses expressions, était évidemment la plus propre à prévenir les troubles?

Ici, Talleyrand, pour expliquer à ses chanoines les motifs de sa réserve, prend à partie les protestataires avec une malice spécieuse; il leur pose cette question où se retrouve, avec ses distinctions subtiles, l'argumentateur de Sorbonne :

Y avait-il, avant le décret, une loi en France qui déclarât la religion catholique nationale, dans le sens de la protestation? ou cette loi n'existait-elle pas? Si elle existait, elle existe encore, car l'Assemblée nationale n'a, du moins jusqu'à ce jour, rien révoqué à cet égard; et, en ce cas, pourquoi protester? Si elle n'existait pas, pourquoi protester maintenant, et n'avoir pas protesté longtemps avant la tenue de l'Assemblée nationale?

Dans la page suivante, qui est fort belle, Talleyrand élargit et élève le débat. S'emparant de la phrase du décret où l'Assemblée proclame qu'elle « n'a aucun pouvoir à exercer sur les consciences, » il s'écrie :

S'il est un principe sacré parmi les hommes, c'est incontestablement celui-là; c'est celui qui dit que la conscience est un asile inviolable. que *nulle puissance humaine*, suivant l'expression de Fénelon, *ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur*; que tout moyen de contrainte en matière de religion est un attentat contre le premier des droits de l'homme : ce principe éternel de raison et de paix, que l'ignorance et la passion ont seules pu obscurcir à des époques désastreuses de notre histoire, ne pouvait être trop hautement proclamé par l'Assemblée nationale; il est le garant de la tranquillité des peuples; il est aussi la gloire de la religion, car une religion qui a manifesté sa divinité dans les moyens de douceur et de persuasion qui l'ont répandue sur la terre, ne veut certainement pas affaiblir un si beau triomphe en permettant que jamais des moyens contraires soient employés pour la défendre.

Talleyrand décoche, en terminant, à ses chanoines un petit trait qui n'est pas bien cruel; il leur renvoie la missive qu'ils l'ont chargé

de déposer, après l'avoir lui-même signée, sur le bureau de la Constituante; et il leur dit avec un demi-sourire, où il y a du Socrate, et plus encore du Voltaire :

Je viens... à l'endroit de votre lettre, où vous m'invitez à présenter à l'Assemblée nationale votre délibération. Je vous supplie, Messieurs, de trouver bon que je me refuse tout à fait à ce désir. Je ne sais pas ce que c'est que de présenter au Corps législatif une protestation contre ses décrets, et de la présenter surtout, ainsi que vous le désirez, comme un monument de votre patriotisme. J'aime bien mieux la lui laisser ignorer ¹.

La lettre de Talleyrand eut un succès très vif auprès de ses amis de l'Assemblée. Le *Moniteur universel*, qui en inséra plusieurs passages, l'annonçait ainsi à ses lecteurs : « C'est le mandement le plus sage et le plus louable qu'un évêque-citoyen ait adressé à son diocèse ². »

A Autun, la réponse épiscopale porta la division dans les esprits; deux camps se formèrent : on était pour l'évêque et le décret du 13 avril, ou bien pour le chapitre et sa protestation. Adoptant le premier parti, les magistrats municipaux priaient l'Assemblée nationale « de vouloir bien agréer de nouveau l'adhésion expresse qu'ils donnent à tous les décrets quelconques émanés de sa sagesse ³. » De même, les administrateurs du district, « tranquilles — pour parler à leur manière, — au milieu des rugissements de l'orgueil altéré, des glapissements perfides de l'hypocrisie démasquée et des hurlements du fanatisme expirant, » juraient « de veiller sans cesse au maintien d'une constitution naissante qui, en même temps qu'elle affermit les droits du trône, assure à jamais le bonheur de la France ⁴. »

Par contre, un groupe nombreux du clergé demeura inflexible. Les coups partirent de l'évêché même. Dès le mois de juin, un des vicaires généraux, M. de Chassignole, fit paraître une *Réfutation de la réponse de M. l'évêque d'Autun à son chapitre* ⁵, où Talleyrand était durement traité. Qu'on en juge par le début :

Monseigneur, le zèle et la charité avaient dicté la lettre de votre chapitre; elle méritait votre reconnaissance : c'était une planche qu'il

¹ *Réponse de M. l'évêque d'Autun au chapitre de l'église cathédrale d'Autun.* (10-8°, Paris, Impr. nationale.)

² *Moniteur universel* (réimpression), t. IV, p. 594.

³ Je cite d'après M. Montarlot, *op. cit.*, p. 112-113.

⁴ *Ibid.*, p. 113.

⁵ Le titre ne porte pas le nom de M. de Chassignole, mais cette indication : *par un membre du clergé de son diocèse.*

vous offrait après le naufrage. Il eût été de votre honneur et de votre devoir de vous en saisir. L'espoir de votre clergé est cruellement déçu, puisque, bien loin de répondre vous rendre à ses vœux, et de réparer, par la démarche éclatante à laquelle il vous conviait, le scandale de votre schisme, vous mettez une nouvelle solennité à justifier votre conduite, et une espèce d'orgueil à ne pas revenir sur vos pas...

Ecrite avec une véhémence qui s'excitait elle-même, la brochure du grand vicaire contre son évêque produisit dans la ville une très grosse émotion, si grosse que, se souvenant des bons offices de Talleyrand, le corps municipal en vota la suppression¹. Vain effort : il eut beau en interdire la vente et le colportage, il eut beau l'appeler « un tissu d'injures les plus graves contre M. l'Evêque, » la lecture n'en fut point ralentie. Prêtres et fidèles se passaient en cachette, de mains en mains, les exemplaires qui avaient échappé à l'autorité; et bientôt, revenant à la charge, M. de Chassignole allait, par une lettre au procureur de la commune, se défendre de toute idée d'outrage à la personne de l'évêque et compléter sa première attaque. « La substance de mon écrit, y disait-il, se réduit à ceci : M. d'Autun n'a pas signé, il devait signer. Sa justification m'a paru pleine de sophismes. Je me suis attaché à les réfuter. M. d'Autun n'a pas signé. C'est un fait : il n'y a donc pas de calomnie. M. d'Autun a dû signer : c'est une opinion, et elle a entraîné une discussion polémique². »

L'exemple de M. de Chassignole fut contagieux. Il se produisit contre Talleyrand une poussée d'invectives exaspérées; c'est à qui enflera le plus la voix dans ce concert, nous allons dire dans ce charivari. Coup sur coup, il est publié une *Nouvelle réfutation de la lettre de M. l'évêque d'Autun à son chapitre, par un simple fidèle de son diocèse*, pièce froide et pesante; puis une *Réponse à la lettre de M. l'évêque d'Autun à son chapitre par un ecclésiastique de son diocèse* : celui-ci ne mâchait pas les mots; il disait crûment au prélat :

Vous semblez oublier la dignité d'un évêque pour vous livrer au jargon d'un sophiste... Si l'on prenait à la lettre vos expressions et vos craintes, on n'oserait plus désormais prononcer le nom sacré de la religion, et on sacrifierait sa foi aux clameurs de la multitude...

Ou encore :

¹ 10 juillet 1790.

² *Lettre à M. Chassignole, procureur de la commune d'Autun, signée : l'auteur de la Réfutation.* (In-8°, Paris, juillet 1790.)

Me pardonnerez-vous, Monseigneur, de vous rappeler que la complaisance criminelle du cardinal Volseï et son ambition aveugle furent la cause principale des malheurs qui, dès le seizième siècle, affligèrent l'Eglise d'Angleterre? Il commença par préférer son opinion privée à celle de ses collègues dans l'épiscopat, et il finit par expier, dans la honte et l'humiliation, l'abandon de son Dieu et de ses principes.

La campagne de brochures ne s'arrêta pas au diocèse d'Autun; il en arrivait de toutes parts. L'écrivain qui signait Rougane, ancien curé d'Auvergne, et qui était déjà intervenu, lors de la motion sur les biens d'Eglise, entreprit d'achever Talleyrand d'un dernier coup¹. Presqu'en même temps parut le *Plagiat du comité soi-disant ecclésiastique, ou décret de Julien l'apostat, suivi des représentations de saint Grégoire de Nazianze*, libelle assez véhément qui visait avant tout l'évêque d'Autun.

Le beau calme de Talleyrand ne se démentit pas. Son flegme fut imperturbable. Il ne censura, ne poursuivit, ne destitua, n'attaqua personne. Il laissa gronder la bourrasque, songeant, avec plus de satisfaction peut-être que de résignation, qu'elle élargissait encore le fossé entre son diocèse et lui.



Que les attaques des braves gens lui eussent donné à réfléchir, ou qu'il s'effrayât des passions débordées, il semble qu'entraîné vers la gauche, Talleyrand se soit légèrement rejeté à droite.

L'automne précédent, il avait été l'un des fondateurs du club des Amis de la Constitution qui, installé dans le vieux couvent des Jacobins, allait devenir si tristement célèbre. Il y avait eu pour collègues des hommes généreux à travers leurs idées fausses, et d'autres aigris de rancunes et prêts à tous les attentats; à leur tête se trouvaient Barnave, Duport et Lameth, que Mirabeau, trop sévère pour quelques-uns, avaient appelé, dans un accès de colère, le « triumgheusat ». L'évêque d'Autun rompit ou plutôt dénoua ses attaches avec eux. Accompagné de La Fayette, de Bailly, de Sieyès et d'autres députés dont, alors, l'idéal ne dépassait guère la monarchie tempérée de l'Angleterre, il vint ouvrir en plein quartier élégant, au Palais-Royal, le club de 89 ou club des Feuillants.

Il est difficile de ne pas soupçonner, derrière ce mouvement tournant de Talleyrand, l'influence de Mirabeau. Le tribun de génie était arrivé à cette heure de lassitude et de clairvoyance où il s'in-

¹ *Le Décret du 13 avril mal justifié par M. l'évêque d'Autun dans sa réponse à son chapitre.* (Paris, in-8°.)

dignait, en rougissant, de n'être qu'un ouvrier en démolitions¹. Une noble ambition commençait à le solliciter : celle d'être mieux que le porte-parole retentissant de la Révolution ; peut-être, comme on l'a écrit, celle d'être « le Richelieu d'une démocratie royale² ». Aristocrate de naissance, se vantant de porter dans ses veines le sang des grands Gibelins de Florence, il était monarchiste par son robuste bon sens : « J'avais voulu, dira-t-il un jour, guérir les Français de la superstition de la monarchie, et y substituer son culte. » Au mois de mai 1790, le rapprochement de Mirabeau avec la cour était accompli ; il allait bientôt voir la reine, et l'émotion, le respect, la pitié, l'admiration devaient achever en lui l'œuvre de sa raison.

Ainsi que Mirabeau se faisant modéré, Talleyrand va cacher son jeu ; attentif à ne pas éveiller les défiances de cette Révolution qu'il essayera de mener obliquement dans ses voies, il la flattera : on pourrait même dire qu'il hurlera avec elle, si ce mot n'était trop fort pour sa parole insinuante et discrète. C'est ainsi que, le 13 juin, l'Assemblée le verra encore développer un projet d'aliénation des biens ecclésiastiques devenus, grâce à lui, des biens nationaux. Et, le 25, Maury le rendra de plus en plus cher à la gauche en le traitant d'agent des financiers louches et des agioteurs : ceci se passait dans la séance où l'impétueux abbé saisit à bras-le-corps un de ses contradicteurs, le duc de La Rochefoucauld, et l'arracha de la tribune.

Dans le même mois de juin, Talleyrand donna aux révolutionnaires un gage nouveau. Des fêtes locales de la fédération s'étaient célébrées, sous des formes diverses, dans presque tous les départements. L'Assemblée voulut que Paris eût la sienne, qui embrassât la France entière ; elle la voulut grandiose et formidable ; elle la fixa au 14 juillet pour rappeler la prise de la Bastille. Chargé par le comité de constitution de soutenir le décret qui réglait la cérémonie, l'évêque d'Autun ne manqua pas à ce qu'on attendait de lui ; il parla le langage du parfait révolutionnaire³. Cette fête, dit-il, en substance, ne saurait être trop solennelle ; il s'agit de « persuader aux ennemis de la Révolution, s'il en existe encore, combien seraient vains les efforts qu'ils pourraient faire pour la détruire. »

Inutile d'ajouter que, si Talleyrand avait cherché le succès, il l'obtint. Quelques jours après, à la suite d'une discussion où il eut

¹ « Je suis si indigné de l'idée que je n'aurais contribué qu'à une vaste démolition... » Note pour le roi, du 10 mai 1790. *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 11.

² A. Sorel, *Essais d'histoire et de critique* (2^e édition), p. 142.

³ Talleyrand prononça deux discours, le premier le 7 juin, le second le 8.

le tact de se taire, — un député de son bailliage, l'avocat Repoux, montant à la tribune à son instigation ou à son insu, — l'Assemblée nationale lui faisait la gracieuseté de laisser le siège épiscopal de Saône-et-Loire à Autun par préférence à Mâcon et à Chalon¹. Au-dehors, le succès était encore plus bruyant; c'était de l'engouement. L'évêque d'Autun était l'homme en vogue. Quand il passait dans la rue, souvent on l'acclamait. Un soir qu'il assistait, au Palais-Royal, à un grand banquet où l'on commémorait, le verre en main, l'anniversaire de la constitution de la Chambre des communes en Assemblée nationale, une multitude de citoyens et de citoyennes s'arrêtèrent devant les fenêtres illuminées; ils apprirent que Talleyrand était là; ils l'appelèrent, et lorsqu'il parut entre Sieyès et Mirabeau, ce fut une tempête de cris et d'applaudissements².

Enfin, le jour de la Fédération se leva. Partout, dans les départements, le clergé s'était associé à la fête. A Paris, il en serait de même : on apprit le 13 juillet que l'évêque d'Autun serait l'officiant, qu'il dirait la messe. D'où venait ce choix? Du gouvernement lui-même. C'était M. de Saint-Priest, ministre de la Maison du roi, qui avait désigné Talleyrand³, non comme le plus édifiant, mais comme le plus populaire des prélats.

La cérémonie eut lieu au Champ-de-Mars. Les terrassiers de la ville, auxquels s'étaient joints, par un caprice de la mode, des terrassiers de bonne volonté, — bourgeois, écrivains, boutiquiers, femmes du monde et femmes du peuple, soldats, et même des abbés et des moines, — avaient traîné la brouette, porté la hotte, manié la pioche ou le râteau; et, en une semaine, travaillant jour et nuit, soutenus par les refrains des orchestres en plein vent, ils avaient fait de l'esplanade un gigantesque amphithéâtre.

Le matin du 14 juillet, il pleuvait. « Le ciel est aristocrate, » dirent en riant les Parisiens, et la fête ne fut point remise. Dès l'aube, les coteaux de Passy et de Chaillot se couvrirent d'une foule innombrable. Les fédérés des départements, trempés, couverts de boue, pataugeant dans les terres molles, arrivaient par groupes : beaucoup étaient sur pied depuis des heures; on leur avait distribué dans les faubourgs des bouteilles de vin, des cervelas, des jambons, des fruits, et, à présent, ils déjeunaient sur le pouce, ou bien, pour se réchauffer, dansaient de longues farandoles en s'accompagnant des chants de leurs provinces. Vers dix heures et demie, un cortège sortit de l'École militaire; c'était le clergé : prêtres vêtus d'aubes

¹ Séance du 8 juillet.

² *Moniteur universel*, t. IV, p. 688.

³ Cf. Lettre de Talleyrand au comte de Saint-Priest du 13 juillet 1790. Arch. Nat. F^o II. (Série en cours de classement.)

blanches avec des ceintures tricolores, grenadiers qui portaient les ornements sacrés et les objets du culte, et, fermant la marche, la mitre sur la tête, l'évêque d'Autun. Un peu plus tard, des salves d'artillerie sont tirées. Le roi s'avance, le président de l'Assemblée est à sa droite : tous deux s'assoient sur les fauteuils jumeaux qu'on leur a préparés. La reine et la famille royale prennent place sur une estrade, les députés sur une autre. Et alors, pendant que les tambours battent, que les trompettes sonnent, Talleyrand dans ses habits pontificaux, assisté de l'abbé des Renaudes et de l'abbé Louis, offre le saint sacrifice sur l'autel de la patrie, qu'ornent des feuillages et qu'entourent les aumôniers de la garde nationale. Lorsque les prières furent achevées, il y eut un roulement de trois cents tambours; Talleyrand bénit l'oriflamme et les quatre-vingt-trois bannières des départements. Puis, tandis qu'au loin le canon tonnait, les serments furent prononcés : serment de La Fayette qui jure, au nom de la garde nationale, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi; serment de Louis XVI, serment de la reine qui élève dans ses bras le petit dauphin, le tend à la foule conquise et s'écrie : « Voilà mon fils ! Il se réunit à moi dans les mêmes sentiments. » Après quoi, l'évêque d'Autun entonna le *Te Deum*; douze cents musiciens l'exécutèrent et la foule, dans un frisson d'enthousiasme se leva tout entière. Les épées s'agitaient, les grenadiers mettaient leurs bonnets au bout des baïonnettes, les chapeaux volaient en l'air, les mains se tendaient, les larmes coulaient, on s'embrassait, on criait à plein cœur : Vive la nation ! Vive le roi ! Vive la reine ! Vive le dauphin ! Plus d'un, parmi les jacobins farouches, vit à ce moment là se dresser comme un fantôme le séculaire amour du peuple de France pour son monarque. L'apothéose de la jeune Révolution finissait dans l'apothéose de la vieille royauté.

Telle fut cette étrange fête du 14 juillet 1790, qui, regardée à distance, avec le profil de Talleyrand en habits épiscopaux, ne semble qu'une mascarade immense perdue dans un immense drame. Les contemporains la jugeaient-ils ainsi ? A cette première heure il est possible que, malgré les têtes coupées de la prise de la Bastille, une sorte de bonne foi sentimentale et d'innocence naïve jusqu'à la niaiserie se mêlât aux appétits déjà excités et aux fureurs déjà grondantes de la multitude. Talleyrand qui, même par intérêt, ne désirait pas le divorce brutal entre la nation et la royauté, a pu croire qu'en secondant, ce jour-là, les dispositions populaires, il serait l'officiant d'une espèce de replâtrage dans l'union qu'allaient déchirer les factions. Le dépit avec lequel, de l'aveu même de Michelet, les révolutionnaires les plus déclarés voyaient ces retours

d'enthousiasme vers la famille royale, l'avait peut-être encouragé dans sa chimérique espérance.

Talleyrand a-t-il dit à La Fayette passant sur son cheval blanc le mot indigne : « Ah ! ça, ne me faites pas rire ! » La Fayette ne le mentionne pas dans ses *Mémoires*, et Sainte-Beuve lui-même, tout prévenu qu'il soit contre Talleyrand, le laisse à « l'impure légende¹. » Mais, apocryphe ou non, le mot se grava dans l'imagination populaire comme l'exergue d'une journée, que démentirent bientôt de si sanglants contrastes. Pour imprimer à une cérémonie de ce genre le caractère de sérieux qui pouvait seul la rendre respectable, ou du moins acceptable, il aurait fallu un prêtre sérieux lui-même. Avec l'évêque d'Autun et ses deux acolytes, tout ne fut que comique et tragique à la fois. Le souvenir de cette messe de la Fédération pesa plus tard sur Talleyrand : ce sera l'un des actes de sa vie auxquels il songera lorsque, pour les excuser, il invoquera le vertige de la Révolution qui ne laissait à personne sa raison².

Le jour même où Talleyrand officiait au Champ-de-Mars, une lettre pastorale, écrite en son nom, mais sans sa signature, paraissait à Autun. Comme pour donner le change aux esprits troublés par la gravité morale des événements, cette lettre s'étendait sur les dégâts matériels, — fourrages noyés par les pluies, récoltes ravagées par la grêle, moissons perdues, — dont l'intempérie des saisons venait d'accabler la province. L'auteur, s'élevant à un ton biblique, voyait, dans les souffrances des populations, le résultat des crimes qu'il fallait expier. Les prières des Quarante-Heures étaient ordonnées³.

*
* *

Si de bons citoyens, apercevant l'évêque d'Autun sur l'autel du Champ-de-Mars, s'étaient figuré par hasard qu'il présidait à une grande fête pacifique de réconciliation nationale, ils furent vite détrompés. Les révolutionnaires n'étaient pas d'humeur à désarmer si tôt; ils ne voulaient ni d'une trêve, ni même d'une détente passagère, et, comme pour dissiper à cet égard toute équivoque, ils avaient justement, deux jours avant la cérémonie, consommé un de leurs actes les plus graves : ils avaient voté la constitution civile du clergé, qui allait bouleverser la France et la plonger dans le schisme.

La constitution civile du clergé fut l'œuvre d'une coalition

¹ *Monsieur de Talleyrand*, p. 19. — Je range également dans l'impure légende dont parle Sainte-Beuve une prétendue lettre que Talleyrand aurait adressée le 15 juillet à M^{me} de Flahaut. Elle est dénuée de toute authenticité, et invraisemblable.

² Déclaration de Talleyrand pour le Saint-Père, signée le 10 mai 1838.

³ Publiée par Paul Montarlot, *op. cit.*, p. 130-132.

bizarre. Des jansénistes, dont l'imagination était toujours hantée par la ruine de Port-Royal et par les tracasseries de la bulle *Unigenitus*; des incroyants qui, la tête bourrée d'abstractions philosophiques, vouaient au catholicisme une haine aussi implacable qu'irraisonnée; des juristes, se faisant les gardiens outrés de la théorie gallicane et, comme leurs devanciers du temps de Philippe le Bel, adversaires irréductibles du pouvoir romain; des théologiens dont la science était indigeste et confuse, avaient mis en commun leurs rancunes, leurs préjugés, leurs systèmes. Il en était sorti une réorganisation de l'Église de France, en dehors de Rome. Les vieilles circonscriptions diocésaines étaient changées; l'institution canonique des ordinaires par le Pape était abolie; le choix des évêques et des curés reposait sur l'élection; les chapitres étaient supprimés; la juridiction pontificale en matière de discipline ecclésiastique n'était plus admise. — Nous le disons avec conviction; de tous les actes de l'Assemblée constituante, la constitution civile du clergé, — intrusion arbitraire de l'État dans des affaires de conscience, — fut son acte le moins philosophique et le moins politique, le plus subversif et le plus rétrograde : l'erreur, grosse de crimes, qui faussa le plus la Révolution.

Dès que les dispositions principales de cette constitution furent connues, la plus vive émotion s'empara de la France entière. L'évêque d'Autun, fit mine de l'ignorer. Il affectait, d'ailleurs, de se désintéresser de la question religieuse et de s'enfermer de plus en plus dans la question financière. Lorsqu'il montait à la tribune, c'était pour parler de la monnaie de billon, de la dette publique, des assignats forcés, des droits d'enregistrement des actes civils et judiciaires, de la refonte des monnaies, ou bien pour lire un rapport sur les divers plans de réforme de l'enseignement soumis à l'Assemblée. Un jour, cependant, le 18 septembre, qu'il s'élevait avec énergie contre l'émission de deux milliards d'assignats dont la garantie serait les domaines nationaux, il éveilla l'attention par cette phrase : « Je serais inconsolable si, de la rigueur de nos décrets sur le clergé, il ne résultait pas le salut de la chose publique. » Était-ce seulement le financier qui exprimait une inquiétude? Était-ce le politique, effrayé par les violences, qui commençait à désespérer? N'était-ce pas plutôt l'évêque, pris d'un regret ou d'un doute tardif sur cette saisie des biens ecclésiastiques, dans laquelle il avait une responsabilité si lourde, et qui, loin de tout calmer, avait tout déchaîné?

Quoi qu'il en soit, sur le point précis de la constitution civile du clergé, rien ne put tout d'abord arracher Talleyrand à sa réserve. Pendant la discussion, il ne dit pas un mot, ni pour, ni contre; après le vote, il ne s'associa pas à la protestation que, sous la

forme d'un Exposé de principes, ses collègues de l'épiscopat arrê-
tèrent le 30 octobre. Bien plus, le chapitre de sa cathédrale eut un
démêlé violent avec le directoire du district d'Autun : il resta muet.

Le mystère et le silence, dont s'entourait Talleyrand devant la
question la plus redoutable qui se fût agitée pour l'Eglise et la
France, ne disaient rien de bon à ses chanoines. Voulant forcer leur
évêque à marcher ou bien marcher sans lui, ils s'étaient réunis sous
la présidence de leur doyen, M. Quarré de Monay, qui, en sa qualité
de conseiller clerk au Parlement de Bourgogne, était un person-
nage, et ils avaient d'eux-mêmes ouvert le feu contre la constitution
civile du clergé. Ils n'avaient pas eu de peine à montrer, dans un
réquisitoire très nourri de faits, qu'elle violait les lois fondamentales
de l'Eglise, et en rompait même l'unité¹. Qu'allait dire Talleyrand?

Il n'avait pas eu le temps de se décider que, déjà, le directoire
du district intervenait brutalement. Le 5 décembre, il intimait
défense « au ci-devant chapitre de la cathédrale » de s'assembler à
nouveau; il interdisait l'impression, la vente et le colportage de sa
Déclaration². Le directoire osa plus encore. Le 10 décembre, par
son ordre, les scellés furent apposés sur les portes du chœur et de
la salle capitulaire; cette mesure fut même exécutée avec une pré-
cipitation si brouillonne que le saint Sacrement fut laissé dans le
tabernacle. Et l'évêque se taisait toujours! Mais son chapitre conti-
nuait à prendre pour lui la parole : réunis extraordinairement dans
une maison particulière de la ville, MM. les chanoines, avec une
hardiesse apostolique devant la persécution menaçante, procla-
mèrent que, s'ils étaient loin de méconnaître le respect dû à l'auto-
rité civile, ils ne craindraient jamais de dire « que l'Eglise de
Jésus-Christ a ses lois, sa discipline, ses cérémonies, et une auto-
rité spirituelle que les hommes ne lui ont pas donnée et qu'ils ne
peuvent lui ravir. » L'attitude du chapitre offrait un tel contraste
avec celle de Talleyrand, que l'impression produite en fut doublée.
Ce qui acheva de marquer la différence, ce fut que, trois mois
après, dans son bref du 10 mars 1791 sur la constitution civile du
clergé, le pape Pie VI, qui venait de blâmer sévèrement l'évêque
d'Autun, accorda une louange toute spéciale à ses chanoines.

L'émotion si légitime et si courageuse du clergé de France avait

¹ *Déclaration du chapitre de l'église cathédrale d'Autun* (1^{er} décembre 1790, Autun, Dejussieu.) Cf., sur la conduite du chapitre et sa lutte contre le directoire du district, A. de Charmasse, *Jean-Louis Gouttes, évêque constitutionnel du département de Saône-et-Loire, et le culte catholique à Autun pendant la Révolution*, p. 44-47.

² *Extrait du registre des délibérations du directoire du district d'Autun*. (5 décembre 1790.)

irrité l'Assemblée nationale. Elle sentait bien qu'elle engageait contre les consciences une lutte à mort; et plus elle rencontra une opposition opiniâtre, plus elle fut audacieuse dans sa violence. Il fallait que, sur l'heure, sa constitution civile eût un semblant d'application. Elle vota, le 27 novembre, un décret imposant un serment aux évêques et aux curés, et frappant de déchéance les réfractaires. Louis XVI, quoique tous les moyens matériels lui fissent défaut, résista pendant un mois; puis, le 26 décembre, cédant aux supplications qui le conjuraient de se sacrifier pour sauver la paix publique et amener des jours meilleurs, il sanctionna ce décret. Dès le 27, au milieu des acclamations, une soixantaine d'ecclésiastiques vinrent à la barre de l'Assemblée, et prononcèrent la formule du serment. Le lendemain, escorté de six curés, Talleyrand, à son tour, se présenta : c'était au début de la séance, la salle était encore à moitié vide; on put croire qu'il voulait éviter des applaudissements qui l'auraient humilié. « Je jure, dit-il la main levée, de remplir mes fonctions avec exactitude, d'être fidèle à la nation française, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution, et notamment les décrets relatifs à la constitution civile du clergé. » Dans tout le royaume, il n'y eut guère qu'une demi-douzaine de prélats — les deux Loménie, l'archevêque de Sens et son coadjuteur; Jarente, évêque d'Orléans; Savines, évêque de Viviers, et deux évêques *in partibus*, Gobel et Dubourg-Miroudot — qui suivirent son exemple.

Talleyrand aggrava sa faute. Après avoir pendant de si longs mois négligé son diocèse, se souvenant tout à coup qu'il était évêque d'Autun, il notifia, le 29 décembre, à son clergé, l'acte qu'il avait accompli la veille, et le proposa à son imitation. Sa lettre était piteuse. Il y passait très vite sur les attentats commis; en revanche, il s'étendait sur la nécessité de rétablir la paix. L'intégrité du dogme, assurait-il, ne courait aucun péril; les lois de l'Eglise étaient plutôt restaurées qu'abrogées. Le mieux, du reste, c'est de l'entendre s'expliquer lui-même devant ses prêtres qui, déjà, étaient ses juges :

Mes chers collègues, l'Assemblée nationale ayant jugé nécessaire d'imposer aux fonctionnaires ecclésiastiques le serment de maintenir de tout leur pouvoir la constitution civile du clergé, j'ai prêté ce serment aussitôt que le décret qui l'ordonne a été accepté par le roi. Je m'empresse de vous l'apprendre. Ce devoir que j'ai rempli, Messieurs, dans toute la sincérité de mon âme, vous le remplirez sûrement aussi dans les mêmes sentiments qui m'ont animé. Non seulement vous verrez qu'il importe essentiellement au maintien, ou plutôt au retour

de cette paix si désirable, dont nous ne devons pas perdre de vue que nous sommes les ministres, mais vous verrez qu'il ne renferme rien qui doive alarmer la conscience la plus craintive; que les décrets qui règlent cette constitution ont séparé avec un soin religieux ce qui appartient au dogme de ce qui lui est entièrement étranger; qu'ils ne sont, sur presque tous les points, qu'un retour respectable aux lois les plus pures de l'Eglise, que le temps ou les passions humaines avaient si étrangement altérées; qu'ils ont rendu, plutôt que donné, au peuple le droit naturel de désigner ses pasteurs; et qu'en réduisant le nombre des évêques par une nouvelle circonscription territoriale, ils n'offrent à l'esprit que l'exercice le plus légitime et le plus incontestable du pouvoir civil de toutes les nations, et non un empiètement sur l'autorité légitime. Vous observerez à ce sujet que, même sous l'ancien ordre de choses, la puissance civile, tout incomplète qu'elle était, aurait pu incontestablement, par des motifs d'une grande utilité publique, aurait même dû, dans le cas, par exemple, d'une calamité locale, appeler les habitants d'un diocèse dans un autre; que cependant il serait résulté de là, qu'un plus grand nombre de fidèles auraient été placés sous la juridiction d'un des deux évêques, tandis que l'autre n'aurait plus eu de juridiction à exercer; et que c'est précisément et uniquement ce qui a été décrété par l'Assemblée nationale, mais sans déplacement de personnes. Ce rapprochement bien simple vous paraîtra, j'espère, ainsi qu'à moi, tout à fait décisif.

Enfin, Messieurs, en improuvant, et toutelois en cherchant à excuser, autant qu'il sera en vous, l'erreur ou l'illusion momentanée de ceux de nos collègues qui, jusqu'à ce jour, ont méconnu ces vérités, vous ferez avec moi les vœux les plus ardents pour que tous les esprits se réunissent promptement dans la profession des mêmes principes, et vous montrerez, par votre exemple, que le civisme des pasteurs rend encore plus respectable aux yeux des peuples la religion qu'ils enseignent¹...

Les explications de Talleyrand ne convinrent pas ses prêtres. Leur riposte fut terrible. La foi y éclate en traits brûlants, auxquels se mêle aussi, semble-t-il, l'accent de passions particulières. Quoique manquant de signature, la *Réponse des curés de Saône-et-Loire à Mgr l'évêque d'Autun*² avait une authenticité sur laquelle personne, pas même celui qu'elle visait, ne se trompa.

Monseigneur, disait l'auteur en commençant, votre apostasie n'a

¹ *Lettre de M. l'évêque d'Autun aux ecclésiastiques fonctionnaires de Saône-et-Loire.* (29 décembre 1790.)

² In-8°. s. l. n. d. — Cette pièce fut attribuée à un des vicaires généraux, M. de Chassignole, chanoine de la cathédrale.

surpris personne. Arrivé à ce point d'opprobre où rien ne peut plus avilir ni dégrader dans l'opinion, vous ne devez aspirer qu'à consommer votre iniquité et à en recueillir les fruits. Mais, si vous vous étiez flatté de trouver des complices dans les ministres respectables auxquels vous adressez votre lettre, vous vous seriez étrangement abusé. On n'imité volontiers que ceux qu'on estime. Le spoliateur sacrilège des églises! L'avocat des Juifs!... Quels titres à notre conscience.

Auriez-vous compté davantage sur la bonté des raisonnements que vous employez pour nous séduire? Fastidieux écho des Camus, des Mirabeau, Péthion et autres théologiens de cet acabit, vous n'avez pas même le faible mérite des hérésiarques, celui des conceptions hardies qu'enfantait leur imagination. Vous rampez dans un cercle étroit de sophismes frivoles, et jamais la nullité de vos moyens ne s'est mieux manifestée que dans cette lettre où vous avez voulu étaler tous les trésors de votre doctrine. Ah! Monseigneur, quelle stérilité d'idées! quelle faiblesse de couleur dans le style! quel non-sens dans le raisonnement!

Une réfutation, phrase par phrase, de la lettre épiscopale suivait cette entrée en matière; et le tout se terminait ainsi :

Cessez donc de vous applaudir des rapports qui doivent nous attacher à vous. Nous les avons en horreur ces liens d'iniquité; ils seraient illégitimes, impies, déshonorants. Nous resterons invariablement attachés à nos supérieurs légitimes, ceux que l'Église nous a donnés; à notre véritable troupeau, celui que l'Église nous a confié : la persécution n'a pas de prise sur les âmes. Malheur à ceux qui sèment l'ivraie dans le champ du Seigneur, qui jettent le trouble dans les consciences et se glorifient d'être une occasion de chute et de scandale pour leurs frères.

Comment, dans ces fatales dispositions, osez-vous nous promettre de *concourir à tout ce qui intéressera la religion*? Comment ce mot auguste erre-t-il encore sur vos lèvres? Et ce serment que vous avez prêté dans toute la sincérité de votre âme; ce serment de trahir cette sainte religion, de violer les règles de l'Église avec un acharnement digne de ses ennemis les plus cruels; ce serment de schisme, d'hérésie, d'apostasie, vous l'avez donc oublié? L'hypocrisie sera donc éternellement l'hommage que le vice rend à la vertu. Vous ne feignez d'honorer la religion que pour lui plonger le poignard dans le sein : *osculo tradis eum*.

Du reste, vous ne tromperez ni Dieu ni les hommes. L'infamie en ce monde, la réprobation dans l'autre : quel partage, grand Dieu! Et c'est un pontife de notre sainte religion, et c'est un successeur des

apôtres, et il voudrait nous entraîner dans l'abîme! Jugez, Monseigneur, avec quels sentiments de reconnaissance et de considération, nous sommes vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les actes des prêtres d'Autun ne furent point un démenti à leurs paroles. Lorsque, conformément à la loi, le directoire du district leur enjoignit de prêter le serment, ils répondirent : « Nous ne pouvons pas » — *Non possumus*; — et les vicaires généraux, dans une lettre à la fois simple, fière et très digne, se chargèrent de fournir les motifs de leur refus¹. Les officiers municipaux n'insistèrent pas. Le dimanche 13 février, après avoir constaté qu'aucun serment n'avait encore été reçu, ils invitèrent d'eux-mêmes les ecclésiastiques à ne pas cesser leurs fonctions « jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à leur remplacement, étant trop essentiel que le culte divin et l'éducation de la jeunesse soient continués sans interruption. » Peut-être, au fond de leur conscience, étaient-ils les premiers à donner raison aux prêtres de leur ville?

De toutes parts, d'ailleurs, des protestations s'élevaient dans le diocèse. Plusieurs curés et vicaires des départements de la Nièvre et de Saône-et-Loire s'unissaient pour signer une déclaration où, en rejetant le serment, ils adhéraient à l'Exposé de principes des évêques de l'Assemblée². Les prêtres de l'Oratoire rédigeaient un *Avis important aux vrais fidèles*. De simples desservants de la campagne, l'abbé Griselle, curé de Nohay, ou l'abbé Mallaprat, curé de Luzy, qui, condamné à la déportation, allait mourir quelques mois plus tard dans un hôpital de Brest, adressaient à leurs paroissiens de belles et touchantes instructions³. L'une, portant la signature de dix-huit curés et vicaires, s'achevait par cette lamentation :

Le plus grand de nos maux, celui qui ne nous laisse aucune consolation, qui jette dans nos âmes la plus profonde amertume, c'est que nous-mêmes nous sommes sans pasteur qui nous guide, nous dirige et nous éclaire. Hélas! nous l'avons perdu; il n'est plus du nombre des enfants d'Aaron⁴.

¹ *Lettre de MM. les vicaires généraux du diocèse d'Autun à MM. les officiers municipaux de cette ville, en réponse à la notification qu'ils leur ont faite de la proclamation du directoire du département de Saône-et-Loire relativement au serment.*

² *Déclaration d'une partie des curés et vicaires des départements de la Nièvre et de Saône-et-Loire relative au serment exigé des fonctionnaires publics.*

³ *Instruction d'un curé du diocèse d'Autun à ses paroissiens à l'occasion du serment civique exigé par l'Assemblée nationale, attribuée à l'abbé Griselle, curé de Nohay, et Instruction aux peuples sur le serment exigé des fonctionnaires publics, attribuée à M. Mallaprat, curé de Luzy.*

⁴ *Post-scriptum à l'Instruction de M. Mallaprat.*

Il faut pourtant reconnaître que la fermeté de ces sentiments ne resta pas toujours égale à elle-même. Une fois passée l'émotion de la première heure, un déchirement se fit dans le clergé de Saône-et-Loire. Tandis que les ecclésiastiques de la ville d'Autun resteront presque tous inébranlables, beaucoup capituleront parmi ceux de la campagne. Il y en eut trois cent quarante et un qui prêtèrent le serment contre deux cent trente-sept qui préférèrent, à une défaillance, la persécution¹.

Talleyrand, il est vrai, n'était plus à cette époque le chef de l'Eglise d'Autun. Il avait fait à la protestation de ses prêtres fidèles la seule réponse qu'elle comportait; il avait, dès les premières semaines de 1791, donné sa démission d'évêque de Saône-et-Loire. Quel jour? On ne sait pas au juste. Ce fut probablement après qu'il eut été élu, avec La Rochefoucauld, d'Ormesson, Mirabeau, membre du département de la Seine². Gouverneur-Morris mentionne, dans son Journal, le fait accompli à la date du 19 janvier. Trois jours plus tard, le 22, le ministre de l'Intérieur, M. de Montmorin, faisait connaître officiellement au directoire de Saône-et-Loire la résolution de Talleyrand, et l'invitait à convoquer les électeurs pour choisir un nouvel évêque. L'élection eut lieu à Mâcon le 13 février. Le successeur de Talleyrand s'appelait l'abbé Gouttes : ancien dragon, devenu prêtre, puis curé de village dans le Languedoc, puis député révolutionnaire à l'Assemblée, ce n'était pas, au fond, un méchant homme; égaré dans un rôle qu'à tous égards il aurait dû repousser, il remplit ses fonctions épiscopales avec un tel sérieux que les jacobins d'Autun l'accusèrent de fanatisme, et l'infortuné mourut sur l'échafaud pendant la Terreur.

La démission de Talleyrand qui causait de la satisfaction aux vicaires généraux d'Autun, les mit dans l'embarras. Cette démission ne s'appliquait-elle qu'au diocèse de Saône-et-Loire, créé par la constitution civile du clergé? ou visait-elle le siège d'Autun, dont Rome seule pouvait délier le titulaire? En outre, était-elle régulièrement donnée? — Talleyrand avait négligé toutes les formalités prescrites. Il aurait dû d'abord remettre sa démission entre les mains du roi; ensuite, la faire agréer par le Saint-Siège. Or, la cour pontificale n'avait pas même été prévenue! Très perplexes, les vicaires généraux se demandaient, « premièrement, si la démission de M. de Périgord a fait vaquer son siège; secondement, si cette démission emporte la révocation des pouvoirs qu'exerçaient en son nom les grands vicaires actuels. » Ils sou-

¹ A. de Charmasse, *Jean-Louis Gouttes...*, p. 55.

² Cette élection eut lieu entre le 11 et le 17 janvier 1791. Cf. *Moniteur universel*, t. VII, p. 178.

mirent le cas à Rome¹. La réponse fut lente à venir. Lorsqu'elle arriva, au mois d'avril, la situation de Talleyrand, et aussi celle du diocèse d'Autun, s'étaient compliquées. Déjà censuré par le Pape, Talleyrand avait ajouté à ses fautes en sacrant les évêques intrus; et la lettre de Rome, qui énumérait toutes ses défaillances, tous les motifs de condamnation et d'exclusion qu'il avait encourus, contenait à son endroit cette déclaration sommaire : « Il ne peut rien se produire de plus désirable que de le voir renoncer de lui-même à son Eglise, lui qui, à tant de titres, a mérité d'en être dépouillé². » Seulement, les prêtres autunois se trouvaient en face d'une difficulté nouvelle : Rome leur ordonnait de s'entendre avec leur métropolitain, le vénérable Mgr de Marbœuf, archevêque de Lyon; et, à cette date, Mgr de Marbœuf avait quitté Lyon, il était remplacé sur son siège de primat des Gaules par le fameux abbé Lamourette.

Rome ayant parlé, Talleyrand n'était plus évêque d'Autun. Cette fois, c'était bien fini. Il était mort à son évêché qui avait duré si peu, et dont le poids resta si lourd. Les liens entre eux étaient rompus. Cependant Talleyrand, qui était sans fiel et qui, en dépit même de ses écarts, fut aimé pour sa bonté, envoya plusieurs fois des secours à quelques-uns de ses anciens prêtres émigrés qu'il savait malheureux sur la terre étrangère : ils l'avaient réprouvé; il leur témoignait son respect et son estime par sa charité discrète. Lorsque le pape Pie VII accorda, en 1802, au négociateur du Concordat la sécularisation tant désirée, il stipula que des aumônes seraient faites par l'ancien évêque au diocèse d'Autun.

Un souvenir de ce passé, depuis si longtemps enseveli, parvint à Talleyrand dans les dernières années de sa longue vie. Une nièce de son prédécesseur sur le siège de saint Léger, M^{me} de Marbœuf, religieuse du Sacré-Cœur, vivait encore; elle était des saintes âmes qui s'intéressaient et qui, par leurs ardentes prières, voulaient intéresser Dieu au retour du pécheur. Un jour, elle écrivit à Talleyrand, en lui envoyant une médaille de la sainte Vierge : on la retrouva sur lui après sa mort.

Bernard DE LACOMBE.

¹ *Mémoire à consulter pour le diocèse d'Autun*, envoyé à Rome le 23 février 1791.

² *Epistola E. S. R. E. cardinalis de Zelada, præcipui Summi Pontificis ministri, ad vicarios generales episcopi Augustodunensis* (4 des nones d'avril 1791).

TALLEYRAND ÉVÊQUE D'AUTUN ¹

VI

LES DERNIERS ACTES ÉPISCOPAUX

A la fin de janvier 1791, Talleyrand, toujours évêque, n'était plus évêque d'Autun. Il y avait juste deux ans que Mgr de Grimaldi lui avait donné, dans la petite chapelle d'Issy, la consécration pour ce siège vénéré, — deux ans qui, pour lui comme pour la France, avaient été un siècle! Après avoir convoité l'archevêché de Bourges et tant d'autres grandeurs, il avait pu alors trouver modeste l'évêché d'Autun. Allait-il maintenant en solliciter un autre? Le plus important de tous, le siège métropolitain de Paris, était vacant; son titulaire, le digne et respectable M. de Juigné, ayant refusé le serment, avait quitté la France. La tentation pouvait être forte. Le siège de Paris, c'était celui qu'avait occupé au temps de la Fronde, — jeu d'enfants auprès de la formidable Révolution, — un prélat politique comme lui-même, Paul de Gondi, cardinal de Retz. Retz, il est vrai, était devenu archevêque de Paris par l'Eglise, et Talleyrand le serait contre elle, par la constitution civile du clergé.

Il semble qu'à cette date, sa résolution était prise : il n'aspirait plus à monter dans l'Eglise, mais à en sortir tout à fait. Avant 1789, il n'avait pu que, grâce à elle, avancer dans l'Etat hiérarchisé; il avait donc recherché la mitre, plus encore, le chapeau, et il s'en était fallu de peu, nous l'avons dit, qu'il ne devînt à trente ans cardinal. A présent, il ne voudra plus même de ce chapeau qu'ont porté Richelieu et Mazarin; il refusera toutes les ouvertures à cet égard : celles de Napoléon, qui le dit au comte Molé et le répéta dans son exil de Sainte-Hélène, aussi bien que celles du comte d'Artois, jaloux de lui témoigner, en 1814, la gratitude de la monarchie restaurée. A la faveur du branle-bas révolutionnaire, il croit avoir trouvé une occasion inattendue de s'échapper pour toujours de la vie ecclésiastique, et il élude l'offre d'y rentrer par une sorte de contrefaçon qu'il est le premier à mépriser. Le grand seigneur ne veut pas être un intrus.

¹ Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 juillet et des 10 et 25 août 1902.

Telle était l'humeur de Talleyrand lorsqu'on prononça son nom pour l'archevêché de Paris. Par son rôle et sa popularité, il se trouvait le plus en vue des ecclésiastiques assermentés. Il incarnait aux yeux du public l'homme d'Eglise rallié au nouvel ordre de choses; et tout un parti l'appelaît de ses vœux sur le siège métropolitain de la capitale du royaume. Beaucoup de bruit se faisait autour de cette candidature; les dithyrambes des uns n'étaient égalés que par les anathèmes des autres. Talleyrand, fatigué de cette mêlée où, probablement, les louanges ne lui étaient pas moins pénibles que les invectives, décida d'y couper court; il écrivit aux rédacteurs de la *Chronique de Paris*, qui l'avaient mis en avant : il n'avait jamais été, il ne serait pas candidat. Sa lettre est un étrange indice de l'état des esprits, où le sens commun était comme renversé.

L'ancien évêque d'Autun se dit d'abord très flatté de se voir désigné pour la haute dignité ecclésiastique en concurrence avec l'abbé Sieyès, — lequel, entre parenthèses, était encore moins croyant que lui; — mais, du poste éminent qu'on lui propose, il ne veut à aucun prix. « Non, Messieurs, s'écrie-t-il, je n'accepterais point l'honneur que mes concitoyens daigneraient me décerner... » Avec un aplomb qui n'est pas sans finesse, il essaie de faire croire qu'il ne sera pas évêque de Paris, parce que ce serait ternir la pureté de son adhésion toute désintéressée à la constitution civile. « Jamais, continue-t-il, je n'ai fait, ni ne ferai à mes détracteurs le sacrifice d'aucune opinion ou d'aucune action utile à la chose publique; mais je puis et je veux leur offrir celui de mon intérêt personnel, et, dans cette circonstance seulement, mes ennemis auront influé sur ma conduite. Je ne leur donnerai pas le prétexte de dire qu'aucun motif secret ait déterminé le serment que j'ai dû prêter; je ne leur laisserai pas le moyen d'affaiblir le bien que j'ai espéré de faire. »

En même temps qu'il repoussait une candidature ecclésiastique, Talleyrand saisissait l'occasion d'en poser d'autres politiques. Il changeait adroitement de sujet, et, comme des rumeurs couraient alors sur ses énormes gains dans des maisons de jeu, — six à sept cent mille francs, prétendait-on, — il tenait à réduire le grief qui, déshonorant pour un évêque, pouvait nuire même à un homme public.

J'ai gagné, dit-il, dans l'espace de deux mois, non dans des maisons de jeu, mais dans la société ou au Club des échecs, regardé presque en tout temps, par la nature même de son institution, comme une maison particulière, environ trente mille francs. Je rétablis ici l'exactitude des faits, sans avoir l'intention de les justifier. Le goût du jeu s'est répandu

d'une manière même importune dans la société. Je ne l'aimai jamais, et je m'en reproche d'autant plus de n'avoir pas assez résisté à cette séduction : je me blâme comme homme particulier, et encore plus comme législateur qui croit que les vertus de la liberté sont aussi sévères que ses principes ; qu'un peuple régénéré doit reconquérir toute l'austérité de la morale, et que la surveillance de l'Assemblée nationale doit se porter sur ces excès, nuisibles à la société, en contribuant à cette inégalité de fortune que les lois doivent tâcher de prévenir par tous les moyens qui ne blessent pas l'éternel fondement de la justice sociale : le respect de la propriété. — Je me condamne donc, et je me fais un devoir de l'avouer, car, depuis que le règne de la vérité est arrivé, en renonçant à l'impossible honneur de n'avoir aucuns torts, le moyen le plus honnête de réparer ses erreurs est d'avoir le courage de les reconnaître ¹.

On raconte qu'en lisant dans les journaux cette fin de lettre si humble, Camille Desmoulins lança cette boutade : « L'évêque d'Autun semble appelé à ramener tous les usages de la primitive Eglise, même la confession publique. »

*
* *

Il eût été à désirer pour Talleyrand que, son abdication des fonctions ecclésiastiques qu'il affichait si haut dans sa lettre à la *Chronique de Paris*, il l'eût pratiquée. Par malheur, il allait encore jouer à l'évêque, et accomplir l'action peut-être la plus incompréhensible et la plus inexcusable de toute sa vie.

L'Assemblée nationale avait hâte de voir s'organiser l'Eglise qu'elle avait décrétée. Par ses soins, plusieurs départements avaient élu déjà leurs évêques. Le Finistère et l'Aisne, prêts les premiers, avaient choisi, l'un, l'abbé Expilly, l'autre, l'abbé Marolles. Mais, quel serait le prélat complaisant qui, en leur donnant le sacre, voudrait bien leur conférer les pouvoirs épiscopaux ? Leurs métropolitains, l'évêque de Rennes, M. de Girac, comme l'archevêque de Reims, M. Alexandre-Angélique de Talleyrand Périgord, — le propre oncle de l'évêque d'Autun, — à qui les intrus s'étaient tour à tour adressés, avaient rejeté avec horreur l'idée même d'un tel attentat. Les compagnons de Talleyrand dans le schisme, les Loménie de Brienne et les Jarente, avaient, eux aussi, reculé devant l'office qu'on leur demandait, et le public leur prêtait ce mot que nous a transmis la légende : « Nous jurons, mais nous ne sacrons

¹ Lettre aux auteurs de la *Chronique de Paris* (8 février 1791). *Moniteur universel*, t. VII, p. 324.

pas. » L'Eglise constitutionnelle de France allait-elle donc s'éteindre dans le ridicule et l'impuissance avant même d'être née? Non : Talleyrand accepta de sacrer les évêques intrus. Le 24 février, assisté de Dubourg-Miroudot et de Gobel, les évêques *in partibus* de Babylone et de Lydda, il présida, dans l'église des Prêtres de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, à la triste cérémonie.

Tous les récits du temps constatent que, dans cette besogne, Talleyrand manqua de crânerie. Il eut peur. Peur de quoi? De sa conscience? Des reproches des siens? Des condamnations suprêmes de l'Eglise qu'il prenait comme plaisir à défier? On ne sait trop. Il eut peur pour sa vie : peur d'être assassiné. On prétend même que, dans son angoisse, il songea au suicide; il avait déjà rédigé son testament en faveur de M^{me} de Flahaut que, par ses apprêts funèbres, il mettait aux champs. Il se promenait avec un petit pistolet qu'il sortait de sa poche juste à point pour convaincre ses interlocuteurs de ses sombres projets. Ce pistolet était comme un pistolet à deux coups. D'une part, il le montrait à ses acolytes récalcitrants, Gobel et Dubourg-Miroudot, en leur disant que, s'ils ne faisaient pas le sacre avec lui, ils seraient sûrement tous trois lapidés par la populace, et qu'il aimerait mieux, dans ce cas, se tuer lui-même. D'autre part, il exposait à M^{me} de Flahaut en larmes que les adversaires de la constitution civile du clergé se préparaient à l'égorger, et que, afin d'éviter leurs mauvais coups, il recourrait à son arme. Exagérée ou non, sa peur était réelle. La veille du sacre, il découcha : il s'était réservé un gîte secret dans une maison de la rue Saint-Honoré, tout proche de l'Oratoire, et il y passa la nuit ¹.

Le 24 février, jour de la cérémonie, toutes les précautions étaient prises. Dès le matin, la garde nationale de La Fayette occupait les abords de la chapelle, en surveillait les issues, en garnissait l'enceinte. On apercevait dans tous les coins des soldats en uniformes. Un orchestre militaire tenait lieu des orgues muettes. Plutôt que d'assister à la profanation de leur sanctuaire, presque tous les Oratoriens avaient fui. L'église, d'ailleurs, était à moitié vide; le spectacle n'obtenait même pas un succès de curiosité. A l'heure fixée, Talleyrand parut en habits pontificaux, entre Gobel et Dubourg-Miroudot; et les jansénistes, comme l'abbé Grégoire ou Camus, qui se figuraient être ramenés par la constitution civile du clergé à la pureté de la primitive Eglise, durent être bien déçus en la voyant inaugurée par ce trio d'officiants.

Talleyrand consacra sans incident les deux évêques intrus. Le

¹ Cf. Et. Dumont de Genève, *Souvenirs sur Mirabeau et sur les deux premières Assemblées législatives*, p. 370; et *Journal de Gouverneur-Morris*, p. 211-212.

maître des cérémonies de Saint-Sulpice, M. de Sambucy, que l'abbé Emery avait envoyé tout exprès pour noter les détails de la sacrilège parodie, constata qu'il suivit exactement les prescriptions du Pontifical romain. Seules, trois ou quatre formalités préalables auraient été omises : l'examen des nouveaux élus, le serment d'obéissance canonique due au Pape comme au successeur de saint Pierre, la profession de foi, et aussi la lecture des bulles romaines pour la raison majeure qu'elles n'existaient pas. Ce furent les griefs que Pie VI, averti par le nonce qui avait causé avec M. de Sambucy, énuméra dans son bref du 13 avril suivant. Mais, ces irrégularités mêmes, il n'est pas bien prouvé que Talleyrand les ait commises; il s'en défendit à diverses reprises ¹, et son assistant, Gobel, devenu évêque de Paris, fit appel, dans une lettre publique à ses diocésains, au témoignage de toutes les personnes présentes pour affirmer que la cour de Rome avait été mal renseignée ².

Un mois après cette lamentable scène, Talleyrand allait encore étonner, contrister, scandaliser l'Eglise. Il intronisa, le 24 mars, sur le siège de saint Denis, l'évêque *in partibus* de Lydda, Gobel, — pauvre prêtre subalterne qui, après s'être, en pleine Convention, dépouillé de sa croix et de son anneau pastoral pour se coiffer du bonnet rouge, eut la double grâce de se repentir dans sa prison et de finir sur l'échafaud. De nouveau, en cette occasion, Talleyrand avait osé seul braver l'opinion; il avait fait ce que ni Jarente ni Loménie n'avaient consenti à faire : l'un s'abritant derrière les obligations qu'il avait à l'archevêque dépossédé, Mgr de Juigné; l'autre derrière des liens de parenté qui l'unissaient à lui.

*
* *

Personne ne s'étonnera que, devant ses actes de Talleyrand qui vraiment comblaient et dépassaient la mesure, la réprobation publique allât jusqu'à l'exaspération. Parmi les fidèles, dans les sanctuaires menacés où ils se réunissaient autour de leurs prêtres persécutés, on gémissait et on priait. Dans les milieux mondains, dans les salons encore ouverts, dans les bureaux des gazettes qui

¹ Notamment dans une conversation souvent citée avec l'abbé Emery. Cf. Méric, *Histoire de M. Emery*, t. I, p. 189-190.

² Lettre à son diocèse du 7 juin 1791 : « Je puis attester, avec un grand nombre de témoins qui y furent présents, que ledit examen a eu lieu de point en point, comme il est prescrit dans le Pontifical; que l'obéissance canonique due au Pape comme au successeur de saint Pierre y a été promise, et que la profession de foi s'y est faite dans les termes et dans les formes exprimés dans ledit examen. »

défendaient l'ordre, c'était un assaut de brocards, de sarcasmes, de malédictions. Les vers se mêlaient à la prose pour lancer des dards. L'un réclamait pour le coupable « la corde de Judas »; un autre, d'un crayon mordant, caricaturait *l'évêque qui cloche*; dans les *Actes des apôtres*, Peltier, railleur intrépide qu'émoustillait le champagne, le flagellait de sa verve endiablée :

Sans savoir, sans talent, beaucoup de suffisance,
 Sous Calonne à la Bourse escroquant dix pour un,
 Et dans son vieux sérail outrageant la décence,
 Tel on vit autrefois le pontife d'Autun.
 Plus heureux aujourd'hui, sa honte est moins obscure.
 Froidement du mépris il affronte les traits;
 Il conseille le vol, enseigne le parjure,
 Et sème la discorde en annonçant la paix.
 Sans cesse on nous redit qu'il ne peut rien produire
 Et que, de ses discours, il n'est que le lecteur.
 Mais, ce qu'un autre écrit, c'est lui seul qui l'inspire,
 Et l'on ne peut du moins méconnaître son cœur.

Bientôt, une voix plus haute s'éleva par dessus tous ces bruits : la voix souveraine de Rome qui parlait et qui frappait.

Le 10 mars 1791, dans un bref sur la constitution civile, adressé au cardinal de La Rochefoucauld et autres signataires de l'Exposition de principes, Pie VI témoignait une première fois de l'indignation douloureuse qu'avait causée au Saint-Siège l'évêque d'Autun quand, seul au milieu de tous les prélats de l'Assemblée, il s'était levé pour prêter serment à cette constitution anathématisée par ses pairs. Rien n'est plus touchant, rien n'est aussi plus fort que le langage du Pape.

Lorsque, dit-il, les feuilles publiques nous ont appris que l'évêque d'Autun, contre notre attente, s'était engagé par serment à observer une aussi blâmable constitution, nous avons été accablé d'une si violente douleur que la plume nous est tombée des mains. Nous n'avions plus de force pour continuer notre travail; et, jour et nuit, nos yeux étaient baignés de larmes en voyant un évêque, un seul évêque, se séparer de ses collègues et prendre le ciel à témoin de ses erreurs.

Pie VI entraît alors dans une comparaison de la constitution civile du clergé avec les entreprises des Henri II et des Henri VIII d'Angleterre. Il montrait que c'était la même usurpation, le même attentat contre les droits spirituels et la conscience de l'Eglise; le même parti-pris de rompre avec elle malgré les concessions faites. Et il demandait à Talleyrand s'il serait Thomas Becket ou Thomas

Cranmer : l'évêque du douzième siècle qui, pour sauver ses frères de la persécution, avait failli un jour dans une formule ambiguë, et depuis lors inconsolable, avait pleuré sa faute, obtenu son pardon, et était mort martyr; ou bien l'évêque du seizième siècle qui avait, par ses apostasies, non seulement préparé, mais consommé le schisme dans son pays, avant de finir dans l'universel mépris, par la main du bourreau. Le Pape achevait de confondre Talleyrand en lui opposant le magnanime exemple de ses frères de France; il saluait d'un bel éloge le corps imposant des prélats de l'Eglise gallicane, qu'il sentait fidèles jusqu'au sacrifice, au besoin jusqu'à la mort, à l'unité romaine.

Ces évêques, disait-il, marchant sans reproche dans la loi du Seigneur, ont conservé le dogme et la doctrine de leurs prédécesseurs avec un courage héroïque. Ils sont restés fermement attachés à la chaire de saint Pierre. Exerçant et soutenant leurs droits avec intrépidité, s'opposant de tout leur pouvoir aux innovations, ils ont attendu constamment notre réponse qui devait régler leur conduite. Comme ils ont tous la même foi, la même tradition, la même discipline, ils les ont tous confessés de la même manière, et leur langage a été uniforme. Lorsque nous voyons l'évêque d'Autun insensible à ces exemples et à ces raisons des évêques, nous restons immobile d'étonnement.

Ces paroles, venues de la chaire de Pierre, vengent singulièrement la vieille Eglise de France des calomnieuses déclamations, dont la poursuivront, au siècle suivant, l'abbé de La Mennais et son école.

Le Vicaire de Jésus-Christ, comme pour renforcer son jugement, appelait en témoignage le plus grand homme de cette Eglise de France, Bossuet. C'était lui en quelque sorte qu'il chargeait de mettre Talleyrand en présence de ces deux figures, l'une à jamais bénie, l'autre à jamais flétrie, — Thomas Becket et Thomas Cranmer :

Bossuet, évêque de Meaux, auteur très célèbre et non suspect parmi vous, avait fait avant moi une semblable comparaison entre Thomas de Cantorbéry et Thomas Cranmer. Nous la transcrivons ici pour que ceux qui la liront puissent juger à quel point elle ressemble au parallèle que nous établissons entre l'évêque d'Autun et ses collègues.

« Saint Thomas de Cantorbéry résista aux rois iniques; Thomas Cranmer leur prostitua sa conscience, et flatta leurs passions. L'un banni, privé de ses biens, persécuté dans les siens et dans sa propre personne, et affligé en toutes manières, acheta la liberté glorieuse de dire la vérité comme il la croyait, par un mépris courageux de la vie

et de toutes ses commodités; l'autre, pour plaire à son prince, a passé sa vie dans une honteuse dissimulation, et n'a cessé d'agir en tout contre sa croyance. L'un combattit jusqu'au sang pour les moindres droits de l'Église, et, en soutenant ses prérogatives, tant celles que Jésus-Christ lui avait acquises par son sang, que celles que les rois pieux lui avaient données, il défendit jusqu'au dehors de cette sainte cité; l'autre en livra aux rois de la terre le dépôt le plus intime, la parole, le culte, les sacrements, les clefs l'autorité, les censures, la foi même : tout enfin est mis sous le joug, et toute la puissance ecclésiastique étant réunie au trône royal, l'Église n'a plus de force qu'autant qu'il plaît au siècle. L'un enfin, toujours intrépide et toujours pieux pendant sa vie, le fut encore plus à la dernière heure; l'autre, toujours faible et toujours tremblant, l'a été plus que jamais dans les approches de la mort, et à l'âge de soixante-deux ans, il a sacrifié à un malheureux reste de vie sa foi et sa conscience. Aussi n'a-t-il laissé qu'un nom odieux parmi les hommes, et pour l'excuser, dans son parti même, on n'a que des tours ingénieux que les faits démentent; mais la gloire de saint Thomas de Cantorbéry vivra autant que l'Église, et ses vertus, que la France et l'Angleterre ont révérees comme à l'envi, ne seront jamais oubliées. » (*Histoire des Variations*, l. VII.)

Le Pape poursuivait sa rude leçon. Il rappelait que Talleyrand avait été blâmé et renié par son propre chapitre, — le chapitre de la cathédrale d'Autun « auquel il devait l'exemple, et qu'il était fait pour instruire et éclairer lui-même; » — et il le menaçait, en finissant, des foudres de l'Église ¹.

Talleyrand était sous le coup de cette terrible parole qu'un autre bref, non moins attristé et non moins sévère, était lancé le 13 avril contre les ecclésiastiques coupables d'avoir prêté le serment, contre les trois évêques, plus coupables encore, qui avaient osé, au mépris de tous les règlements ecclésiastiques, procéder au sacre de deux évêques intrus. Cette fois Talleyrand, ses auxiliaires dans « cette exécration consécration, » et ceux qui l'avaient reçue, étaient déclarés suspendus de toutes fonctions épiscopales.

Cette condamnation eut une suite. Par une lettre datée de Rome, le 26 septembre, le cardinal Zelada confirma une mesure dont nous avons déjà parlé, la mise sous le séquestre des droits de l'évêque d'Autun entre les mains de l'archevêque de Lyon : le métropolitain aurait seul désormais à intervenir dans le diocèse où l'évêque légitime s'était lui même frappé de déchéance, et où l'évêque intrus n'était pas recevable.

¹ Bref sur la constitution civile du clergé du 10 mars 1791.

Le 19 mars 1792, le Pape tenta un effort qui fut le dernier. Invoquant, dans un nouveau bref, la « grande longanimité de Dieu » et la patience inépuisable de l'Eglise qui, pareille à une mère, « ne peut jamais oublier son enfant au point de n'avoir plus aucune commisération pour le fils qu'elle a porté dans son sein, » le vénérable Pie VI hésitait; il retardait encore l'excommunication. Il accordait soixante jours pour se repentir et se rétracter aux délinquants, « aux sacrilèges consécrateurs, » et, parmi eux, il nommait tout particulièrement Talleyrand qu'il appelait « l'auteur du schisme » et « le père des faux évêques. » Puissent-ils entendre sa voix! Dans sa bonté, il leur citait d'autres fils de l'Eglise de France qui, certes, avaient moins failli, et qui, s'inclinant à la première indication d'une erreur, avaient grandi comme les Gerson et les Fénelon. Mais, si les soixante jours s'écoulaient sans une rétractation, l'excommunication tomberait de plein droit sur leurs têtes; ils seraient séparés de la communion de l'Eglise et traités en schismatiques.

Talleyrand avait reçu en France les brefs pontificaux de mars et d'avril 1791. Le monitoire suprême du Pape ne l'y trouva plus. Il avait passé en Angleterre où, effrayé lui-même de la Révolution, en butte à des soupçons qui le représentaient comme un complice du départ de Louis XVI pour Varenne, il avait trouvé un moyen légal d'émigrer, en se faisant donner, à côté de l'ambassadeur, M. de Chauvelin, une sorte de mission diplomatique. En Angleterre comme en France, il resta silencieux devant la parole du Pape, et sa séparation de l'Eglise fut consommée¹.

*
* *

Lorsque l'on considère par quels actes Talleyrand a clos ce qu'on pourrait appeler sa carrière épiscopale, on est stupéfait qu'un homme, sinon de son caractère, du moins de son esprit, y soit descendu. Quel intérêt avait-il à commettre ces actes? Le personnage de bonne société qui posera et passera plus tard dans les chancelleries européennes pour un arbitre des convenances et le grand maître du protocole, n'aurait-il pas dû reculer d'instinct

¹ On a souvent prétendu que Talleyrand, recevant le bref du 13 avril 1790, avait écrit à Lauzun : « Vous savez la nouvelle : l'excommunication; venez me consoler et souper avec moi. Tout le monde va me refuser le feu et l'eau; ainsi, nous n'aurons ce soir que des viandes glacées, et nous ne boirons que du vin frappé. » Ce billet a été d'autres fois attribué à des personnages bien différents, même à Louis XVI! Je tâche de ne me servir que de documents authentiques; aussi, je ne m'occupe pas de celui-ci.

devant des sacrilèges de mauvais goût? Il ne voulait plus être évêque, et il s'amusait à en faire! Lui, un Périgord, le neveu des illustres ou saints cardinaux, devenir le parrain spirituel d'obscurs comparses du charivari révolutionnaire! Le mot qu'on lui prête sur une nuit sinistre de Napoléon revient à la mémoire : « C'est plus qu'un crime, c'est une faute. »

Songeant au jugement de la postérité, Talleyrand a essayé, dans ses Mémoires, une explication de sa conduite; et voici comment il expose son rôle et ses mobiles dans le triste épisode de l'Eglise constitutionnelle : La rupture avec Rome était imminente ; le soulèvement des esprits les menait violemment au protestantisme, qui était l'arrière-pensée, inconsciente ou voulue, de la Révolution; les nouveaux évêques, choisis par les électeurs, « étaient bien disposés à se passer de l'institution donnée par la cour de Rome; mais ils ne pouvaient se passer du caractère épiscopal qui ne pouvait leur être conféré que par des hommes qui l'eussent reçu. S'il ne se fût trouvé personne pour le leur conférer, il aurait été grandement à craindre, non pas que tout culte fût proscrit, comme il arriva quelques années après, mais ce qui me semblait le plus dangereux, parce que cela pouvait être durable, c'est que l'Assemblée, par les doctrines qu'elle avait sanctionnées, ne poussât bientôt le pays dans le presbytérianisme plus accommodé aux opinions alors régnautes, et que la France ne pût être ramenée au catholicisme, dont la hiérarchie et les formes sont en harmonie avec celles du système monarchique. » Si les évêques constitutionnels ne se rattachaient pas à l'ancienne Eglise par une consécration donnée dans les formes rituelles, une Eglise absolument hérésiarque était donc constituée : la France connaîtrait les évêchés séparés de l'Angleterre et de l'Allemagne protestantes. Alors lui, Talleyrand, se serait dévoué; il aurait sacré deux évêques, pour que ces deux évêques, légitimement sacrés, formassent à leur tour un évêché qui, bon gré mal gré, se reliait encore à l'Eglise romaine ¹.

Ce thème des Mémoires, Talleyrand y revenait avec affectation dans les dernières années de sa vie. A l'entendre, il avait fait l'Eglise constitutionnelle bien moins contre le catholicisme que contre le protestantisme : le protestantisme aurait toujours été son horreur et son effroi; c'était, disait-il, « l'ennemi de l'unité; » partout où le libre examen régnait, la société morale était en dissolution. |

¹ *Mémoires*, t. I, p. 135-136. — Notons en passant que Talleyrand commet dans son récit deux inexactitudes : il déclare n'avoir sacré qu'un seul évêque, et n'avoir donné sa démission d'évêque d'Autun qu'après cette cérémonie.

Il faut reconnaître que, ce que Talleyrand disait, vieux, retiré des affaires, désireux de finir en règle avec la société établie et les maximes reçues de son temps, il l'avait imaginé de bonne heure. C'était l'excuse qu'il avait trouvée pour lui-même, lorsqu'au moment du Concordat, il avait dû paraître devant les représentants de cette Eglise de Rome qui l'avait rejeté, devant le successeur de ce magnanime Pie VI qui l'avait condamné. Tout était-il faux dans ces explications données après coup? Il ne le parut pas à plus d'un juge sévère. L'ancien évêque d'Autun affirmait, en 1801, à de graves interlocuteurs, notamment à l'abbé Emery, qu'il avait ponctuellement exécuté, même d'intention, les prescriptions liturgiques du Pontifical romain¹. Et de fait, il se trouva que ses assertions, que rien n'avait infirmées, facilitèrent la soumission de l'Eglise constitutionnelle à l'Eglise romaine, et comme son évanouissement dans son sein².

Chose plus singulière encore! Il n'est pas impossible que ce moyen de défense, contre lequel met en garde l'ingénieuse habileté du diplomate, Talleyrand ne l'ait, sinon formulé, du moins entrevu,

¹ Cf. Méric, *Histoire de M. Emery*, t. I, p. 190.

² Dans une lettre adressée le 21 juillet 1803 à Mgr d'Aviau, archevêque de Bordeaux, — un théologien émérite de Saint-Sulpice, l'abbé Montaigne établissait (ce qu'il déclarait plein de conséquences pour le bien des âmes et pour toute l'Eglise de France) la question de la validité des ordinations faites par les évêques constitutionnels, comme affirmativement résolue par l'examen minutieux des faits et par l'acceptation souveraine du Saint-Siège. Il ajoutait ces détails sur l'homme qui nous occupe : « Monseigneur, vous n'avez guère de difficulté que par rapport aux premiers consécrateurs constitutionnels. Or, ces difficultés ne peuvent regarder l'extérieur de la cérémonie, qui fut faite conformément au rituel romain, à l'exception de la lecture du mandat apostolique et du serment fait au Pape. Nous en sommes assurés par le témoignage d'un ecclésiastique de confiance que M. Emery eut soin d'envoyer à cette consécration, et qui y assista un Pontifical à la main. Il ne s'agit donc plus que de l'intention. Le doute ne peut tomber ici ni sur l'évêque de Lydda, ni sur celui de Babylone; non seulement ils avaient la foi, mais, au témoignage de ceux qui les ont connus, ils avaient même quelque piété. Quant à M. de Talleyrand, on ne prouve pas qu'il manquât de foi, et surtout on ne lui a jamais attribué de la haine pour la religion. C'est un sentiment diabolique qui n'est nullement de son caractère. Les personnes de sa connaissance ne parlent que de sa faiblesse et de son ambition; il se reprochait lui-même l'une et l'autre; on l'en faisait rougir, il promettait mieux et ne tenait rien. Voilà ce qu'assurent des personnes de sa parenté. Ainsi, Monseigneur, il ne paraît pas qu'on puisse prudemment douter qu'il n'ait eu l'intention suffisante. D'où je conclus qu'il n'y a aucun lieu à renouveler, même sous condition, les ordinations faites par les constitutionnels. » — Cette lettre avait été communiquée en 1841 à l'abbé Dupanloup par l'abbé Lyonnet, alors vicaire général de Lyon, qui l'a, depuis, publiée.

dans le feu même des événements et des passions. Si les considérations dont il se prévaut plus tard, n'ont pas déterminé sa conduite politique, elles l'ont suivie de bien près ; engagé dans une voie où les excuses lui manquaient, il a dû tourner et retourner dans son esprit ces considérations pour répondre au reproche accablant que lui adressaient la voix publique de l'opinion, et peut-être la voix secrète de sa conscience.

Il était entré sans conviction dans la constitution civile du clergé, ainsi que dans la Révolution tout entière, uniquement pour y avoir pied et y avoir prise. Il devait juger cette constitution civile, avec une ironie de voltairien, comme l'ouvrage de lourdauds érudits et d'intrigants avides. Mais elle était lancée ; il s'aplatit pour ne pas être broyé. Il tenait d'autant plus à garder la main dans la machine de destruction et de démence qu'elle était, plus que jamais, déchaînée. Le géant qui avait voulu se jeter au travers, Mirabeau, venait de mourir, poussant des cris désespérés ; il avait dit : « J'emporte avec moi le deuil de la monarchie ; après ma mort, les factieux s'en disputeront les lambeaux ; » et précédemment, envisageant le massacre du roi, de la reine et de leurs enfants : « Ils battront le pavé de leurs cadavres ! » Le sauvetage de la monarchie par la Révolution, Talleyrand, qui avait été le confident suprême de Mirabeau sur son lit d'agonie, va le reprendre en sous main.

Le tribun était mort le 2 avril 1791 ; vingt jours plus tard, le 22, une note remise à Louis XVI, et qu'on découvrira dans l'armoire de fer, constate que l'ancien évêque d'Autun, par l'intermédiaire de M. de Laporte, intendant de la liste civile, offrait ses services au roi¹. A cette date, la constitution civile du clergé était devenue dans la Révolution le grand foyer d'incendie. C'est elle, comme le reconnaissait naguère un historien dévoué aux idées nouvelles, qui « brouilla décidément le roi avec la Révolution, » qui prépara la guerre civile, « guerre religieuse, guerre inexpiable². » L'âme de Louis XVI, — « fort sincèrement croyant et pieux, un des rares Français de marque à qui la philosophie du siècle avait laissé toute sa foi³, » — était dans l'angoisse : sans troupes fidèles, sans un général, — même le meilleur de tous, M. de Bouillé, — qui fût sûr de ses soldats, il avait commencé sa mission de martyr ; prêt à la mort pour lui-même, ainsi qu'il le

¹ *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la commission des vingt-un.* (Pièces comprises au premier inventaire.) Pièce n° 4, p. 8. (In-8°, 1793).

² F.-A. Aulard, *l'Assemblée nationale constituante dans l'Histoire générale*, t. VIII, p. 94-96.

³ F.-A. Aulard, *op. cit.*, p. 95.

prouvera bientôt avec une sérénité sublime, il avait sanctionné la constitution civile du clergé, parce qu'on lui avait représenté que son refus livrerait la France à des troubles sanglants où d'autres que lui-même, ses meilleurs sujets, des milliers de prêtres, pourraient périr. Il restait perplexe et déchiré; il songeait en quittant Paris, sans quitter le royaume, à retrouver sa liberté; et il semble bien que Talleyrand, comme on l'en accusa, ait connu et encouragé les projets de départ royal.

L'ancien évêque d'Autun, lui, n'est pas dans le cas de Louis XVI; il a bénévolement accepté la constitution civile du clergé : il lui a prêté serment; il a fait plus : il lui a communiqué un semblant de vie en sacrant ses évêques. Fort de ces gages redoutables qu'il a donnés à ce qu'il y a de pire dans la Révolution, il inaugure en pleine crise, au mois de mai 1791, la tactique dont, l'orage passé, il fera montre. Maintenir le lien de la France avec l'unité catholique, insinuer à tous que ce lien n'est pas rompu et ne peut pas l'être, rassurer le roi, le disposer à la patience et à l'attente, le mettre plus à l'aise dans cette constitution civile qui l'opprime, protéger les prêtres qui ont refusé le serment, appeler à leur secours la liberté que la Déclaration des droits de l'homme accorde à tous les citoyens; en un mot, faire de l'ordre avec du désordre, et servir la royauté en caressant la Révolution, c'est le jeu extraordinaire auquel Talleyrand prétend se livrer, et auquel on aurait peine à croire si les pièces authentiques n'étaient là pour l'attester.

L'opinion était encore émue d'une adresse inconvenante qu'au nom du directoire de la Seine, Talleyrand avait rédigée, en avril, contre la maison religieuse du roi composée de prêtres réfractaires, lorsque, le 3 mai suivant, une note secrète, qui sera inventoriée dans l'armoire de fer, fut apportée à Louis XVI avec la mention : Chapelle du roi. Elle contenait l'avertissement suivant :

M. l'évêque d'Autun doit prononcer après-demain, ou jeudi au plus tard, un discours sur le culte divin.

Ce discours aura deux objets :

Le premier, de prouver qu'on n'est schismatique qu'autant qu'on veut l'être; que si l'on ne nomme point un patriarche en France, si les évêques français reconnaissent toujours la primatie du Pape, la France ne sera jamais schismatique. L'histoire prouve que l'Eglise gallicane n'a point reconnu dans plusieurs occasions les bulles des Papes; qu'elle n'a point fléchi sous les foudres du Vatican.

Le second objet du discours est de faire décréter la liberté de conscience, le libre exercice de tous les cultes. Tous ceux qui ne suivront pas celui dont les ministres seuls sont salariés par la nation,

seront appelés *non conformistes*. Les non conformistes peuvent remplir toutes les fonctions publiques. Le roi peut être non conformiste; il serait protestant, calviniste, que la couronne n'en serait pas moins immuable sur sa tête.

Ce principe sera reçu dans l'Assemblée; mais l'exécution peut souffrir quelques obstacles, surtout de la part du peuple. Pour que le roi ait, à l'avenir, sa liberté entière, il ne faut pas que Sa Majesté paraisse aujourd'hui non conformiste.

Elle n'a aujourd'hui ni grand ni premier aumônier; sa Chapelle est dissoute de fait. Il lui en faut une nécessairement.

Il lui est proposé de nommer, dès aujourd'hui, pour grand ou premier aumônier, M. le Curé de Saint-Eustache. Les autres membres de la Chapelle pourront être tels que le roi voudra les choisir. Il est vraisemblable, presque certain, que l'on n'exigera pas alors d'eux le serment. Le curé de Saint-Eustache n'est point intrus, c'est un homme sage. Cette nomination, lue dans l'Assemblée demain matin, et répandue ensuite dans la ville, peut assurer la tranquillité du roi et de la reine, provoquer la liberté de Leurs Majestés, et avoir la plus grande influence sur la suite des affaires publiques¹.

Le 7 mai, Talleyrand monta à la tribune de l'Assemblée nationale; il venait tenir sa promesse et remplir son programme. Voici à quelle occasion : il s'agissait d'un décret du directoire de Paris relatif aux édifices religieux que les prêtres jureurs, soutenus par la populace jacobine, prétendaient accaparer. Talleyrand, armé de la Déclaration des droits de l'homme, intervint dans le débat; il soutint que, si un clergé assermenté et salarié représentait mieux la nation depuis la constitution civile, un autre clergé, celui qu'on appelait réfractaire, avait le droit, pourvu qu'il ne prêchât pas l'insurrection, de rassembler ses fidèles et de célébrer son culte. Il eut l'art d'exciter les applaudissements de l'auditoire, en réclamant, au nom du droit commun, la liberté pour ceux mêmes que la loi frappait déjà. Il faut citer cette argumentation, où les persécuteurs d'aujourd'hui pourraient trouver des leçons :

Il est temps, disait en commençant Talleyrand, que l'on sache que la liberté d'opinions ne fait pas en vain partie de la Déclaration des droits, que c'est une liberté pleine, entière; une propriété réelle, non moins sacrée, non moins inviolable que toutes les autres, et à qui toute protection est due. Ne parlons pas ici de tolérance : cette expression dominatrice est une insulte, et ne doit plus faire partie du langage d'un peuple libre et éclairé. S'il est un culte que la nation ait

¹ *Troisième recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet.....* Pièce n° 78, p. 145-146.

voulu payer, parce qu'il tient à la croyance du plus grand nombre, il n'en est aucun hors duquel elle ait voulu, elle ait pu déclarer qu'on ne serait pas citoyen, et par conséquent habile à toutes les fonctions. Portons le principe jusqu'où il peut aller. Le roi lui-même, le premier fonctionnaire de la nation, qui certes, et avant tout, doit faire exécuter la loi acceptée ou sanctionnée par lui, et ne laisser à cet égard aucun doute sur son imperturbable résolution, pourrait, en remplissant ce premier devoir, suivre un culte différent sans qu'on ait aucun droit de l'inquiéter; car le temps n'est plus où l'on disait, et où malheureusement on soutenait les armes à la main, que la religion du roi doit être nécessairement la religion de la nation. Tout est libre de part et d'autre, et il en est du roi à cet égard comme de tout autre fonctionnaire. Voilà le principe dans toute son exactitude, dans toute sa pureté; tel qu'il sera vrai dans mille ans, tel qu'il doit le paraître dans ce moment.

L'orateur ayant ainsi posé le principe, entrait dans son application. Il réclamait pour les catholiques non conformistes la faculté de pratiquer leur culte librement, au grand jour, tout aussi bien que les fidèles de l'Eglise constitutionnelle; et, c'était en s'appuyant sur le droit nouveau, qu'il demandait le respect des droits anciens.

Nous bornerions-nous à cette tolérance hypocrite qui se réduisait à souffrir la diversité d'opinions religieuses, pourvu qu'elle ne se manifestât par aucun acte extérieur? Ainsi, on consentait à dire qu'il était permis de penser, mais sous la condition bien expresse qu'il ne serait jamais permis d'exprimer ce que l'on pensait, ou d'agir conformément à sa pensée. Il faut enfin prononcer la vérité tout entière, et savoir ne s'effrayer d'aucune de ses conséquences. S'il doit être libre à chacun, aux yeux de ses semblables, d'avoir une opinion religieuse différente de celle des autres, il est clair qu'il lui est également libre de la manifester, sans quoi il mentirait éternellement à sa conscience: et, par conséquent aussi, il doit lui être libre de faire tout acte qui lui est commandé par cette opinion, lorsque cet acte n'est nuisible aux droits de personne. De là suit évidemment la liberté des cultes. Tout cela est renfermé dans la Déclaration des droits; tout cela est la Déclaration des droits elle-même. — Et qu'on ne pense pas que nous combattons ici le fanatisme pour y substituer une coupable indifférence! C'est le respect pour les consciences que nous voulons consacrer; c'est les droits de tous qu'il nous faut protéger; c'est enfin le triomphe de la religion véritable que nous croyons assurer, en ne laissant autour d'elle que des moyens de persuasion, et en montrant qu'elle n'a rien à redouter de la concurrence de ses rivales.

Et comme le Paris révolutionnaire s'était agité à la nouvelle que des catholiques romains avaient loué l'église des Théatins et que des prêtres, ayant refusé le serment, devaient y officier ; comme il y avait eu presque une émeute, des cris, des bousculades, des femmes fouettées par quelques énergumènes sur les marches du sanctuaire, Talleyrand faisait observer que le vrai Paris, le Paris mieux informé, se serait gardé de cette émotion injuste :

Il eût fallu préparer d'avance les esprits à cet événement inattendu par une instruction bien claire, et dont le peuple se ferait honneur d'adopter les principes. On lui aurait dit que, chez un peuple libre et digne de l'être, la liberté religieuse comprend indistinctement toutes les opinions, sans distinction de secte ; que si celle des juifs, des protestants, doit être respectée, celle des catholiques non-conformistes doit l'être également, car elle n'est proscrite ni par la constitution ni par la loi ; qu'il s'abuse, et en même temps se contredit, lorsqu'il se persuade qu'il est en droit d'empêcher un second culte catholique, dès lors qu'il reconnaît que tous les autres sont libres ; que c'est sous ce faux principe que les protestants essayèrent, sous le règne de Louis XIV, cette longue persécution dont la raison et l'humanité ont été si révoltées dans ces derniers temps : parce qu'on ne voulait pas, disait-on, deux cultes de la religion chrétienne ; que c'est pareillement sur ce principe que les protestants de diverses sectes se sont quelquefois déclaré la guerre, parce qu'ils pensaient qu'il ne fallait pas non plus deux cultes de la religion réformée ; que les uns et les autres s'accusaient aussi, comme dans ce moment, d'être les ennemis de l'Etat, et que, sous ces prétextes odieux, la plus horrible intolérance a plus d'une fois ensanglanté la terre. On eût ajouté, ce qu'il ne paraît pas avoir assez compris jusqu'à ce jour, que le simple refus de prêter le serment relatif à la constitution civile du clergé, ne rend pas un prêtre réfractaire, lorsque d'ailleurs il se conforme aux lois ; que, seulement, il le rend inhabile à exercer, au nom de la nation, les fonctions ecclésiastiques payées par elle, et voilà tout ; qu'on doit ici considérer le catholique non-conformiste comme le protestant...

Après avoir ainsi convaincu sa raison, on l'eût frappé par les considérations suivantes : on lui aurait dit que l'intolérance et la persécution ne devaient pas souiller les premiers moments de la liberté ; qu'elles sont un véritable fanatisme, et qu'il ne fallait pas faire la guerre à l'ancien en lui en substituant un nouveau ; que la persécution, en offrant l'espoir du martyre, donnait une nouvelle force aux opinions religieuses, bien loin de les affaiblir ; que, si on proscrivait les assemblées publiques des non-conformistes, on ne pourrait empêcher leurs assemblées clandestines, qui seraient bien autrement inquié-

tantes; que ce qu'il y avait de plus juste, de plus noble et de plus sage à la fois, était donc de les permettre, de les protéger, mais en même temps de les surveiller et de punir légalement tous ceux qui, dans ces assemblées, provoqueraient une insubordination contre la loi; que, lorsque de grandes passions tourmentent les hommes, il ne fallait pas les comprimer trop fortement, de peur de les rendre plus violentes; que la véritable politique et une saine philosophie demandaient qu'on leur ouvrit en quelque sorte une issue, comme à des volcans dont on redoute les ravages. On lui eût fait sentir que, sous l'œil sévère du public, sous l'œil encore plus sévère de la loi, de telles assemblées ne doivent pas alarmer; que si, dans les commencements, le dépit, un incivisme contraint, une piété fausse, se joignant à la bonne foi abusée du petit nombre, eussent porté dans ces églises une affluence remarquable, le temps qui calme tout, l'opinion publique qui finit par faire justice de tout, auraient bientôt apaisé ces feux d'un moment, et remis chaque chose à sa place. Enfin, on eût parlé à sa gloire, à son honneur, à son intérêt même, qui le porte à attirer par la confiance tous les étrangers, quelle que soit la religion ou la secte qu'ils professent. On lui eût dit qu'en ce moment la France, le monde entier avaient les yeux ouverts sur la capitale des Français, et que toutes les nations devaient recevoir d'elle l'exemple de la force qui se modère et de la justice qui fait respecter les droits de tous.

Enhardi par les acclamations mêmes qui accueillaient ses paroles, Talleyrand allait plus loin; il laissait entrevoir le fond de sa pensée; il plaidait sa cause auprès de ceux qui l'assaillaient de leurs anathèmes. Il insinuait qu'il avait entendu se faire un titre de son adhésion à la constitution civile du clergé, pour mieux défendre l'unité de l'Eglise romaine, et qu'ainsi, loin de la trahir, il prétendait la servir. Son langage, sans doute, était mêlé de déclamations passionnées et injustes; il semble qu'il ait compté, grâce à elles, faire passer auprès de ses auditeurs, remplis de haine et de fureur, ce qui restait encore de catholique dans ses tendances et ses formules.

Je m'applaudis particulièrement, en ce moment, continuait-il, d'avoir prêté le serment, car il me donne l'espoir d'être écouté en prononçant des principes qui ne seront nullement suspects dans ma bouche. Personne ne pense plus sincèrement que moi que la religion, dont les cérémonies seront célébrées dans nos églises, est la religion catholique dans toute sa pureté, dans toute son intégrité; que c'est très injustement qu'on a osé nous accuser de schisme; qu'une nation n'est point schismatique lorsqu'elle affirme qu'elle ne veut point l'être; que le Pape lui-même est sans force comme sans droit, pour prononcer

une telle scission; qu'en vain prétendrait-il se séparer d'elle; qu'elle échapperait à ses menaces comme à ses anathèmes en déclarant tranquillement qu'elle ne veut point se séparer de lui, et qu'il convient même qu'elle écarte jusqu'aux plus légères apparences de rupture, en manifestant hautement la résolution de ne point se donner un patriarche. Disons plus : si, dans ce moment, le Pape, égaré par des opinions ultramontaines ou par de perfides conseils dont on aurait assiégé sa vieillesse, se permettait, s'était permis de frapper d'un imprudent anathème la nation française, ou seulement ceux d'entre ses membres dont la conduite aurait concouru spécialement à l'exécution de la loi; s'il ne craignait pas de réaliser ces menaces que, plus d'une fois, ses prédécesseurs se sont permises contre la France, sans doute qu'on ne tarderait pas à montrer à tous les yeux non prévenus la nullité d'un tel acte de pouvoir; sans doute qu'on trouverait dans les monuments impérissables de nos libertés gallicanes, comme aussi dans l'histoire des erreurs des pontifes, de quoi la combattre victorieusement. Mais, alors même, nous resterions encore attachés au siège de Rome, et nous attendrions avec sécurité, soit du Pontife actuel désabusé, soit de ses successeurs, un retour inévitable à des principes essentiellement amis de la religion ¹.

L'année ne s'achevait pas sans que Talleyrand donnât comme une suite à ses déclarations. Au mois de décembre, il fit, en qualité de membre du directoire de la Seine, des démarches près du gouvernement pour que les prêtres réfractaires reçussent le paiement des pensions qui leur étaient dues, et que la constitution, disait-il, avait classées parmi les dettes nationales.

Quand on lit le discours du 7 mai, et qu'on voit ces actes de Talleyrand déjà séparé de l'Eglise, l'énigme redouble. Assurément il n'y avait pas en lui l'étoffe d'un Thomas Becket repentant et martyr; y avait-il davantage l'étoffe d'un Cranmer jusqu'au bout félon et prévaricateur? Les hypothèses peuvent se heurter dans les sens les plus contraires; mais, déjà, dans cet homme, mélange de sceptique et de politique, on pouvait pressentir un des négociateurs futurs du Concordat.

Spécieux et sincère, Talleyrand d'ailleurs l'a peut-être été tout ensemble. Entraîné par des événements irrésistibles plutôt que par sa propre inclination, il échoua dans l'entreprise impossible qu'il avait tentée. Le politique avait pu s'assigner des bornes qu'il ne dépasserait pas; l'évêque, hélas! n'en connut pas dans la chute.

¹ *Rapport fait au nom du comité de constitution, à la séance du 7 mai 1791, par M. de Talleyrand-Périgord, ancien évêque d'Autun. (In-8° de 15 p. Paris, Lottin, 1791.)*

Malgré les considérations qu'il a invoquées dans ses Mémoires, malgré quelques efforts pour conjurer les funestes conséquences d'actes coupables, on comprend qu'il ait gardé un doute amer sur plusieurs circonstances de sa vie. Dans sa lettre suprême au Souverain Pontife, il invoquera « l'égarement général de l'époque ». Et, vieux, à Valençay, il ne dissimulait pas que bien des souvenirs de son passé troublaient ses nuits : lorsqu'on le pressait sur certains faits : « En vérité, répondait-il, je ne puis vous en donner aucune explication suffisante. Cela s'est fait dans un temps de désordre général ; on attachait alors grande importance à rien, ni à soi, ni aux autres... Vous ne pouvez savoir jusqu'où les hommes peuvent s'égarer aux époques de décomposition sociale ¹. »

*
* *

La carrière épiscopale de Talleyrand était définitivement terminée. Depuis le sacre des évêques et l'intronisation de Gobel sur le siège métropolitain de Paris, il s'était consacré à ses travaux législatifs. Il parla sur l'unité des poids et mesures, et en décida le vote par l'Assemblée. Le 2 avril, il annonça du haut de la tribune la mort de Mirabeau, et lut le dernier discours du grand orateur. C'était, constate le *Moniteur*, une réminiscence des funérailles de Raphaël, où l'on avait porté son dernier tableau, *la Transfiguration du Seigneur*. Un autre jour, il entretint ses collègues du change et des causes de l'émigration des monnaies. Il aborda une série de questions financières. Enfin, il donna communication de son fameux rapport sur l'instruction publique ².

Il y a de tout dans ce rapport : de l'encyclopédiste du dix-huitième siècle ; du sophiste qui, infidèle à Voltaire dont il visait à reproduire l'esprit, appliquait au bas âge les méthodes de l'*Émile* de Jean-Jacques Rousseau ; du faiseur de systèmes et de généralisations non content de renouveler ou d'améliorer et qui dressait un plan universel d'éducation à tous les degrés ; et aussi du politique aux vues ingénieuses ou profondes que souvent l'avenir réalisa. Il y a même de l'évêque dans l'élucubration de Talleyrand. Lorsqu'il trace un projet d'écoles départementales pour les ministres de la religion, et qu'il y fait entrer des cours sur la révélation divine, sur la morale évangélique, — « le plus beau présent que la Divinité ait fait aux hommes » ; sur le droit canonique, sur la prédication, sur l'administration des sacrements, ne dirait-on pas qu'il légifère

¹ Lettre de la duchesse de Dino à l'abbé Dupanloup, du 10 mai 1839.

² *Rapport sur l'instruction publique fait au nom du comité de constitution à l'Assemblée nationale les 10, 11 et 19 septembre 1791*, par M. de Talleyrand-Périgord, ancien évêque d'Autun. (In-4°, Paris, Baudouin, 1791.)

encore pour ses ouailles d'Autun? A part quelques phrases à double entente et quelques propositions douteuses, son allure est, d'un bout à l'autre, plus favorable qu'hostile à la religion. Il veut que les éléments en soient enseignés dans les écoles primaires, « car si c'est un malheur de l'ignorer, c'en est un plus grand peut-être de la mal connaître. » Il veut que, dans les écoles de districts, « aux simples éléments de la religion, on joigne l'histoire de cette religion et l'exposé des titres d'après lesquels elle commande la croyance ». S'il n'aime pas les couvents pour l'éducation des filles, ce n'est pas qu'il les livre à l'Etat; il les confie à leurs familles. Il leur faut, dit-il, « la maison paternelle ». Il trouve d'ailleurs des mots délicats pour en parler : « La présence d'une jeune fille purifie le lieu qu'elle habite, et l'innocence commande à ce qui l'entoure, le repentir ou la vertu. » Quand, au terme de sa vie, il goûtera tant le charme virginal de sa petite-nièce, Pauline de Périgord, — celle qu'il appellera l'ange de sa famille, et qui devait l'aider à bien mourir, — qui sait si la phrase du constituant de 1791 ne se réveillait pas dans sa mémoire et dans sa conscience?

Un de nos plus spirituels contemporains a dit que l'esprit de M. Renan ressemblait à une cathédrale désaffectée, devenue même un grenier à foin. Chez Talleyrand aussi, il restera quelque chose de son indestructible passé. L'ancien clerc percera toujours. Dans son rapport sur l'instruction publique, auquel son ex-grand vicaire, l'abbé des Renaudes, avait collaboré, le théologien, suivant la remarque d'un bon juge, se montre plus d'une fois avec ses méthodes de scolastique.

A quelques mois de là, fatigué de tous ses masques d'emprunt, Talleyrand quittait cette France où il ne voyait plus que des fautes à commettre et des périls à courir. Sous prétexte de mission diplomatique, il s'embarquait pour l'Angleterre; il s'y trouva mal à l'aise, au milieu des défiances. Les semaines qu'il revint passer dans sa patrie, vers l'époque du 10 août, ne lui donnèrent que l'envie de la fuir plus loin encore. De retour en Angleterre, ce fut là qu'il apprit la mort de Louis XVI. Un an après, il était en Amérique; il y vivra dans l'oubli. Et puis il reparaitra tout à coup en France pour s'y refaire une carrière; il y aura des rôles et des emplois très divers; il cherchera désormais à être un des laïques les plus importants de tous les gouvernements qu'il servira : il n'y a que ses fonctions d'Eglise qu'il ne songera plus à remplir. L'évêque officiel d'Autun était bien mort en lui, et si, parfois, comme le vieux prince de Condé, on en parlait encore, c'était pour lui jouer un tour.

Bernard DE LACOMBE.
